

Aménagement forestier

Forêt domaniale de Marly

Département (s) : -78- Yvelines

2011 - 2018

Surface cadastrale 1 749,3756 ha

Surface retenue pour la gestion 1749,38 ha

Révision anticipée d'aménagement

DRA ou SRA : Île-de-France

Identifiant aménagement

A016617C /

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département : YVELINES (78)

Forêt Domaniale de MARLY

Contenance cadastrale : 1 749,38 ha

Surface de gestion : 1 749,38 ha

Révision anticipée d'aménagement forestier

2011 – 2018

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction Générale des Politiques Agricole,
Agroalimentaire et des Territoires

ARRETE D'AMENAGEMENT
portant approbation du document d'aménagement
de la forêt domaniale de MARLY
pour la période 2011 - 2018

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- VU les articles L133-1, R133-2, R133-3 et R133-4 du Code Forestier ;
- VU la directive régionale d'aménagement de la région Île-de-France, arrêtée en date du 23 juin 2006 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 21 octobre 2005, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de MARLY (78) pour la période 2002 – 2018 ;
- VU l'avis de la commission départementale de la nature des paysages et des sites, en date du 25 janvier 2011 ;
- SUR** la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts ;

- A R R Ê T E -

Article 1^{er} : La forêt domaniale de MARLY (YVELINES), d'une contenance de 1 749,38 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et aux fonctions écologique et sociale tout en assurant sa fonction de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Elle est concernée par les périmètres de visibilité de plusieurs monuments historiques classés : Croix Saint-Michel ; Porte de Château dite "Porte Criton" ; Domaine dit " Désert de Retz" ; et Eglise de Louveciennes.

La forêt est aussi concernée par le site naturel classé du Bois avoisinant le Ru-de-Buzot.

La forêt a subi des dégâts sanitaires importants suite à la tempête de 1999 et à la sécheresse de 2003.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 1 728,76 ha, actuellement composée de châtaignier (39 %), chêne sessile (38 %), hêtre (8 %), chêne pédonculé (7 %), frêne (5 %), et autres feuillus (3 %). Le reste, soit 20,62 ha, est constitué de vides boisables (landes, pelouses, trouées : 14,42 ha), et de vides non boisables (mares, étangs, emprises d'infrastructures : 6,20 ha).

Les peuplements susceptibles de production ligneuse, soit 1 707,30 ha, seront traités en futaie régulière sur 1 652,34 ha, et en futaie par parquets sur 54,96 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le chêne sessile (1 003,29 ha), le châtaignier (611,14 ha), le frêne commun (77,83 ha), et le chêne pédonculé (15,04 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de huit ans (2011 – 2018) :

- La forêt sera divisée en treize groupes de gestion :
 - Quatre groupes de régénération, d'une contenance totale de 349,25 ha, au sein duquel 155,57 ha seront nouvellement ouverts en régénération et 202,00 ha feront l'objet d'une coupe définitive. La régénération nouvellement acquise occupera 42,00 ha en fin de période ;
 - Cinq groupes d'amélioration, d'une contenance totale de 1 199,25 ha, qui seront parcourus par une ou deux coupes pendant la période, selon l'état des peuplements ;
 - Un groupe de jeunesse, d'une contenance de 53,35 ha, qui fera l'objet des travaux sylvicoles nécessaires à l'éducation des jeunes peuplements ;
 - Un groupe d'amélioration sans interventions, d'une contenance de 70,21 ha, qui sera laissé en croissance libre sur la période ;
 - Un groupe d'îlots de vieillissement, d'une contenance de 35,24 ha, qui fera l'objet d'une gestion spécifique au profit de la biodiversité ;
 - Un groupe d'îlots de sénescence, d'une contenance de 12,06 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle au profit de la biodiversité ;
 - Un groupe constitué des terrains boisés non susceptibles de production ligneuse, d'une contenance de 23,82 ha, qui sera laissé en évolution naturelle ;
 - Un groupe constitué des terrains non boisables, d'une contenance de 6,20 ha, qui sera laissé en l'état.
- Quatre places de dépôt de bois seront créées afin d'améliorer la desserte du massif ;
- Un dispositif de suivi des populations de grand gibier sera mis en place et les demandes de plans de chasse seront augmentées et leur bonne exécution contrôlée afin de réduire la population de chevreuils et contenir la population de sangliers jusqu'au rétablissement d'un équilibre sylvo-cynégétique satisfaisant. Une fois l'équilibre rétabli, les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre ;

- Les mesures nécessaires seront prises afin de limiter l'impact paysager des coupes de régénération à proximité des monuments historiques classés et du site naturel classé, et des actions de communication seront menées à l'attention des usagers de la forêt, en préalable à la réalisation des coupes de régénération sur l'ensemble de la forêt ;

Article 4 : L'arrêté ministériel en date du 21 octobre 2005, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de MARLY pour la période 2002 - 2018, est abrogé.

Article 5 : Le directeur général de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Fait le **12 AVR. 2012**
Pour le Ministre et par délégation,

L'adjoint au sous-directeur
de la forêt et du bois

Jean-Luc GUITTON

DOCUMENT
ONE

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET

Le contexte général :

La forêt domaniale de Marly se caractérise par des sols fertiles, limoneux sur le plateau et sableux dans les versants, très favorables à la croissance forestière. Les peuplements, à très forte dominante feuillue, sont très mélangés dans l'ensemble. Les principales essences rencontrées sont le chêne, le châtaignier, le hêtre et le frêne.

Cette forêt, située à 20 km de Paris, est un élément structurant du paysage du Pays de Cruye. Elle joue un rôle important pour l'accueil du public et participe à la qualité du cadre de vie des populations alentours.

Malgré cette proximité avec les zones urbanisées, la forêt possède des richesses écologiques importantes liées notamment à la présence de vieux arbres et bois morts, ainsi que de nombreuses mares.

Pourquoi une révision anticipée de l'aménagement :

La forêt domaniale de Marly dispose d'un aménagement forestier, approuvé par arrêté ministériel, pour la période 2002 - 2018.

La tempête de 1999 a fortement touché la forêt et déstabilisé les peuplements en place. Les dépérissements des peuplements déclenchés suite à cette perturbation ne s'exprimaient pas encore pleinement au moment de l'élaboration de l'aménagement de 2002. De plus, ces derniers se sont fortement accentués suite à la sécheresse de 2003, conduisant les gestionnaires à réaliser des coupes sanitaires importantes.

Un nombre important de peuplements présentent un état sanitaire dégradé et apparaissent urgents à renouveler, alors que l'aménagement de 2002 ne les prévoit que partiellement. Cette contrainte de dépérissement, impose de revoir la composition du groupe de régénération défini d'en l'aménagement de 2002 et d'en augmenter la contenance. La présente révision anticipée d'aménagement a donc été décidée pour prendre en compte cette contrainte. Elle se substitue au document de 2002 pour la période 2011 - 2018.

Les objectifs de gestion retenus :

L'aménagement de 2002 donnait l'accueil du public et le maintien de la qualité des paysages comme objectif prioritaire sur la forêt de Marly. Le contexte de la forêt et les conditions de fréquentation de la forêt n'ayant que très peu évolué, cet objectif n'a aucune raison d'être remis en cause, et reste donc inchangé.

Le nouveau document d'aménagement prévoit de tendre vers un rétablissement de l'équilibre des classes d'âge des peuplements sur la forêt, au moyen d'un renouvellement important. Cette mesure est indispensable pour que l'on puisse parler de gestion durable de la forêt. Les surfaces portées en régénération sont conséquentes, ce qui entraînera un changement des paysages à court terme bien que ces mesures soient indispensables pour pérenniser les paysages forestiers sur le long terme.

La révision anticipée est par ailleurs l'occasion d'intégrer dans l'aménagement les mesures les plus récentes en matière de biodiversité. Les richesses naturelles de la forêt devront être préservées et valorisées.

Les principales actions à mener :

La régénération des parcelles touchées par la tempête devra être poursuivie et de nouveaux peuplements, présentant un état sanitaire dégradé, devront être renouvelés. Ceci permettra de tendre vers le rétablissement de l'équilibre des classes d'âge. La forêt présentera ainsi une meilleure stabilité, assurant la continuité de son rôle social et écologique.

Un schéma d'accueil du public devra être réalisée durant la période d'aménagement afin de définir une stratégie d'accueil et d'orienter concrètement la gestion forestière en ce sens.

Une réflexion paysagère sera conduite sur l'ensemble des parcelles prévues en régénération afin de définir des actions permettant de limiter l'impact visuel des opérations de renouvellement.

Les zones méritant une attention écologique particulière bénéficieront d'actions de gestion spécifiques. Les nombreuses mares présentes sur la forêt doivent notamment faire l'objet d'un plan de gestion.

Un réseau d'îlots de vieillissement et d'îlots de sénescence est mis en place sur la forêt. La présence d'îlots, de même que les vieux arbres et arbres morts déjà conservés de manière éparse sur la forêt, permet d'augmenter les phases de la sylvigénèse, ce qui est favorable à la qualité de l'écosystème.

Les populations de chevreuil et de sanglier seront contrôlées strictement. La population de chevreuil devra être suivie au moyen d'indices de consommation.

Des actions importantes seront à mener en termes de communication. Cette dernière est en effet indispensable à la bonne mise en oeuvre de l'aménagement.

DOCUMENT ONE

SOMMAIRE

1	TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN	1
1.1	Présentation générale de l'aménagement	1
1.1.1	Désignation, situation et période d'aménagement	1
1.1.2	Foncier – Surfaces – Concessions	2
1.1.3	La forêt dans son territoire : fonctions principales	8
1.2	Conditions naturelles et peuplements forestiers	9
1.2.1	Description du milieu naturel	9
1.2.2	Description des peuplements forestiers	12
1.3	Analyse des fonctions principales de la forêt	20
1.3.1	Production ligneuse	20
1.3.2	Fonction écologique	23
1.3.3	Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)	27
1.3.4	Protection contre les risques naturels	36
2	TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS	37
2.1	Synthèse et définition des objectifs de gestion	37
2.2	Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité	38
2.2.1	Traitements retenus	38
2.2.2	Essences objectifs et critères d'exploitabilité	38
2.3	Objectifs de renouvellement	40
2.3.1	Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement	40
2.4	Classement des unités de gestion	46
2.4.1	Classement des unités de gestion surfaciques	46
2.4.2	Classement des unités de gestion linéaires	50
2.4.3	Classement des unités de gestion ponctuelles	50
2.5	Programme d'actions pour la période 2011-2018	51
2.5.1	Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS	51
2.5.2	Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE	52
2.5.3	Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE	62
2.5.4	Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	63
2.5.5	Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	71
2.5.6	Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET	71
2.5.7	Programme d'actions ACTIONS DIVERSES	72
2.5.8	Compatibilité avec Natura 2000	73
2.5.9	Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier	74
3	TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI	75

Ce titre présentant des données n'étant pas publiques, il n'apparaît pas dans cette version du document

1 TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

Etat, par l'intermédiaire du Ministère de l'Agriculture.

- **Dénomination - Localisation**

Situation administrative	
Aménagement de la forêt	domaniale
De	Marly
Numéro du ou des départements de situation	78
N° ONF de la région nationale IFN de référence	020 - Pays des Yvelines et de Fontainebleau
DRA ou SRA de référence	Ile de France

Département	Arrondissement	Canton	Communes
Yvelines	Versailles	Le Chesnay	Rocquencourt
	Saint-Germain en Laye	Saint-Germain-en-Laye	Saint-Germain-en-Laye Mareil-Marly Chambourcy Fourqueux Aigremont
		Marly-le-Roi	Marly-le-Roi
		La-Celle-Saint-Cloud	Louveciennes Bougival
		Saint-Nom-la-Brétèche	Saint-Nom-la-Brétèche Noisy-le-Roi Bailly L'Etang-la-Ville Feucherolles
		Poissy	Poissy

La détermination de la répartition des surfaces de la forêt par commune nécessite une étude foncière approfondie à partir des matrices cadastrales, qui ne sont malheureusement pas à jour.

- **Période d'application de l'aménagement**

2011 - 2018

Cette période d'aménagement est exceptionnellement courte car elle se cale sur le terme de l'aménagement précédent, comme pour un modificatif.

- Forêts aménagées

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale de Marly	F10364P	1749,3756	21 octobre 2005	2002	2018

La carte de situation est la carte n°1.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- Tableau des surfaces de l'aménagement

Au 1er janvier 2010, la surface cadastrale de la forêt fournie par le foncier est de 1703 ha 75 a 40 ca.

La surface retenue à l'aménagement intègre les Bois Noirs (7,0538 ha), ancienne propriété du département des Yvelines qui furent rétrocédés à l'Etat en 1985, mais dont l'acte de rétrocession n'a pas encore été enregistré.

De plus, un protocole d'accord a été signé le 6 janvier 2008 pour la rétrocession du Bois des Dames, d'une superficie de 38 ha 56 a 78 ca, à l'Etat. Cette session est effectuée dans le cadre de l'aménagement de la RD 307. La prise de possession est anticipée. Le Bois des Dames sera intégré à la forêt domaniale de Marly et au présent aménagement.

Surface cadastrale	1749 ha 37 ca 56 a
Surface retenue pour la gestion	1749,38 ha
Surface boisée en début d'aménagement (1)	1743,18 ha
Surface en sylviculture	1707,30 ha

(1) La surface boisée en début d'aménagement comprend 14,42 ha à reboiser, correspondant principalement à des trouées dues à la tempête de 1999.

- Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Au vu des documents existants, la forêt n'a jamais fait l'objet d'une procédure générale de délimitation ou de bornage. Par défaut, les anciennes bornes royales sont censées être les limites de propriété. Des bornes modernes ont parfois été placées lors d'échange ou d'acquisition de certaines parcelles. Les échanges avec les collectivités pour des projets d'infrastructure ont rarement fait l'objet de bornage.

L'aménagement de 1982 faisait déjà ce constat et prévoyait de résorber ce problème. Apparemment, aucune mesure n'a été prise en ce sens.

Au départ, la forêt, sauf le massif de Louveciennes, était entièrement ceinturée par un mur maçonné, lui-même bordé vers l'extérieur par un « tour d'échelle » prévu pour son entretien. Du fait de la pression urbaine et de la difficulté à suivre l'empiètement des riverains, ce tour d'échelle a une largeur variable et a parfois complètement disparu. Souvent, il est concédé aux riverains. Quelquefois, il a été vendu ou n'existait même pas à l'origine sans qu'un plan précis puisse être établi. Cet espace est donc source de nombreux conflits avec les riverains depuis des siècles.

Le bois de Louveciennes a toutefois été aborné sur une moitié de son périmètre (PV de 1842, disparu).

L'implantation de l'autoroute A13 pose un problème majeur. L'acte (disparu) du 16/06/1959 indique que 50,91 ha de forêt sont affectés au domaine public mais il semble qu'aucun bornage n'ait jamais été fait. Actuellement, un consensus retient la clôture grillagée comme limite de l'emprise autoroutière.

Les opérations de bornage ou de délimitation n'ont été faites que lorsque des problèmes d'occupation ou d'aménagement se posaient :

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Louveciennes - Tour d'échelle	24/04/1927	Versailles
Noisy - Déviation du CD 161	17/05/1985	Versailles
Déviation du CD 78	25/03/1987	Versailles
Fourqueux et Marly le Roi - Tour d'échelle	25/04/1995	Versailles
Camp de Voluceau	10/10/1995	Versailles
Marly le Roi - Chemin du Val de Cruye	06/12/2001	Versailles
Parc Forestier de Rocquencourt	NC	Versailles

Les informations concernant l'état des périmètres (bornes, limites) sont disponibles auprès du processus Foncier.

• Origine de la propriété forestière

La forêt de Cruye (ancien nom de Marly) est un vestige, reconstitué, de l'ancienne forêt d'Yveline, vaste massif qui s'étendait sur toute la plaine de Versailles.

Elle fit l'objet très tôt (VI^{ème} siècle) d'implantations religieuses grâce aux donations des Rois de France. Ces abbayes procédèrent à l'essartage des meilleurs terrains. Par la suite, des hameaux de villageois complétèrent ces occupations, rapidement fortifiées par les seigneurs (château de Retz, Montjoie).

Des transferts de propriétés eurent lieu sans cesse au cours des siècles entre les rois de France, les communautés religieuses, des seigneurs ou de grandes familles, ceci au gré des batailles, des alliances, des donations ou des achats.

Ainsi, au XVI^{ème} siècle, la forêt n'existe plus véritablement. Il ne subsiste tout au plus que de petits bois, plus ou moins reliés au milieu des champs.

Grand chasseur et cherchant à étendre son domaine, Louis XIV procédera à l'acquisition progressive de ces terres et bois. Il donnera son nom actuel à la forêt. Il fera aussi construire un château dans le « vallon de Marly » afin d'échapper à l'Etiquette de la Cour et de pouvoir chasser plus facilement. Il y installera Mme de Maintenon, épousée en secret.

De cette époque datent le mur d'enceinte et son « tour d'échelle » ainsi que les nombreuses plantations d'arbres (châtaignier, marronnier, orme, tilleul...) que le roi ordonna. Le domaine royal contenait d'ailleurs une pépinière à cet effet. Louis XV fit reboiser les cantons de Maison Rouge et des Plants de St-Nom-la-Brétèche qui étaient en terres labourables.

Le domaine subit de nombreux abus durant la Révolution et la forêt revient à l'Etat en 1799, tandis que les bâtiments sont vendus. Napoléon I refusera de racheter le château et celui-ci sera détruit mais le domaine rejoindra le service des Chasses. Cette activité restera la principale affectation de Marly pour les Rois et Princes qui vont se succéder. Napoléon III achètera ensuite la plaine de la Jonction reliant les forêts de Marly et de Saint-Germain (décret du 10 novembre 1856).

La forêt restera cependant sur la liste civile jusqu'en 1870, date à laquelle elle fit retour à l'Etat.

Après la guerre de 1870, l'Etat-major des Armées fit construire plusieurs ouvrages militaires en forêt pour protéger Paris : batteries de Noisy, de Marly, de l'Auberderie, du Champ de Mars, fort du Trou de l'Enfer ; en tout plus de 50 ha. Ces ouvrages militaires seront remis par le Ministère de la Défense au Ministère de l'Agriculture en 1955, 1961, 1969 et 1970.

En 1877, deux voies ferrées sont créées, occasionnant un défrichement de 10 ha (voies de la Grande Ceinture et de l'Etang la Ville-Paris).

En 1887, le bois de Louveciennes est rattaché à la forêt de Marly dans le cadre d'un aménagement unique.

En 1935, la création de l'autoroute de l'Ouest entraîne un défrichement de 50 ha et une coupure totale du massif dans le sens de sa plus grande longueur.

Les guerres de 1914-1918 et 1939-1945 ont aussi entraîné une exploitation intensive de la forêt.

En 1951, la construction du camp militaire du SHAPE (Grand Quartier Général des forces de l'OTAN) empiète de 49 ha sur la forêt au Trou de l'Enfer et à Voluceau.

En 1956, la plaine de la Jonction (espace agricole entre les forêts de Marly et de Saint-Germain) est affectée au Service d'Enseignement du Ministère de l'Agriculture. Un lycée horticole y est maintenant implanté.

• Parcelle forestier

Le précédent aménagement définissait le parcellaire en une suite de 1 à 170 pour le massif Marly et 1 à 30 pour le massif de Louveciennes. Ainsi les parcelles 1 à 30 de Louveciennes ne pouvaient être différenciées des parcelles 1 à 30 de Marly que par le numéro de la série à laquelle elles étaient rattachées. La série 1 correspondait en effet au massif de Marly et la série 2 au massif de Louveciennes.

La notion de série étant rendue obsolète par les nouvelles Directives Nationales d'Aménagement et de Gestion, il apparaît nécessaire de modifier le parcellaire du massif Louveciennes pour éviter toute confusion. Dans un souci de cohérence les parcelles du massif Louveciennes ont été renumérotées. Leur nouveau numéro est déterminé en additionnant 200 à l'ancien (la parcelle 1 devient la parcelle 201, la parcelle 2 devient la parcelle 202, etc.). La correspondance entre l'ancien parcellaire de Louveciennes et le nouveau est donc facile, même si au niveau de global de la forêt cela entraîne une discontinuité de la numérotation.

Le bois des Dames a été intégré à la forêt pour le présent aménagement. Il a été découpé en 4 parcelles numérotées de 171 à 174.

*La liste des parcelles forestières avec indication de leur surface est donnée en annexe n° 1.
La carte du parcellaire est la carte n° 2.*

• Concessions

Identifiant	Type et libellé de la concession	Début	Fin	Montant annuel HT
MARLY-VS*001	Porte, portillon	01/06/2004	31/05/2013	28 euros/an
MARLY-VS*002	Passage riverains chemin d'exploitation	01/11/1995	31/10/1998	200 euros/an
MARLY-VS*003	Porte, portillon - tours d'échelle	01/07/2004	30/06/2013	194 euros/an
MARLY-VS*004	Porte, portillon - portes bâtardes	01/01/2002	31/12/2010	320 euros/an
MARLY-VS*006	Jardin	01/09/1994	31/08/2003	0 euros/an
MARLY-VS*008	Jardin	01/04/2003	31/03/2012	69,4 euros/an
MARLY-VS*009	Monuments et stèles	01/01/2004	31/12/2012	0 euros/an
MARLY-VS*010	Jardin - tours échelle	01/08/2004	31/07/2013	321 euros/an
MARLY-VS*013	Porte, portillon - tours échelle	01/01/1994	31/12/2099	248 euros/an
MARLY-VS*014	Porte, portillon	01/01/2003	31/12/2011	0 euros/an
MARLY-VS*015	Porte, portillon	01/11/1994	31/10/2003	261 euros/an
MARLY-VS*016	Porte, portillon	01/01/2006	31/12/2014	82 euros/an
MARLY-VS*018	Jardin - tours échelle	01/01/2005	31/12/2013	790 euros/an

MARLY-VS*019	Jardin	13/11/2000	12/11/2009	50 euros/an
MARLY-VS*020	MF Etat louée à titre privé	01/04/2006	31/03/2015	0 euros/an
MARLY-VS*021	Canalisation eau potable	01/01/1986		0 euros/an
MARLY-VS*025	Jardin	06/09/2004	05/09/2013	190 euros/an
MARLY-VS*026	Jardin	01/06/1981	31/05/1990	0 euros/an
MARLY-VS*028	Jardin	01/07/1987	30/06/1995	10 euros/an
MARLY-VS*029	Jardin	02/05/1990	01/05/1999	0 euros/an
MARLY-VS*030	Lignes téléphoniques	01/10/1967		0 euros/an
MARLY-VS*031	Lignes téléphoniques	01/05/1961		0 euros/an
MARLY-VS*032	Lignes téléphoniques	23/06/1962		0 euros/an
MARLY-VS*035	Porte, portillon - tours échelle	01/01/2000	31/12/2008	502 euros/an
MARLY-VS*037	Canalisation eau potable	01/01/1980		50 euros/an
MARLY-VS*041	Jardin	01/07/1998	30/06/2007	0 euros/an
MARLY-VS*042	Canalisation eau potable	01/07/2000	30/06/2009	10 euros/an
MARLY-VS*046	Jardin	24/10/1998	23/10/2007	10 euros/an
MARLY-VS*047	Porte, portillon - porte charretière	01/01/1991	31/12/1999	1061 euros/an
MARLY-VS*048	Canalisation eau potable	26/04/1972	25/04/1981	0 euros/an
MARLY-VS*051	Canalisation eau potable - installation de captage	01/01/2000	31/12/2008	162 euros/an
MARLY-VS*052	Jardin	01/03/2005	28/02/2014	50 euros/an
MARLY-VS*054	Jardin	01/03/2002	28/02/2011	105 euros/an
MARLY-VS*057	Jardin - tours échelle	01/01/2006	31/12/2014	65 euros/an
MARLY-VS*058	Jardin	05/06/2003	04/06/2012	50 euros/an
MARLY-VS*059	Jardin - tours échelle	01/07/2004	30/06/2013	81 euros/an
MARLY-VS*062	Porte, portillon	14/06/1999	13/06/2008	312 euros/an
MARLY-VS*063	Jardin	01/07/2004	30/06/2013	0 euros/an
MARLY-VS*065	Jardin - tours échelle	01/01/2005	31/12/2013	250 euros/an
MARLY-VS*069	Canalisation eau potable	01/07/2001	30/06/2010	163 euros/an
MARLY-VS*071	Canalisation eau non potable	01/10/1975	30/09/1984	0 euros/an
MARLY-VS*074	Porte, portillon	01/05/1998	30/04/2007	38 euros/an
MARLY-VS*076	Canalisation eau non potable	01/08/1983	31/07/1992	0 euros/an
MARLY-VS*077	Jardin - tours échelle	01/02/2000	31/01/2009	521 euros/an
MARLY-VS*081	Canalisation eau non potable	27/07/2000	26/07/2009	10 euros/an
MARLY-VS*083	Canalisation eau non potable	01/07/2002	30/06/2011	50 euros/an
MARLY-VS*084	Réserve eau potable - occ terrain	01/01/2004	31/12/2012	2930 euros/an
MARLY-VS*085	Canalisation eau potable	01/07/1977	30/06/1986	20 euros/an
MARLY-VS*086	Porte, portillon - porte charretière	01/01/2005	31/12/2013	158 euros/an
MARLY-VS*089	Autres équipements d'intérêt général			10 euros/an
MARLY-VS*091	Monuments et stèles	01/07/2002	30/06/2011	0 euros/an
MARLY-VS*093	Canalisation eau non potable	18/06/1971	17/06/1980	0 euros/an
MARLY-VS*096	Jardin	01/01/2003	31/12/2011	10 euros/an
MARLY-VS*097	Jardin - tours échelle	01/01/2006	31/12/2014	262 euros/an
MARLY-VS*099	Divers	25/09/2003	24/09/2012	130 euros/an
MARLY-VS*101	Porte, portillon	01/01/1973	31/12/1981	0 euros/an
MARLY-VS*104	Lignes électriques	09/11/1956		0 euros/an
MARLY-VS*108	Jardin	01/04/2000	31/03/2009	70 euros/an
MARLY-VS*109	Lignes électriques	13/12/1965		147 euros/an
MARLY-VS*112	Porte, portillon - tours échelle	01/01/2003	31/12/2011	164 euros/an
MARLY-VS*113	Porte, portillon	01/10/1997	30/09/2006	20 euros/an
MARLY-VS*114	Jardin - tours échelle	01/01/1988	31/12/2009	50 euros/an
MARLY-VS*116	Jardin - tours échelle	01/01/1984	31/12/1992	100 euros/an
MARLY-VS*117	Jardin	01/04/2000	31/03/2009	50 euros/an
MARLY-VS*118	Porte, portillon - tours échelle	01/01/1974	31/12/1982	108 euros/an

MARLY-VS*119	Porte, portillon	24/07/1997	23/07/2006	70 euros/an
MARLY-VS*122	Jardin	01/01/2003	31/12/2011	0 euros/an
MARLY-VS*123	Porte, portillon - tours échelle	01/01/1974	31/12/1982	108 euros/an
MARLY-VS*126	Porte, portillon - portes bâtarde	01/01/2005	31/12/2013	262 euros/an
MARLY-VS*127	Jardin - tours échelle	01/10/1996	30/09/2005	363 euros/an
MARLY-VS*128	Jardin	08/10/2001	07/10/2010	50 euros/an
MARLY-VS*132	Porte, portillon - tours échelle	01/01/2002	31/12/2010	60 euros/an
MARLY-VS*135	Porte, portillon - tours échelle	17/09/1999	16/09/2008	431 euros/an
MARLY-VS*137	Porte, portillon	01/07/1973	30/06/1982	0 euros/an
MARLY-VS*139	Jardin	01/09/1998	31/08/2007	10 euros/an
MARLY-VS*144	Lignes électriques - électricité de France	01/02/2002	31/01/2011	0 euros/an
MARLY-VS*145	Porte, portillon - tours échelle	01/01/2001	31/12/2009	96 euros/an
MARLY-VS*146	Jardin	01/07/2000	30/06/2009	1363 euros/an
MARLY-VS*151	Porte, portillon - tours échelle	15/04/2004	14/04/2013	650 euros/an
MARLY-VS*152	Porte, portillon	01/09/1997	31/08/2006	0 euros/an
MARLY-VS*153	Porte, portillon	01/10/2002	30/09/2011	124 euros/an
MARLY-VS*154	Jardin	16/06/1956		0 euros/an
MARLY-VS*155	Jardin	01/01/2004	31/12/2012	0 euros/an
MARLY-VS*158	Porte, portillon	01/10/1999	30/09/2008	0 euros/an
MARLY-VS*161	Lignes électriques			100 euros/an
MARLY-VS*163	Porte, portillon	01/11/1977	31/10/1986	88 euros/an
MARLY-VS*165	Porte, portillon	01/09/2004	31/08/2013	90 euros/an
MARLY-VS*166	Canalisation eau potable	01/07/2004	30/06/2013	50 euros/an
MARLY-VS*168	Jardin - tours échelle	01/01/1978	31/12/1986	298 euros/an
MARLY-VS*169	Jardin	01/07/1997	30/06/2006	50 euros/an
MARLY-VS*172	Porte, portillon	01/06/2005	31/05/2014	50 euros/an
MARLY-VS*174	Porte, portillon - tours échelle	01/10/2005	30/09/2014	102 euros/an
MARLY-VS*176	Porte, portillon	22/06/2004	21/06/2013	0 euros/an
MARLY-VS*179	Porte, portillon	07/07/1999	06/07/2008	100 euros/an
MARLY-VS*180	Porte, portillon	01/08/1982	31/07/1991	0 euros/an
MARLY-VS*182	Porte, portillon	01/10/2006	30/09/2015	100 euros/an
MARLY-VS*183	Canalisation eau non potable	25/06/2005	24/06/2014	100 euros/an
MARLY-VS*184	Jardin	21/07/1999	20/07/2008	0 euros/an
MARLY-VS*189	Porte, portillon	01/09/1996	31/08/2005	0 euros/an
MARLY-VS*193	Porte, portillon - tours échelle	01/01/2000	31/12/2008	301 euros/an
MARLY-VS*194	Porte, portillon	01/08/2004	31/07/2013	548 euros/an
MARLY-VS*195	Jardin - tours échelle	01/11/2000	31/10/2009	296 euros/an
MARLY-VS*201	Porte, portillon - tours échelle	01/01/1988	31/12/1999	260 euros/an
MARLY-VS*202	Jardin	01/04/2005	31/03/2014	144 euros/an
MARLY-VS*204	MF Etat louée à titre privé	01/08/2002	31/07/2011	
MARLY-VS*205	Canalisation eau potable	01/01/1988		248 euros/an
MARLY-VS*206	Jardin	01/01/1998	31/12/2006	300 euros/an
MARLY-VS*207	Lignes téléphoniques	01/05/1973		0 euros/an
MARLY-VS*208	Jardin	29/01/2002	28/01/2011	300 euros/an
MARLY-VS*209	Porte, portillon	01/09/2006	31/08/2015	0 euros/an
MARLY-VS*210	Jardin	01/05/1998	30/04/2007	350 euros/an
MARLY-VS*212	Lignes téléphoniques	01/01/1990		0 euros/an
MARLY-VS*213	Porte, portillon	01/01/1990	31/12/1998	300 euros/an
MARLY-VS*217	Porte, portillon	16/02/2000	15/02/2009	0 euros/an
MARLY-VS*218	Canalisation eau potable	01/01/1998	31/12/2006	0 euros/an
MARLY-VS*219	Lignes téléphoniques	01/01/1190	31/12/2099	0 euros/an
MARLY-VS*220	Canalisation gaz	01/01/1982		0 euros/an

MARLY-VS*221	Autres équipements intérêt général	01/01/2005	31/12/2013	0 euros/an
MARLY-VS*222	Lignes électriques	01/01/2003	31/12/2011	
MARLY-VS*223	Jardin	01/06/2003	31/05/2012	0 euros/an
MARLY-VS*224	Porte, portillon	01/12/2004	30/11/2013	0 euros/an
MARLY-VS*225	Jardin	13/08/2003	12/08/2012	0 euros/an
MARLY-VS*226	Autorisation passage route forestière	01/10/1996	30/09/1999	0 euros/an
MARLY-VS*227	Jardin	15/05/2000	14/05/2009	0 euros/an
MARLY-VS*228	Fibre optique	01/11/2006	31/10/2015	0 euros/an
MARLY-VS*229	Jardin	01/01/1998	31/12/2006	0 euros/an
MARLY-VS*230	Jardin	01/03/1998	28/02/2007	0 euros/an
MARLY-VS*231	Canalisation gaz	01/06/1998		0 euros/an
MARLY-VS*232	Lignes électriques	01/10/1998		0 euros/an
MARLY-VS*234	Porte, portillon	01/07/1997	30/06/2006	0 euros/an
MARLY-VS*235	Passage riverains chemin d'exploitation	01/04/2004	31/03/2013	0 euros/an
MARLY-VS*236	Passage riverains chemin d'exploitation	01/10/1999	30/09/2008	0 euros/an
MARLY-VS*237	Lignes téléphoniques	01/04/2000		0 euros/an
MARLY-VS*238	Panneau d'information, de publicité	01/10/2000	30/09/2009	0 euros/an
MARLY-VS*239	Jardin	22/03/2000	21/03/2009	0 euros/an
MARLY-VS*241	Porte, portillon	01/11/2000	31/10/2009	0 euros/an
MARLY-VS*243	Jardin	01/11/2000	31/10/2009	0 euros/an
MARLY-VS*244	Porte, portillon	01/01/2002	31/12/2010	0 euros/an
MARLY-VS*247	Porte, portillon	01/01/2002	31/12/2010	0 euros/an
MARLY-VS*248	Porte, portillon	01/01/2002	31/12/2010	0 euros/an
MARLY-VS*250	Divers	01/01/2002	31/12/2010	0 euros/an
MARLY-VS*251	Jardin	07/12/2000	06/12/2009	0 euros/an
MARLY-VS*253	Porte, portillon	01/04/2003	31/03/2012	0 euros/an
MARLY-VS*254	Jardin	01/01/2004	31/12/2012	0 euros/an
MARLY-VS*255	Fibre optique	01/12/2006	30/11/2015	
MARLY-VS*278	MF ONF concédée par US	01/05/2007		
MARLY-VS*279	MF ONF concédée par US	01/03/2006		
MARLY-VS*281	MF ONF concédée par US	01/12/2003		
MARLY-VS*282	MF ONF concédée par US	01/05/2002	30/04/2011	
MARLY-VS*283	MF ONF concédée par US	01/01/2002		
MARLY-VS*284	MF ONF concédée par US	01/11/2001		

La forêt fait l'objet de très nombreuses concessions : gazoduc, portes bâtarde, ouvertures, occupation du tour d'échelle. Cette utilisation permet des recettes non négligeables mais nécessite un travail important de suivi administratif d'une part et de surveillance par les agents de terrain d'autre part. Certaines engendrent même des servitudes.

Un nombre important de concessions sont arrivées à expiration et seraient à renouveler.

Les concessions en forêt publique rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt. Elles répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière. Elles ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- Classements des surfaces par fonction principale

Répartition des surfaces par fonction					Surface totale retenue pour la gestion
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	42,08	2,91	1217,20	487,19	= 1749,38
Fonction écologique		1702,68	46,70		= 1749,38
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		49,84	86,26	1613,28	= 1749,38
Protection contre les risques naturels	1749,38				= 1749,38

Le niveau d'analyse retenu pour chacun des enjeux est la parcelle forestière.

L'enjeu de production est directement déterminé à partir de la potentialité des stations et ne tient pas compte des peuplements en place. L'ensemble du plateau présente des sols fertiles. Il lui est donc attribué en enjeu de production fort. Il en est de même pour les fonds de vallons, très favorables à la croissance forestière.

Concernant la fonction écologique, la forêt n'est pas concernée par un zonage de protection réglementaire. Néanmoins on rencontre sur la forêt des ZNIEFF de type 1, un des statuts de protection contractuelle. En dehors de ces zones où il est reconnu, l'enjeu écologique est ordinaire.

La forêt domaniale de Marly est sous l'influence de l'agglomération parisienne. Les parcelles 36, 47 et 51 à 67, font partie d'un site classé. Elles représentent donc un enjeu fort en termes de paysage. En dehors de ce site le niveau d'enjeu social est fortement conditionné par la fréquentation et la visibilité externe de la forêt.

La forêt n'est concernée par aucun aléa naturel (avalanche, chute de bloc, ...) contre lequel elle pourrait avoir un rôle de protection.

La carte des fonctions principales sur la forêt est la carte n°3.

- **Eléments forts imposant des mesures particulières**

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves	180 ha	Excès de peuplements vieillissants présentant des signes de dépérissement importants.
- Déséquilibre grande faune / flore	1694,62 ha	Forte densité de chevreuil sur l'ensemble du massif de Marly. Population de sanglier à contrôler.
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	200 ha	Hêtre et chêne pédonculé sont présents sur des stations qui ne leur sont pas adaptées.
- Envahissement de l'érable sycomore	240 ha	L'érable sycomore a tendance à être très envahissant et colonise des stations auxquelles il n'est pas adapté.

Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	127 ha	Parcelle 160 enclavée par l'échangeur de l'autoroute. Parcelle 113 complètement isolée. Accès au Bois de Poncy (parcelles 159 et 161) et aux bois des Dames (parcelles 171, 172, 173 et 174) difficile et posant des problèmes en termes de sécurité. L'accès au massif de Louveciennes est également problématique.
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	450 ha	Toutes les stations de plateau sur limons ainsi que les fonds de vallons et zones marécageuses
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction	70,84 ha	Parcelles 11 et 12 pour le chêne sessile. Parcelles 21p, 77p, 78p, 104p, 112p, 149p, 151p, 152p pour le châtaignier. Du fait des mises en régénération, certaines parcelles seront déclassées et de nouvelles propositions seront faites à l'issue de la rédaction du présent aménagement.

- Démarches de territoires

La forêt domaniale de Marly n'est pas directement concernée par une démarche de territoire.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

1.2.1.A Topographie et hydrographie

La forêt occupe sur la rive gauche de la Seine un plateau allongé du Nord-Ouest au Sud-Est. L'altitude varie de 178 m au carrefour de la Belle Etoile à 81 m dans la plaine de la Jonction. Creusées par l'érosion, les pentes du plateau sont marquées par de petits vallons : vallon de l'Étang la Ville et du Val de Cruye par exemple.

Il existe quelques rus temporaires dans les vallons. Ces eaux, qui servaient à l'alimentation de la ville de Saint-Germain en Laye, viennent d'une nappe aquifère profonde située à la base des sables de Fontainebleau.

Une autre nappe aquifère, à la base des limons, est à l'origine des nombreuses mares de la forêt. Celles-ci sont souvent en voie de comblement même si des travaux de curage sont périodiquement effectués.

NB : les éléments concernant la ressource en eau sont abordés en § 1.3.3 (Fonction sociale).

1.2.1.B Conditions stationnelles

• Climat

La station météorologique de référence est située à Trappes (environ 15 km plus au Sud). La température moyenne est de 10,3°C et varie de 3°C en Janvier à 23°C en Juillet.

La pluviosité est moyenne (667 mm/an), mais bien répartie sur l'année (minimum de 49 mm en février et en août, maximum de 63 mm en Mai et 61 mm en novembre). Il n'existe pas de mois sec au sens de Gaussen ($P < 2I$). Malgré des normales saisonnières favorables on assiste depuis une dizaine d'année à des épisodes de sécheresse important, faisant peser une contrainte sur la végétation forestière. La canicule de 2003 en particulier a accéléré le dépérissement d'un certain nombre de peuplements, déjà fragilisé par la tempête de 1999.

Les vents dominants sont d'ouest et rarement violents. La forêt a néanmoins été fortement touchée par la tempête de 1999.

Les gelées printanières sont fréquentes, de même que les orages en été.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

• Géologie

La carte géologique de Versailles (BRGM, Feuille XXII-14, 1/5000^e) fait apparaître les ensembles suivants sur la forêt domaniale de Marly :

- g3 : le haut du plateau est occupé par les meulière de Montmorency (Stampien supérieur ou Chattien), roches siliceuses associées à des argiles bariolées.
- g2b : les bords du plateau sont constitués par les sables et grès de Fontainebleau, rougeâtres au sommet, ils deviennent argileux et verdâtres en bas de versant.
- à la base du plateau, apparaît un chapelet de couches peu épaisses : g2a (argiles à Corbules et marnes à huîtres), g1 (calcaire de Sannois, Stampien inférieur), e7 (marnes supragypseuses du Bartonien supérieur).
- à la pointe sud, des couches très profondes ont été dégagées : e6b (calcaire de Saint-Ouen du Bartonien inférieur), e6a (sables de Beauchamp du Bartonien inférieur), e5 (marnes et caillasse du Lutécien).

Des limons d'origine loessique recouvrent la presque totalité du plateau. Leur épaisseur est d'environ de deux mètres et ils sont carbonatés à partir d'un mètre de profondeur.

• Unités stationnelles

Une étude pédologique a été réalisée en 1977 par Lor Horse : analyse des différents horizons (pH, hydromorphie, texture). Elle met en évidence 11 types de sols d'après la classification CPCS. Elle intégrait également la description des humus et le relevé des plantes caractéristiques. Les données de cette étude ont été reprises et ont permis d'aboutir à l'actuelle cartographie des stations, qui n'est valable qu'à une échelle large. Il conviendra de réaliser des relevés complémentaires pour les surfaces mises en régénération.

Unité stationnelle		Surface		Potentialité - Précautions de gestion	Essences principales objectives conseillées, adaptées aux évolutions climatiques
Code DRA	Libellé	ha	%		
0	Chaos gréseux ou dalle gréseuse			Faible	-
	Lande humide hyperacidiphile à engorgement permanent			Faible - Milieux sensibles	-
	Milieux tourbeux ou toujours engorgés			Faible - Milieux fragiles	-
	Chênaie pubescente thermophile			Faible - Formation sensible à l'incendie	-
1	Hêtraie calcicole			Moyenne	Hêtre
2	Chênaie ou chênaie-frênaie neutrocalcicole	41,54	2,4	Bonne - Risque de prolifération de la clématite après découvert trop important	Hêtre
3	Chênaie de plateau à engorgement permanent peu acide			Faible - Milieux sensibles	Aulne glutineux
4	Aulnaie-frênaie neutrocalcicole de vallon, vallée ou plateau à engorgement durable			Moyenne - Sols sensibles au tassement du fait de leur humidité. Risque de développement de certaines espèces sociales (molinie, ronce, fougère aigle)	Aulne glutineux, chêne pédonculé, peuplier
5	Chênaie pédonculée - frênaie de vallon et de milieu riche	60,25	3,8	Très bonne - Substrat très sensible au tassement. Risque de développement de certaines espèces sociales	Chêne pédonculé, frêne, chêne sessile, hêtre, érable sycomore, érable plane, merisier
6	Chênaie pédonculée neutrocline de vallon avec hydromorphie			Bonne - Substrat très sensible au tassement. risque de prolifération de la ronce ou des grandes laïches après découvert	Frêne
7	Chênaie pédonculée acidocline de vallon avec hydromorphie			Bonne - Substrat sensible au tassement. Fougère aigle ou ronce pouvant être envahissantes après découvert	Chêne sessile
8	Hêtraie-chênaie neutrocline à faiblement acide	390,47	22,3	Très bonne - Substrat très sensible au tassement. Ronce pouvant être envahissante après découvert	Chêne sessile, châtaignier
9	Chênaie sessiliflore à acidité moyenne ou hydromorphe - variante sur sol lessivé à pseudogley, sur limons reposant sur argiles à meulière	154,13	8,8	Bonne - Fougère aigle et ronce pouvant être envahissantes après découvert	Chêne sessile
	Chênaie sessiliflore acidiphile sur matériau sableux - variante sur sol ocreux lessivé acide, sur argiles à meulières	468,10	26,8		
	Chênaie sessiliflore acidiphile sur matériau sableux - variante sur sol podzolique sur sables stampiens remaniés	363,99	20,8		
10	Chênaie sessiliflore-hêtraie acidiphile non ou peu podzolisée	226,73	13,0	Moyenne - Risque de développement de certaines espèces sociales (molinie, ronce, fougère aigle)	Chêne sessile, châtaignier
11	Chênaie sessiliflore acidiphile sur matériau sableux			Bonne - Callune et fougère aigle pouvant être envahissantes	Chêne sessile, pin sylvestre, pin laricio de Corse
12	Chênaie-hêtraie acidiphile hydromorphe	36,24	2,1	Moyenne - Eviter les ouvertures trop importantes et le tassement du substrat	Pin sylvestre
-	Non déterminé (route)	1,93	0,1		

Les caractéristiques détaillées concernant les stations forestières (descriptions, toposéquences, facteurs limitants) sont consultables dans la DRA Ile-de-France.

La carte des stations est la carte n°4.

Elle est reprise de la cartographie des sols de l'ancien aménagement et complétée pour la partie du bois des Dames.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

1.2.2.A Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Les Directives Régionales d'Aménagement d'Ile de France ne définissent pas de typologie de peuplement. Une typologie propre à la forêt a donc été créée.

0 Vides

Ce sont des espaces non boisés, de deux types :

- des zones ne pouvant être boisées pour des raisons physiques (plan d'eau, mare, parking, route, emprise, ...) ou volontairement exclues de la sylviculture (landes ou pelouses devant être conservées pour des raisons écologiques par exemple)
- des zones pouvant être boisées ou reboisées (lande ou pelouse devant être reboisée, trouée du peuplement due à une tempête)

1 Peuplements à capital sur pied faible

Certains peuplements de la forêt domaniale sont incomplets ou mités, soit du fait des chablis (en particulier ceux dus à la tempête de 1999), soit du fait des mises en régénérations (queues de régénération). Deux types sont distingués en fonction de la densité des arbres restants :

- On parle de **peuplement pauvre** lorsque la surface terrière occupée par les essences nobles est inférieure à 10 m²/ha.
- On parle de **futaie claire** lorsque la surface terrière occupée par les essences nobles est de l'ordre de 10 m²/ha à 15 m²/ha.

2 Taillis simple

Plusieurs parcelles sont composées de taillis simple, très majoritairement de châtaignier. Ces peuplements sont souvent denses et peuvent ou non avoir été travaillés dans le but de les faire évoluer vers de la futaie sur souche.

Une typologie complémentaire est utilisée pour décrire les taillis. Elle est valable pour les taillis simples, les taillis avec des réserves éparées et les taillis-sous-futaie. Suivant les cas on distingue :

a Taillis de châtaignier

- a1 taillis jeune** : taillis au stade fourré, gaulis ou perchis
- a2 taillis balivé** : taillis au stade perchis ou petits bois, ayant bénéficié d'une opération de balivage
- a3 taillis balivable** : taillis au stade perchis ou petits bois, bien venant, pouvant bénéficier d'une opération de balivage (tiges droites et élancées)
- a4 taillis recépable** : taillis adulte, soit trop âgé, soit trop mal venant pour qu'une opération de balivage lui soit bénéfique

b Taillis de charme

3 Taillis avec réserves éparées

Ces peuplements proviennent des anciens taillis-sous-futaie qui ont vieillis. Ils présentent une forte densité de brins de taillis qui constitue la majorité du peuplement. Ils se distinguent des taillis simples par la présence de réserves, bien que celles-ci restent éparées (surface terrière inférieure à 12 m²/ha, la majorité étant largement en dessous de ce seuil). Lorsque les réserves du peuplement sont composées de chêne, la régénération de cette essence ne pourra qu'être très partielle.

Des distinctions sont réalisées suivant l'essence des réserves. La typologie utilisée pour caractériser les taillis est également valable pour ce type de peuplement.

4 Taillis sous futaie riche en réserves

Ces peuplements proviennent des anciens taillis-sous-futaie qui ont vieillis. Ils présentent une forte densité de brins de taillis.

Ils se distinguent des taillis avec réserves éparses par leur plus forte densité de réserves d'essences nobles (surface terrière supérieure à 12 m²/ha). Grâce à cette bonne densité de semenciers, la régénération naturelle de l'essence composant les réserves est envisageable.

Suivant l'essence et le diamètre dominant des réserves des sous-types sont distingués. La typologie utilisée pour caractériser les taillis est également valable pour ce type de peuplement.

5 Futaie régulière

Il s'agit de peuplements régularisés dont les arbres sont soit de franc pied, soit issus de rejets balivés. Ils sont distingués suivant leur essence dominante.

51 Futaie de chêne

52 Futaie mélangée : ce type regroupe les futaies régulières où il n'est pas possible de distinguer une essence dominante du fait du fort mélange des essences constituant le peuplement. Parmi les principaux, on retrouve les mélanges chêne-hêtre, chêne-châtaignier, et hêtre-frêne.

53 Futaie de hêtre

54 Futaie de frêne

55 Futaie de châtaignier

Chacun de ces sous-types est ensuite discriminé suivant le diamètre dominant des arbres constituant le peuplement.

6 Jeune futaie

Il s'agit de peuplements réguliers de moins de 40 ans.

7 Peuplements résineux

Tous les peuplements ayant comme essence dominante une essence résineuse sont regroupés dans ce type.

La proportion de peuplements âgés sur la forêt est importante. Des dépérissements importants sont observés, en particulier dans le hêtre et dans le châtaignier. De plus, l'âge des arbres peut parfois expliquer les difficultés de régénération de certaines parcelles, les arbres vieillis perdant leur capacité à se reproduire.

La qualité des bois est en général bonne, voire très bonne, aussi bien en chêne sur le plateau limoneux et le canton des parcelles 1 à 6, qu'en châtaignier sur les versants limoneux.

Le chêne est parfois atteint de coeur brun ou de pourriture rouge, ce qui peut s'expliquer par son âge avancé et la diminution de sa résistance aux pathogènes.

Le châtaignier est souvent roulé mais les décollements observés déprécient assez peu les grumes car ils sont en général limités et proches de l'axe central.

• Répartition des types de peuplement

Type de peuplement			Surface (ha)		
Vide		01 - Vide non boisable	6,2	20,62	1,2%
		02 - Vide boisable	14,42		
Peuplements pauvres en surface terrière		11 - Peuplement pauvre	22,7	188,19	10,8%
		12 - Futaie claire	165,49		
Taillis		2 - Taillis	199,03	199,03	11,4%
Taillis sous Futaie	TSF pauvre en réserves	31 - Taillis avec réserves éparées de chène	172,08	202,14	11,6%
		32 - Taillis avec réserves éparées de châtaignier	27,4		
		33 - Taillis avec réserves éparées de hêtre	2,66		
	TSF riche en réserves	413 - Taillis-sous-futaie riche en réserves de chène à GB	28,33	103,78	5,9%
		414 - Taillis-sous-futaie riche en réserves de chène à TGB	27,05		
		422 - Taillis-sous-futaie à réserves d'autres feuillus à BM	9,56		
423 - Taillis-sous-futaie à réserves d'autres feuillus à GB		35,84			
	424 - Taillis-sous-futaie à réserves d'autres feuillus à TGB	3			
Peuplements feuillus	Futaie de chène	511 - Futaie de chène à PB	49,92	352,55	20,2%
		512 - Futaie de chène à BM	42,43		
		513 - Futaie de chène à GB	142,7		
		514 - Futaie de chène à TGB	117,5		
	Futaie mélangée	521 - Futaie mélangée à PB	6,12	254,22	14,5%
		522 - Futaie mélangée à BM	76,87		
		523 - Futaie mélangée à GB	102,08		
		524 - Futaie mélangée à TGB	69,15		
	Futaie de hêtre	531 - Futaie de hêtre à PB	1,81	70,51	4,0%
		532 - Futaie de hêtre à BM	32,22		
		533 - Futaie de hêtre à GB	31,66		
		534 - Futaie de hêtre à TGB	4,82		
	Futaie de frêne	541 - Futaie de frêne à PB	0,14	39,08	2,2%
		542 - Futaie de frêne à BM	18,11		
		543 - Futaie de frêne à GB	16,8		
		544 - Futaie de frêne à TGB	4,03		
	Futaie de Châtaignier	552 - Futaie de châtaignier à BM	97,69	129,21	7,4%
		553 - Futaie de châtaignier à GB	24,16		
		554 - Futaie de châtaignier à TGB	7,36		
	Jeune futaie	61 - Jeune futaie 0-20 ans	112,34	186,4	10,7%
62 - Jeune futaie 20-40 ans		74,06			
Peuplements résineux		7 - Peuplement résineux	3,65	3,65	0,2%
Total			1749,38		

Au total, un tiers de surface de la forêt est constitué de peuplement à gros bois et très gros bois, ce qui représente un déséquilibre au niveau de sa structure.

La carte des peuplements est la carte n°5a.

La carte de la nature et de l'état des taillis est la carte n°5b.

La carte des surfaces disponibles à la régénération est la carte n°5c.

La carte du capital des peuplements inventoriés est la carte n°5d.

• Répartition des essences principales forestières

L'essence principale est l'essence qui détermine la sylviculture à appliquer (notamment durée des rotations ou durée du cycle sylvicultural sur une unité de gestion traitée en futaie régulière). Elle joue un rôle principal par rapport aux objectifs, et notamment, à l'objectif déterminant. Ce n'est pas forcément l'essence prépondérante du peuplement.

Type de peuplement	Surface par essence principale du peuplement (ha)						
	Chêne sessile	Chêne pédonculé	Châtaignier	Hêtre	Frêne	Autres feuillus	Autres résineux
01 - Vide non boisable							
02 - Vide boisable							
11 - Peuplement pauvre	5,14	0,68	6,54			7,13	3,21
12 - Futaie claire	67,49	10,78	26,81	27,58	15,49	17,35	
2 - Taillis			197,97			1,06	
31 - Taillis avec réserves éparées de chêne	0,63	4,08	167,37				
32 - Taillis avec réserves éparées de châtaignier			27,40				
33 - Taillis avec réserves éparées de hêtre			1,07	1,59			
413 - Taillis-sous-futaie riche en réserves de chêne à GB	22,30	2,69	3,34				
414 - Taillis-sous-futaie riche en réserves de chêne à TGB	26,36	0,69					
422 - Taillis-sous-futaie à réserves d'autres feuillus à BM			9,56				
423 - Taillis-sous-futaie à réserves d'autres feuillus à GB			35,84				
424 - Taillis-sous-futaie à réserves d'autres feuillus à TGB			3,00				
511 - Futaie de chêne à PB	44,55	5,37					
512 - Futaie de chêne à BM	36,71	5,73					
513 - Futaie de chêne à GB	132,44	5,80			2,70	1,76	
514 - Futaie de chêne à TGB	81,34	36,16					
521 - Futaie mélangée à PB		2,21			3,91		
522 - Futaie mélangée à BM	40,65	7,49	6,40	1,65	17,50	3,49	
523 - Futaie mélangée à GB	44,05	6,06	24,32	26,58		1,08	
524 - Futaie mélangée à TGB	27,13	5,40	23,04	4,74	8,84		
531 - Futaie de hêtre à PB				1,81			
532 - Futaie de hêtre à BM				32,22			
533 - Futaie de hêtre à GB				31,66			
534 - Futaie de hêtre à TGB				4,82			
541 - Futaie de frêne à PB					0,14		
542 - Futaie de frêne à BM					18,11		
543 - Futaie de frêne à GB					16,80		
544 - Futaie de frêne à TGB					4,03		
552 - Futaie de châtaignier à BM			97,69				
553 - Futaie de châtaignier à GB			24,16				
554 - Futaie de châtaignier à TGB			7,36				
61 - Jeune futaie 0-20 ans	73,80	12,03	9,04	6,23		11,25	
62 - Jeune futaie 20-40 ans	45,27	17,46	0,58		1,26	9,49	
7 - Peuplement résineux							3,65
Total	647,55	122,60	671,49	138,88	88,78	52,61	6,86
	37,5%	7,1%	38,8%	8,0%	5,1%	3,0%	0,4%

La forêt de Marly est presque exclusivement feuillue. Le chêne est bien représenté sur toute la partie des plateaux limoneux.

Le châtaignier occupe principalement les versants situés au nord de l'autoroute. Le hêtre, issu d'anciennes plantations est également présent dans quelques parcelles.

Le frêne est assez bien représenté dans les zones humides et fonds de vallons.

Les autres feuillus que l'on rencontre sont l'érable sycomore, le charme et des bois blancs (bouleau, tremble, peuplier noir, ...), plus rarement de l'aune. Les fruitiers (merisier, alisier, sorbier, ...) sont rares sur la forêt.

Les résineux sont présents de manière anecdotique.

La plupart des peuplements étant issus du régime du taillis-sous-futaie, il est délicat de leur attribuer un âge et de dresser ainsi l'histogramme des classes d'âge sur la forêt.

1.2.2.B Etat du renouvellement

• Précisions succinctes sur le renouvellement de la forêt

Une part importante du groupe de régénération sortant était constituée de trouées tempête à reconstituer par plantation. Les plantations, réalisées avec des protections individuelles, donnent en général des résultats de reprise médiocres. Ce type de matériel est donc à éviter.

Certains peuplements, devant être régénérés en chêne par voie naturelle, ne présentent pas de semis plusieurs années après la coupe d'ensemencement ou le relevé de couvert, et ce, malgré une densité de semenciers convenable.

Cela peut s'expliquer par trois facteurs :

- la concurrence de la ronce, parfois très développée,
- l'absence de réalisations de travaux adéquats,
- la vieillesse et/ou le stress des semenciers, qui sont alors inaptes à produire des glands.

A ces échecs de régénération naturelle s'ajoutent parfois des échecs de plantation.

Le chêne pédonculé occupe parfois une part non négligeable de certains peuplements de chêne, rendant délicate la régénération en chêne sessile.

Par ailleurs l'érable sycomore tend à être très présent dans certains secteurs. Il concurrence alors très fortement les semis de chêne dont la croissance est beaucoup plus lente.

• Bilan du groupe de régénération passé

Les données utilisées pour établir le bilan de la régénération passée sont issues de la BDR (Base de Donnée Régénération - données de 2009).

L'aménagement sortant, valable pour la période 2002 - 2018, prévoyait la reconstitution et la régénération de 250 ha, dont 20 % devaient être conservés en îlot paysager. L'effort de régénération correspondait donc à 11,8 ha/an.

Sur la période d'application effective de l'aménagement, 2002 - 2010, et en supposant un effort continu, la surface prévue à régénérer correspondrait donc à 106 ha.

Surface prévue à régénérer par l'aménagement passé :	106 ha
---	--------

Les données 2009 de la base de données régénération sont les suivantes. Elles ne comprennent que les unités de gestion faisant partie du groupe de régénération et du groupe de reconstitution sortant.

Essence	Stock de régénération par essence (ha)						
	Classe 0 (attente)	Classe 1 (entamée) régénération de quantité insuffisante ou à developpement limité		Classe 2 (installée) régénération inférieure à 3m, de quantité suffisante, ou plantation de plus de 1 an		Classe 3 (acquise) semis et plants de plus de 3 m jusqu'à la réalisation de la première éclaircie	
		1a	1b	2a	2b	3a	3b
Chêne pédonculé	0	0	0	0	0	0,3	0
Chêne rouge	0	0	0	0	1	0	0
Chêne sessile	69,89	43,2	53,02	46,08	0	0	0
Châtaignier	0,64	5,61	0	4,53	7,69	4,67	0
Erable sycomore	0	0	0	0	0	1,58	0
Total	70,53	48,81	53,02	50,61	8,69	6,55	0

La surface acquise est très inférieure à l'effort de régénération prévu. En revanche, l'effort d'ouverture réel, correspondant à 167,68 ha, et en grande partie réalisé par la tempête est suffisant.

Le tableau suivant résulte d'une analyse des coupes de régénération ayant eu lieu sur les unités de gestion prévues. Le total des surfaces ouvertes diffère de la BDR, mais l'ordre de grandeur reste le même.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface* (ha)	Observations
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	52,06	
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	111,33	
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	-	Les zones à reconstituer faisaient partie intégrante du groupe de régénération de l'ancien aménagement et étaient comptabilisées dans l'effort de régénération.
Surface acquise en régénération** au cours de l'aménagement passé	6,55	

* Surface en sylviculture

** La notion de "régénération acquise" correspond à celle utilisée dans l'application BDR (Base de données régénération) : régénération ayant atteint une hauteur de 3 m (= flux aval constaté).

1.2.2.C Inventaires réalisés

Un inventaire statistique a été réalisé sur l'ensemble de la forêt en 2001. La détermination de la localisation des placettes a été effectuée aléatoirement, suivant un maillage carré de 100 m sur 100 m. L'inventaire s'est fait à partir de placettes à surfaces fixes, circulaires, de 15 m de rayon, sur lesquelles l'ensemble des tiges ont été dénombrées par classe de diamètre et par essence. Le diamètre de pré-comptage était de 17,5 cm.

Pour le présent aménagement le zonage des peuplements a été réalisé à partir de la photographie aérienne de la forêt (Photographie aérienne de 2003), de l'ancienne carte des peuplements et des connaissances des gestionnaires.

L'ensemble des peuplements adultes de la forêt ayant fait l'objet d'inventaires en 2001, ils n'ont pas fait l'objet de prise de données dendrométriques détaillée pour la présente révision d'aménagement. La contrainte ayant conduit à la révision anticipée de l'aménagement de 2002 étant les forts dépérissements observés sur la forêt, les peuplements les plus vieux et/ou susceptibles d'être renouvelés en priorité ont été décrits suivant un protocole spécifique. Ce protocole a permis d'actualiser les données dendrométriques issues des inventaires et de caractériser l'état sanitaire des peuplements.

De plus, l'ancienne carte des peuplements, issue des la cartographie des données des placettes, était peu fiable sur la partie de Louveciennes et inexistante sur le bois des Dames. Ces deux parties de la forêt ont donc fait l'objet d'une description à l'avancement avec renseignement de critères discriminants permettant d'aboutir à la typologie de peuplement retenue. Au cours de cette description, les contours et découpages des unités élémentaires de peuplements ont été ajustés.

La carte des inventaires est la carte n° 6.

• **Tableau synthétique des résultats d'inventaire par essences et classes de diamètre**

Les données des 1540 placettes issues de l'inventaire de 2001, caractérisant l'ensemble des peuplements pré comptables, sont synthétisées dans le tableau suivant.

Essences		20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	TOTAL
Chêne	<i>nbre/ha</i>	2,4	2,1	1,8	1,7	2,1	2,6	3,2	3,1	3,0	2,6	2,1	1,5	1,2	0,9	0,7	0,6	0,7	32,1
	G (m ² /ha)	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,4	0,6	0,7	0,8	0,8	0,8	0,7	0,6	0,5	0,4	0,4	0,5	8,1
Hêtre	<i>nbre/ha</i>	4,2	3,5	2,9	2,9	2,0	1,6	1,3	0,9	0,8	0,5	0,4	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	21,2
	G (m ² /ha)	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	2,8
Feuillus précieux	<i>nbre/ha</i>	5,8	4,4	3,0	1,9	1,7	1,1	0,7	0,5	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1					20,0
	G (m ² /ha)	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1							1,8
Châtaignier	<i>nbre/ha</i>	37,1	22,6	13,4	7,1	3,9	3,2	2,1	1,4	1,1	0,7	0,6	0,4	0,2	0,1	0,1		0,1	93,9
	G (m ² /ha)	1,2	1,1	0,9	0,7	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1				6,8
Autres feuillus	<i>nbre/ha</i>	13,4	7,7	4,2	2,2	1,0	0,6	0,4	0,4	0,1									29,6
	G (m ² /ha)	0,4	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1											1,6
Pins	<i>nbre/ha</i>	0,3	0,2	0,1															0,6
	G (m ² /ha)																		0,0
Autres résineux	<i>nbre/ha</i>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1												0,6
	G (m ² /ha)																		0,1
TOTAL	<i>nbre/ha</i>	63,2	40,6	25,6	15,0	10,9	9,1	7,6	6,0	5,2	4,1	3,2	2,3	1,7	1,2	0,9	0,7	0,9	198,0
	G (m ² /ha)	2,0	2,0	1,8	1,4	1,4	1,4	1,5	1,4	1,5	1,4	1,4	1,4	1,0	0,8	0,7	0,5	0,5	21,3

• **Tableau des surfaces portant des peuplements de chêne de qualité élevée**

Les parcelles situées autour du pavillon d'Aresnes ainsi que celles sur le plateau du Chêne Capitaine comportent des bois de chêne de qualité élevée (proportion importante de grumes comportant des longueurs de qualités A et B).

Parcelle	Surface de la parcelle (ha)	Surface des peuplements à essence dominante chêne (ha)
1	13,41	5,16
2	12,95	12,61
3	18,56	15,24
4	17,75	16,29
5	17,98	8,81
6	9,32	8,06
10	22,15	9,53
11	17,89	14,03
12	19,04	17,16
13	17,31	5,95
14	16,59	8,29
15	16,98	11,71
17	17,73	11,19
18	8,52	7,23
22	16,77	16,51
23	17,94	17,94
24	12,05	12,05
26	12,36	9,98
TOTAL	285,28	207,74

1.3

DOCUMENT
ONE

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	42,08	2,91	1217,20	487,19	= 1749,38

1.3.1.A Volumes de bois produits

- Tableau synthétique de la production moyenne

Essence principale du peuplement	Production nette en surface terrière (m ² /ha/an)	Production nette en volume (m ³ /ha/an)
Chênes sessile et pédonculé	0,50	4,54
Châtaignier	0,77	8,71
Autres feuillus	0,59	5,37
Autres résineux	0,63	5,53
Total	0,56	5,35

Ces chiffres sont issus du III^e inventaire de l'Ile-de-France ouest, réalisé en 2003 par l'Inventaire Forestier National. Ils sont valables uniquement pour les forêts domaniales. La production nette, qu'elle soit exprimée en volume ou en surface terrière, intègre l'accroissement des tiges vivantes, le passage à la futaie, l'accroissement des tiges prélevées et la mortalité.

La méthode d'estimation du volume de l'IFN différant fortement de celle utilisée par l'ONF pour les volumes commerciaux, on comparera plutôt la production nette avec les prélèvements en surface terrière.

- Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés

Les prévisions de récolte sont rapportées sur la période sur laquelle l'ancien aménagement s'est effectivement appliqué : 9 ans.

Volumes récoltés de 2002 à 2010 (m ³ commerciaux)								
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Total		
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	
10620	16413	52200	64395	0	0	62820	80808	
							Ecart	
							+ 29 %	

Durant la période 2002 - 2010, 8980 m³/an ont été prélevés, soit par rapport à la surface totale de la forêt, 5,13 m³/ha/an. L'écart entre le volume prévu et les réalisations s'explique par deux raisons :

- les prévisions de récolte de l'ancien aménagement ont été sous-estimées et ne correspondent pas à ce que la forêt produit en réalité,
- du fait des dépérissements observés, il est apparu urgent d'intervenir en début d'aménagement et d'ouvrir des régénérations et de passer en coupe sanitaire dans un nombre important de peuplements.

Le détail des produits récoltés est donné dans le paragraphe 3.1.1.

Les bois produits sont en général de bonne qualité, voire de très bonne qualité. En chêne on rencontre de bonnes qualités sur l'ensemble du plateau limoneux et sur le canton des parcelles 1 à 6. En châtaignier on trouve également de bonnes qualités sur le plateau limoneux, ainsi que sur les versants sableux.

Le chêne est parfois atteint de coeur brun ou de pourriture rouge, ce qui s'explique par l'âge souvent avancé des arbres, qui entraîne une diminution de la résistance aux champignons provoquant ces défauts.

Le châtaignier est souvent roulé, mais les décollements observés déprécient relativement peu la grume, car ils sont en général petits ou près de l'axe central. Une étude sur la qualité du châtaignier a été réalisée en 2000 par la STTR Nord-Ouest, mais elle n'a pas permis de dégager de fortes tendances dans la sylviculture à mener.

En utilisant les données de l'IFN on peut estimer l'accroissement naturel de la forêt :

Essence prépondérante du peuplement	Production nette en volume (Donnée IFN - m ³ /ha/an)	Surface (ha)	Production moyenne estimée (m ³ /an)
Chênes sessile et pédonculé	4,54	696,85	3 160
Châtaignier	8,71	730,47	6 360
Autres feuillus	5,37	297,79	1 600
Autres résineux	5,53	3,05	20
Total		1728,76	11 140

Les vides sont exclus du calcul d'estimation de la production.

Les données IFN appliquées aux surfaces par essence prépondérante sur la forêt permettent d'estimer la production de la forêt à 6,44 m³/ha/an, soit 5,15 m³/ha/an en volume commercial ONF. Le volume prélevé sur la forêt domaniale de Marly entre 2002 et 2010 correspond donc globalement à l'accroissement naturel de la forêt.

1.3.1.B Desserte forestière

- Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Long. totales (km)	Densité		Etat général	Points noirs existants
			km / 100 ha	suffisante oui/non		
Routes forestières	revêtues	22,03	3,14	oui	moyen	Routes localement dégradées (6,33 km), voire fortement dégradées (2,90 km).
	empierrées	21,92			moyen	Routes localement dégradées (2,54 km)
	terrain nat.	4,64			bon	-
Routes publiques participant à la desserte		11,32			bon	-
Pistes et sommières		NP	NP	oui	bon	-
Ancrages câbles		Nb : 0			-	

Les routes ou chemins traversant le massif forestier sont comptabilisées en totalité, les longueurs des routes ne touchant pas le massif ne sont pas comptabilisées. Les longueurs des routes jouxtant le massif sur un seul de leurs côtés sont comptabilisées qu'à hauteur de 50 % pour le calcul de la densité.

L'ensemble des routes et des chemins forestiers joue un rôle pour l'accueil du public.

- Principales difficultés d'exploitation

La desserte est bonne sur l'ensemble de la forêt. Néanmoins certains secteurs sont mal desservis ou posent des contraintes :

- La parcelle 160 est enclavée par l'échangeur des autoroutes A12 et A13.
- La parcelle 113 est en partie isolée de la forêt par la ligne de chemin de fer
- L'accès au Bois de Poncy (parcelles 159 et 161) et aux bois des Dams (parcelles 171, 172, 173 et 174), possible uniquement depuis la D30 est difficile et pose des problèmes en termes de sécurité. Les grumiers doivent en effet déboucher sur la départementale par des carrefours étroits et sans visibilité.
- L'accès au massif de Louveciennes est également problématique, les grumiers devant passer par la ville de Louveciennes avant d'accéder à la forêt.

La forêt souffre par ailleurs d'un manque important de places de dépôt.

- Schémas de desserte existants

La forêt domaniale de Marly n'est pas concernée par un schéma de desserte.

La carte de la desserte est la carte n° 7.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		1702,68	46,70		= 1749,38

- Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
<i>Aucun statut de protection réglementaire ne concerne la forêt.</i>			
Eléments du territoire orientant les décisions			
ZNIEFF de type I	1,70	Mare à l'ouest des vestiges N° rég. : 30220001 N°SPN : 110001362	Le dossier de description réalisé en 1984 ne présente pas de bilan de connaissance concernant les espèces. Les critères d'intérêt signalés sont les suivants : faunistique, floristique.
ZNIEFF de type I	3,69	Petit marais près de la gare de l'Étang la Ville N° rég. : 78224002 N°SPN : 110020394	Le dossier de description réalisé en 1984 et mis à jour en 2003 signale la présence de 4 espèces d'intérêt dont <i>Ranunculus hederaceus</i> , et <i>Equisetum variegatum</i> , déterminantes ZNIEFF. Ce site bénéficie d'un suivi botanique et de mesures de conservation de la station.
ZNIEFF de type I	7,07	Aulnaie du Val de Cruye N° rég. : 7837001 N°SPN : 110001364	Le dossier de description réalisé en 1984 ne présente pas de bilan de connaissance concernant les espèces. Les critères d'intérêt signalés sont les suivants : écologique, floristique, pédagogique.
ZNIEFF de type II	1640,14	Forêt de Marly N° rég. : 30220000 N°SPN : 110001361	Le dossier de description réalisé en 1984 et mis à jour en 2005 ne présente pas de bilan de connaissance concernant les espèces. Les critères d'intérêt signalés sont les suivants : patrimoniaux, faunistique, mammifères, oiseaux, et pédagogique.

• **Tableau des espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Une étude sur les espèces floristiques printanières a été réalisée en 1998 par Stéphane CHAUVET. De plus, de nombreux relevés ont été réalisés par les naturalistes de la région depuis des décennies.

La forêt domaniale de Marly est réputée au niveau national, auprès des entomologistes, qui y ont observés, au cours des deux derniers siècles, des espèces remarquables, notamment parmi les coléoptères forestiers. Un échantillonnage des coléoptères saproxyliques a été réalisé sur deux saisons : 2000 et 2001 (2003 - ARNABOLDI F. - Etude préalable à la révision de l'aménagement de la forêt domaniale de Marly. Les coléoptères saproxyliques : échantillonnage et gestion conservatoire - ONF, 2003).

Une étude ornithologique a été menée au printemps 1998 sur les massifs de Marly et de Louveciennes par le CORIF. 81 espèces d'oiseaux ont été répertoriées.

La forêt doit héberger des populations de chauves souris. Au moment de la rédaction du présent aménagement aucun inventaire n'a été réalisé.

Grâce aux nombreuses mares qu'elle contient, la forêt abrite des populations intéressantes d'amphibiens.

Espèces remarquables		Surface* concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable				
<i>Equisetum varietagum</i> Prêle panachée			La forêt domaniale de Marly serait l'unique station de cette espèce en Ile-de-France	oui
<i>Oreoptis limbosperma</i> Polystic des montagnes			Espèce très rare	oui
<i>Ranunculus hederaceus</i> Renoncule lierre			Espèce rare	oui
<i>Lobelia Urens</i> Lobélie brûlante			Espèce rare	non
<i>Isopyrum thalictroïdes</i> Isopyre faux pigamon			Espèce rare	non
<i>Blechnum spicant</i> Blechnum en épi			Espèce rare	non
<i>Polystichum setiferum</i> Aspidium à cils raides			Espèce rare	non
<i>Pyrola minor</i> Petite Pyrole			Espèce rare	non
<i>Hypericum androseamum</i> Millepertuis androsème			Espèce rare	non
Faune remarquable				
Insectes	<i>Velleitus dilatatus</i>		Commensal du frelon, lui même cherchant des arbres creux	
	<i>Onthophagus coenobita</i>		Détritivore coprophage vivant dans la litière	
	<i>Opilo mollis</i>		Prédateur d'insectes xylophages	
	<i>Stenagostus rhombus</i>		Saprophage, prédateur d'autres xylophages	
	<i>Athous bicolor</i>		Ubiquiste, mais très localisé en Ile-de-France	
	<i>Morlorchus umbellatarum</i>		Phytophage d'ombellifères, rosacées	
	<i>Bolitophagus reticulatus</i>		Saproxylique	

Oiseaux	Rougequeue à front blanc			oui
	Bruant zizi			oui
	Bondrée apivore			oui
	Buse variable			oui
	Epervier d'Europe			oui
	Pic noir		Figure à l'annexe I de la Directive Oiseaux	oui
	Pic cendré		Figure à l'annexe I de la Directive Oiseaux	oui
	Pic mar		Figure à l'annexe I de la Directive Oiseaux	oui
	Fauvette babillarde			oui
	Pouillot de Bonelli			oui
	Bergeronnette des ruisseaux			oui
Amphibiens	<i>Bufo</i>		Les mares forestières qui constituent les habitats des amphibiens devront être préservées et pourront bénéficier d'une gestion spécifique ainsi que de travaux.	oui
	<i>Rana dalmatina</i>			oui
	<i>Rana esculenta</i>			oui
	<i>Rana temporaria</i>			oui
	<i>Triturus cristatus</i>			oui
	<i>Triturus helveticus</i>			oui
	<i>Salamandra salamandra</i>			oui

Une étude sur les odonates est également en cours de réalisation au moment de la rédaction du présent document. Elle concerne les mares de la forêt, qui bénéficieront de consignes de gestion adaptées.

• Tableau des habitats naturels d'intérêt communautaire

Une cartographie biotopique forestière a été réalisée en 2001 sur 10 parcelles (2002 - FRENAIS S. ; TOSITTI A. - Forêt domaniale de Marly. Cartographie biotopique de 10 parcelles - ONF). Elle a permis de mettre en évidence les habitats d'intérêt communautaire suivants :

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface* concernée (ha)
Hêtraie de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	non	9130	41.13	La transformation des peuplements avec des essences autres que celle du cortège de l'habitat est vivement déconseillée.	1,5 ha (parcelles 48 et 107)
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	oui	91EO	44.31	Toute action modifiant la dynamique de l'hydrosystème a pour conséquence d'enrichir le cortège végétal en espèces de milieux moins humides, faisant disparaître, à terme l'habitat.	9 ha (parcelles 109, 135 et 136)

En dehors de ces 10 parcelles, aucune autre cartographie d'habitats n'a été réalisée.

Par ailleurs, la forêt de Marly compte plus de 50 mares mais beaucoup s'assèchent en été. Les principales sont :

- les deux mares de la tuilerie (parcelle 5),
- la mare Verte (parcelle 14),
- la mare aux Chats (parcelle 17),
- la mare des Princes (parcelle 29),
- la mare aux faisans (p30),
- la mare de Retz (parcelle 34),
- la mare à la bonde (parcelle 43),
- la mare de la Grande Jument (parcelle 45),
- la mare des Marchaix (parcelle 92),
- les deux mares de la parcelle 146,
- la mare de Montaigu (ou mare noire).

Une étude floristique a été réalisée en juillet 1994 sur la mare de la Grande Jument. La végétation a été inventoriée par placeaux situés à des distances différentes de la zone humide.

La carte des sujétions est la carte n° 8. Elle fait apparaître les statuts de protection réglementaire et contractuelle sur la forêt.

DOCUMENT ONE

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale		49,85	86,26	1613,27	= 1749,38

1.3.3.A Accueil et paysage

• Le Pays du Val de Cruye

La forêt de Marly fait partie, avec la forêt des Alluets, le plateau des Alluets et le plateau de Marly, de l'unité paysagère "Pays de Cruye", définie dans l'Atlas des Pays et des Paysages des Yvelines (1992 - CAUE 78). Les principales caractéristiques de cette entité paysagère, données dans l'atlas, sont les suivantes :

- Un long plateau entre Seine et Val de Gally.
- Un versant sud régulier et un versant nord tourmenté.
- Le rebord de plateau souligné par des boisements continus.
- Des limites plus floues vers l'est.
- Un étranglement sépare le pays en deux.

On se référera directement au document pour plus de détails.

On peut notamment lire dans l'Atlas : "Au niveau des domaines, la simplicité de l'occupation du sol est frappante, puisque l'on n'a pas de petites parcelles différenciées, mais des grands domaines d'un seul tenant : le plateau agricole et les deux massifs forestiers, dont celui de Marly."

La forêt domaniale de Marly est donc un des principaux éléments structurant du pays du Val de Cruye.

• Etudes paysagères et schéma d'accueil du public

Le massif de Louveciennes a fait l'objet d'une étude paysagère sur les parcelles prévues en régénération dans l'ancien aménagement. Aucune autre étude paysagère spécifique à la forêt n'a été réalisée en dehors. La forêt ne possède pas de schéma d'accueil du public. L'étude du CREDOC réalisée en 2000 fournit des éléments sur la fréquentation en Ile-de-France. Elle est précisée par les observations des forestiers et par les résultats des études quantitatives de fréquentation sur la forêt de Marly réalisées dans les années 1980 et 1990.

• La fréquentation de la forêt

Située à une vingtaine de kilomètres de Paris, la forêt domaniale de Marly est très accessible par les routes (D30, D98, D161, D7, N186, D307) ; ainsi qu'à partir du réseau ferroviaire (gare de Marly-Marly, Saint-Nom-la-Bretèche, l'Etang-la-Ville, Marly-le-Roi et Noisy-le-Roi).

La fréquentation de la forêt est d'autant plus importante qu'elle est complètement insérée dans l'urbanisation. Les villes suivantes touchent la forêt ou se situent à proximité immédiate :

Commune	Population 1981	Population 2010	Evolution
Aigremont	405	1 109	+ 174 %
Chambourcy	4 780	5 994	+ 25 %
Saint-Germain-en-Laye	37 509	43 207	+ 15 %
Le Pecq	17 584	16 213	- 8 %
Fourqueux	2 029	4 371	+ 115 %
Mareil-Marly	2 542	3 569	+ 40 %
L'Etang-la-Ville	4 321	4 912	+ 14 %
Marly-le-Roi	16 096	16 842	+ 5 %
Louveciennes	7 488	7 416	- 1 %
Bougival	8 599	8 528	- 1 %
La-Celle-Saint-Cloud	25 503	21 427	- 16 %
Vaucresson	9 257	8 670	- 6 %
Rocquencourt	2 034	3 340	+ 64 %
Bailly	1 885	4 167	+ 121 %
Noisy-le-Roi	5 506	8 300	+ 51 %
Saint-Nom-la-Bretèche	2 993	5 170	+ 73 %
Feucherolles	2 063	3 127	+ 52 %
Total	150 594	166 362	+ 10 %

La population des communes avoisinant la forêt a augmenté de manière modérée entre 1981 et 2010 dans son ensemble. Cependant de fortes disparités apparaissent entre communes : Des villes comme Bailly, Saint-Nom, Fourqueux et Aigremont se sont beaucoup développées par l'implantation de lotissement alors que d'autres ont vu leur population baisser.

Actuellement, sur l'année, on observe un maximum de fréquentation sur les mois de juillet à octobre, notamment pendant la période de ramassage des noix et des châtaignes. Le minimum se situe entre décembre et février. Sur une semaine, les visites se concentrent le mercredi et le week-end, en particulier le dimanche.

La fréquentation de semaine, qui est une fréquentation de proximité, se résume à deux activités principales : le jogging et la promenade du chien.

La durée du séjour en forêt se situe entre 1 et 2 heures. Chaque personne effectue en moyenne une douzaine de sorties par an.

Suivant l'évolution générale de la fréquentation du public dans les forêts d'Ile-de-France, on peut constater les faits suivants:

- augmentation des cyclistes et des VTTistes ; ce phénomène est fortement lié à la fermeture des routes forestières,
- moindre utilisation des équipements (table-banc) liée à une baisse du nombre de visites "familiales",
- augmentation de la pratique du jogging en semaine,
- forte diminution de la présence d'engins motorisés en sous-bois.

On retrouve principalement les visiteurs au niveau des pôles d'attraction et de divers équipements. Ceci montre que la fréquentation de certaines parties des espaces boisés va dépendre de leur taux d'équipement.

Le public vient en forêt pour y trouver le calme et le repos (pour 77%) ; celle-ci doit conserver son caractère naturel.

La circulation des promeneurs se fait sur tous les types de chemins mais principalement sur les routes bitumées. Grâce au réseau de chemins de promenade très dense, le public va à peu près partout. C'est cette qualité d'accueil diffus que de nombreux promeneurs recherchent et qui est privilégié aujourd'hui.

L'étude de fréquentation de 1981 estimait le nombre de visites à 800 000 par an (plus 200 000 cyclistes), surtout le fait de riverains et d'habitants proches. Une nouvelle étude serait intéressante car de nombreux facteurs ont évolué.

Le bois de Louveciennes, bien qu'isolé du reste du massif forestier de Marly, demeure (comme toutes les forêts périurbaines) très fréquenté par le public. Situé à une quinzaine de kilomètres de Paris, il est accessible par la route mais également à partir du réseau ferroviaire (gares de Louveciennes et de La-Celle-Saint-Cloud). Sa petite taille et l'urbanisation très présente (Louveciennes, Bougival et La-Celle-Saint-Cloud l'encerclent) n'ont pas affecté son caractère : la forêt a conservé une ambiance très "naturelle", appréciée des promeneurs.

Ce bois se caractérise par deux types de fréquentation. En premier lieu, une fréquentation de proximité, principalement avec promenade et jogging. Ceci s'explique par les nombreux quartiers résidentiels entourant la forêt et par l'absence de parking. Les personnes viennent à pied et sont surtout des riverains habitant au Nord et à l'Est du massif.

La fréquentation est se concentre surtout sur le parcours du sentier sportif (chemin accessible aux vélos et aux poussettes) et au niveau des deux parcs forestiers, zones denses en équipements touristiques et donc très prisées des enfants (et des adultes).

La forêt fait par ailleurs l'objet d'un nombre important de demandes d'autorisation pour des manifestations diverses (scouts, randonnées, courses à pieds, courses de VTT, ...).

Etant donné son fort niveau de fréquentation, la forêt mériterait de bénéficier d'un schéma d'accueil du public.

• **Transit automobile**

La voirie forestière ouverte à la circulation automobile était considérée comme des voies de transit par les habitants locaux, et était source d'une forte insécurité. Certaines routes forestières furent fermées l'été et les week-ends en 1999 puis complètement après la tempête du 26 décembre pour permettre l'exploitation des bois.

La route Royale et la route des Princesses, autrefois ouvertes, constituaient plus un itinéraire de contournement pour les résidents des communes proches qu'une voie d'accès à un site en forêt. Elles sont aujourd'hui fermées à la circulation automobile (uniquement la partie à l'ouest de la D98 pour la route Royale).

Un comptage avait été fait en septembre 1980 sur la route Plantée. Il avait été enregistré 5000 véhicules/j en semaine et 4000 le WE. Ces données, obsolètes, seraient à actualiser.

• Classements réglementaires

Type de classement réglementaire	Surface impactée	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé	179,97 ha	04/07/1983	Site classé - Bois avoisinant le ru de Buzot	Maintien de l'état boisé. Les opérations de renouvellement devront présenter un caractère paysager très marqué.
Site inscrit	0 ha			
Monuments historiques classés	227 ha	09/06/1938	Croix Saint Michel	Périmètre de protection de 500 m aux abords des monuments historiques classés
		10/10/1925	Porte de l'ancien Château dite "Porte Criton"	
		09/06/1941	Domaine dit "Désert de Retz" (ensemble monumental classé)	
		01/01/1889	Eglise de Louveciennes	
Forêt de protection pour le bien-être des populations	0 ha			

La protection du bois avoisinant le ru de Buzot a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère pittoresque. On lit dans le dossier d'archives : « Le projet concerne les espaces boisés qui occupent les hauts des versants du ru de Buzot et le plateau des "Alluets-Le-Roi - forêt de Marly" sur les communes de Chambourcy et d'Aigremont. Il permet, d'une part de sauvegarder un ensemble topographique cohérent constitué par le fond de vallée et les versants boisés qui dominent ces lieux et en font partie intégrante. Une dégradation de quelque endroit que ce soit serait très dommageable car très perçue. D'autre part, ce projet de classement assurera le maintien des espaces boisés en lisière de la forêt domaniale de Marly.

Il est à noter la présence d'autres sites classés jouxtant la forêt :

- Site classé de la vallée du ru de Buzot.
- Site classé de la Plaine de la Jonction.
- Site classé de la plaine de Versailles.
- Site classé de la Plaine du Trou de l'Enfer, dans la forêt de Marly. Ce site classé se situe en fait dans la forêt des domaines présidentiels.
- Site classé du Golf à Fourqueux.
- Site classé de la Propriété des Délices.

• Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites

Sites	Attraits du site*	Fréquentation	Tradition et manifestations associées
Etoile du silence	❶ Parking, Entrée de la forêt	Forte	-
Etoile de Montaigu	❶ Parking, Entrée de la forêt	Forte	-
Etoile Aimable	❶ Parking, Entrée de la forêt	Forte	-
Carrefour Royal	❶ Parking, Entrée de la forêt	Forte	-
Etoile du point	❶ Parking, Entrée de la forêt	Forte	-
Ancienne Batterie de l'Auberderie	❶ ❸ Parking, Entrée de la forêt	Forte	-
Grille de Maintenon	❶ ❸ Parking, Entrée de la forêt	Forte	-
Parcours sportif proche de la Batterie de Marly	❶ ❸ ❺ Parking, Entrée de la forêt Proximité de la Batterie de Marly	Forte	-
Parcours sportif de Louveciennes	❶ ❸ Parking, Entrée de la forêt	Forte	-
Routes goudronnées fermées à la circulation	❶ ❸ Parking, Entrée de la forêt	Forte	-
Croix Saint Michel	❶ ❸ Parking, Entrée de la forêt	Forte	-

- ❶ Espace de nature proche et facile d'accès
 ❷ Mer, plan d'eau ou rivières
 ❸ Site historique, de mémoire ou monument
 ❹ Site naturel, paysage ou forêt réputés
 ❺ Équipements favorisant une activité sportive, ludique ou de découverte

Il est à noter également la présence de 10 arbres remarquables isolés, principalement des chênes sessile et hêtre ainsi que d'alignements de châtaigniers greffés, plantés sous le règne de Louis XIV.

• Equipements structurants existants par sites

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
Etoile du silence	Parking - tables - bancs - barrières	Piétinement	Bon / Oui
Etoile de Montaigu	Parking - tables - bancs - barrières	Piétinement	Bon / Oui
Etoile Aimable	Parking - tables - bancs - barrières	Piétinement	Bon / Oui
Carrefour Royal	Parking - tables - bancs - barrières	Piétinement	Bon / Oui
Etoile du point	Parking - tables - bancs - barrières	Piétinement	Bon / Oui

Etoile du Point / Ancienne Batterie de l'Auberderie	Parking - tables - bancs - barrières	Piétinement	Bon / Oui
Grille de Maintenon	Parking - tables - bancs - barrières	Piétinement	Bon / Oui
Parcours sportif proche de la Batterie de Marly	Parcours sportif		Bon / Oui
Parcours sportif de Louveciennes	Parcours sportif		Bon / Oui
Routes goudronnées fermées à la circulation	Routes revêtues - barrières		Moyen / Oui
Croix Saint Michel	-		-

• Richesses culturelles participant à l'attrait de la forêt

La forêt possède un nombre important de richesses culturelles :

Abbaye de Joyenval

La légende situe à Joyenval la fameuse bataille de Clovis contre les Alamans qui l'amena à se convertir au christianisme. En fait, c'est un moine de Joyenval au XIIème siècle, recopiant un ancien manuscrit qui ajouta le lieu de son abbaye.

En forêt, il reste une porte d'accès à l'abbaye ; son allée de hêtres a été détruite par la tempête de décembre 1999.

Abbaye Chevaudeau

En 1714, est édifée la Croix St-Michel sur l'emplacement de l'ancienne Chapelle de l'abbaye Saint-Michel de Chevaudeau (fondée au XIIème siècle) après sa destruction. Cette croix fut peut-être déplacée (polémique à ce sujet) en 1901 à deux cents mètres plus au sud-ouest. Ce monument est classé dans l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1938.

Sous Louis XIV, le domaine de Chevaudeau fut vendu à un spéculateur foncier qui fit recouvrir d'ocre les bâtiments de l'abbaye d'où l'appellation de Maison Rouge. Il atteignit son but en revendant le tout en 1715 avec une belle plus-value.

Les forteresses médiévales

La forêt de Marly fut longtemps la limite entre les possessions normandes (puis anglaises) ou leurs vassaux et le royaume de France. Aussi, la région vit se dresser des forteresses au cours du Moyen-Age suivant une ligne Saint-Germain en Laye/Feucherolles.

En 1203, Barthélémy de Roye fait ériger l'église de Retz. Un village s'y formera, accompagné d'une forteresse. Le château de Retz est un ensemble fortifié aujourd'hui totalement arasé dont on ne voit que les douves. Il fut détruit puis rebâti pendant la guerre de Cent Ans. Il sera finalement totalement arasé sous Louis XV. Des fouilles ont été effectuées en 1993 et ont permis de découvrir les restes d'un probable donjon ainsi qu'une pièce décorée de motifs animaliers. Peu d'éléments de fortifications ont été trouvés par ailleurs.

En forêt de Marly se trouve également le donjon royal de la Montjoye. Cette forteresse fut édifée (XIIème ou XIIIème siècle ?) sur le site d'un rendez-vous de chasse de Clovis (les reliques de Ste-Clotilde sont à Chambourcy).

Détruite par les Anglais durant la guerre de Cent Ans, elle fut rebâtie sous Charles V (1358). Sa destruction définitive date de 1431 mais il subsistait encore une tour en 1655.

En 1894, une description du site indique que la forêt avait envahie l'emplacement. Des vallonnements délimitaient les anciens fossés et des excavations signalaient l'effondrement des voûtes. En 1928, des fouilles ont permis de retrouver des pans de murs ainsi que des tessons de poteries parmi des déblais et des cendres, issus probablement de la destruction par les Anglais.

Les matériaux de la tour ont été employés pour construire les aqueducs de Retz et les cônes de déblais amassés sur l'ordre du Grand Roy pour constituer des réserves à chevreuils (sic).

Des silex taillés du Néolithique supérieur ont aussi été retrouvés à la même époque sur ce site.

Le Désert de Retz

Le Désert de Retz, vaste ensemble de construction néo-classique, fut construit entre 1774 et 1789 par Racine de Monville sur l'ancien site du village de Retz. Ce lieu fut très fréquenté à ses débuts (période romantique) mais le domaine périclita par la suite. Il reste encore quelques édifices, à l'extérieur de la forêt.

Le site (vestiges + la forêt en arrière plan) est classé au titre des paysages.

L'empreinte de Louis XIV

Louis XIV décida la construction d'un mur d'enceinte autour de la forêt pour d'une part éviter les dégâts du gibier sur les cultures limitrophes mais aussi empêcher le passage des braconniers, des paysans et des troupeaux. Il fut édifié entre 1704 et 1714. Epais de 40 cm, haut de 3 à 5 mètres, il est fait de pierres maçonnées à la chaux et de crépi avec des pierres plates sur le faîte.

Des portes (de la Brèteche, de la Tuilerie, de Noisy, des Gondi, de Bailly...), au nombre de 14 à l'origine, et fermées tous les soirs, furent construites. Elles étaient gardées par les Suisses du Roi qui avait souvent leur logement contigu. Il ne subsiste aujourd'hui que les Portes Criton (Gondi), de Rocquencourt, de Bailly et de la Tuilerie.

De même, un tour d'échelle (passage extérieur périphérique mais assis sur le domaine royal), destiné à l'entretien du mur, fut établi. Des bornes royales (situées à 4,6 mètres du mur en général) subsistent encore dans certains angles pour montrer que le mur n'était pas la limite du domaine. Ces bornes émergent à environ 50 cm du sol, présentent sur la face supérieure une croix claire et une fleur de lys gravée sur la face dirigée vers l'extérieur du domaine. En 1995, 18 ont pu être retrouvées mais il est sûr que beaucoup d'autres ont disparues sous l'effet de l'urbanisation (routes, lotissement) ou de causes naturelles (éboulement du mur, enfouissement dans la terre).

Louis XIV n'ayant pu acheter la forêt en une seule fois a fait établir plusieurs murs successifs en fonction des acquisitions ainsi il existe en forêt des "doubles routes" : l'une correspond au mur ancien et l'autre au tour d'échelle (exemple de la route d'Hamadryade et de l'Halali).

Il subsiste aussi trois tables de vénerie, lieux de restauration de la Cour du Roi lors des chasses à courre. Elles sont situées au carrefour Royal, au chêne Royal et à l'Etoile des Trois Bornes. Les noms de routes aussi datent de cette époque. Par exemple, la route "rusée" vient du nom de l'ancien contrôleur des bâtiments du Roi. Il faut donc dire "Rusée".

Le château de Noisy, construit au XVIème siècle au sud de la batterie militaire, fut un bâtiment renommé au XVIIème siècle car propriété des Gondi. Ensuite, le bâtiment tomba progressivement en ruine faute d'entretien; si bien que Louis XIV en fit don à un de ses lieutenants des gardes-chasses. Ce dernier, s'engageait à détruire l'ensemble pour en récupérer les matériaux. Ceci ne fut fait qu'en 1732. Aujourd'hui, il subsiste en forêt :

- l'ancienne douve,
- les terrasses des anciens jardins (reste d'une margelle de bassin),
- les bases des tours d'angle (dont une avec citerne),
- un pilier du pont-levis,

- les arcades voûtées maçonnées de la rampe d'accès,
- un abreuvoir creusé dans la terre, non maçonné.

En parcelle 95, les Plants de Noisy sont des châtaigniers greffés sur ordre de Louis XIV (comme en d'autres endroits) pour nourrir la population. La terrible gelée de 1709 provoquera la mort de nombre d'entre eux.

Une carte de 1862 mentionne, au sud de la parcelle 53, le Pavillon de Retz. Il ne subsiste quasiment rien aujourd'hui; seuls des marronniers et quelques tuiles laissent supposer son emplacement.

Les batteries militaires

Après 1870, le Grand Etat-Major a fait construire de nombreuses batteries d'artillerie autour de Paris. Elles ne nous ont jamais servi (ni en 1914, ni en 1939) mais les Allemands y installèrent leur "Flak". Ces fortifications de Marly subsistent aujourd'hui encore :

- batterie de Noisy
- batterie de l'Auberderie
- batterie du Champ de Mars
- batterie de Marly
- batterie des Réservoirs (fort du Trou de l'Enfer)

Ces batteries étaient desservies par un réseau de routes pavées, nombreuses sont celles encore visibles aujourd'hui.

En 1944, des résistants qui tentaient de détruire la batterie du Trou de l'Enfer furent fusillés. Deux stèles commémoratives ont été installées parcelles 158 et 155.

Ces batteries ont été souvent comblées de terre à cause des dangers physiques ou la mauvaise fréquentation qu'elles induisaient.

Fontaine Frédéric

Une légende (il en existe plusieurs à ce sujet) raconte qu'à la fin du Vème siècle, Clovis, se promenant dans les parages avec sa femme Clotilde, remarqua une jolie fleur de lys. Ceci le poussa à se faire chrétien et à remplacer les crapauds ornant son blason par 3 fleurs de Lys, emblème de pureté et de royauté.

Fontaine de la Mare Noire

Elle fut endommagée lors de la tempête de 1999 par le déracinement d'un gros charme.

Fontaine d'Actéon

La mythologie raconte qu'Actéon était un chasseur qui a surpris Diane. Celle-ci, par vengeance, le transforma en cerf et il fut dévoré par ses chiens. Cette fontaine fut restaurée en 1996.

Fontaine de la Maison Rouge

Sur le prieuré du Chevaudos, sur le versant nord, à la base des sables de Fontainebleau, des sources déversent leurs flots. Un petit couvent, propriété de l'abbaye de saint Germain des Près, est édifié sur ce lieu très anciennement religieux et sacré (culte druidique). Une chapelle puis une fontaine sont construites vers 1657. En 1714, Louis Antoine de Pardailhan de Gondrin transforme cette chapelle en "maison rouge" à cause des badigeons ocre plaqués sur les murs. Très dégradés, les bâtiments sont rasés en 1717 et une croix est édifiée à la place.

• Sensibilités paysagères

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé	Parcelles 47, 51, 52, 54, 61, 62, 65, 66 et 67	Site classé du Bois avoisinant le ru de Buzeau. Ces parcelles sont situées sur un versant exposé vers le Désert de Retz et le Golf de Joyenval. La visibilité sur les peuplements de la forêt domaniale reste limitée, du fait des peuplements privés se situant en bas de versant.
	Abords de l'A13	Visibilité de la forêt depuis l'autoroute A13. Etant donné la vitesse élevée des automobilistes, cette visibilité reste cantonnée aux peuplements immédiats.
	Abords de la D98	Visibilité de la forêt depuis la route départementale 98. Etant donné la vitesse des automobilistes, cette visibilité reste limitée.
	Abords de la D30	Visibilité de la forêt depuis la route départementale 30. Etant donné la vitesse des automobilistes, cette visibilité reste limitée.
	Abords de la D161	Visibilité de la forêt depuis la route départementale 161. Etant donné la vitesse des automobilistes, cette visibilité reste limitée.
	Abords de la D7	Visibilité de la forêt depuis la route départementale 7. Etant donné la vitesse des automobilistes, cette visibilité reste limitée.
	Parcelle 27	Parcelle située sur un versant et un vallon, en bordure de la forêt, très visible depuis Saint-Nom-la-Bretèche.
	Parcelles 11, 108 et 109	Parcelles situées sur un versant et un vallon, très visibles depuis l'Etang-la-Ville.
	Parcelles 67 et 68	Parcelles situées en limite de la plaine de la Jonction.
	Parcelles 89 à 93	Parcelles situées sur un versant en bordure de forêt, très visibles depuis l'Etang-la-Ville.
	Parcelles 94 à 100	Parcelles situées sur un versant en bordure de forêt, très visibles depuis Noisy-le-Roi.
	Parcelles 147, 150, 153, 155 et 156	Parcelles situées sur versant, dont le fond jouxte la ville de Bailly. Du fait de l'urbanisation il est difficile de les percevoir dans leur ensemble.
	Parcelles 157 à 169	Parcelles situées sur versant, très visibles depuis Rocquencourt.
Parcelles 201, 209, 212, 213 et 218, 219, 221, 231 à Louveciennes	Parcelles situées sur versant dont le fond jouxte une zone résidentielle de Bougival.	

La carte des sujétions est la carte n°8.

La carte de la fréquentation et des sensibilités paysagères est la carte n°9.

1.3.3.B Ressource en eau potable

La forêt domaniale de Marly n'est pas concernée par un périmètre de captage, rapproché ou éloigné.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	1749,38				1749,38

En dehors de l'incendie, la forêt domaniale de Marly n'est concernée par aucun aléa naturel. La forêt domaniale de Marly n'a donc pas de fonction de protection contre les risques naturels.

Il est rappelé que la notion de « risque naturel » est issue de la présence simultanée sur le même territoire (ou à proximité) :

- d'un ou plusieurs aléas (chutes de blocs, avalanches, glissements de terrain, crues torrentielles, érosion, phénomènes dunaires...);

- d'enjeux humains (habitations, voies de communication, équipements ou zone d'importance économique...).

- **Classements réglementaires et zonages induits**

Sans objet.

2 TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Le tableau suivant récapitule les principales caractéristiques de la forêt, en distinguant les points positifs et négatifs. Il fait également apparaître les objectifs de gestion, pour chacune des fonctions identifiées.

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
<p>+ La forêt domaniale de Marly, qui est un espace de nature à proximité des zones urbanisées, est très appréciée et fréquentée par le public.</p> <p>+ Elle possède un nombre important de richesses, aussi bien historiques qu'écologique, qu'il est possible de valoriser.</p> <p>+ La forêt offre aux promeneurs une bonne diversité de paysages, par les peuplements aux essences variées qu'elle abrite.</p>	<p>L'accueil du public et la valorisation des paysages sont déterminants sur la forêt et constituent l'objectif prioritaire de gestion.</p> <p>Le massif de Louveciennes bénéficiera d'une gestion spécifique. On recherchera notamment à obtenir l'équilibre des âges des peuplements à son échelle.</p>
<p>± Le massif de Louveciennes est complètement séparé du massif de Marly. Il représente une surface réduite qui s'insère dans un tissu urbain dense.</p>	<p>Il faudra veiller à sécuriser prioritairement les zones fréquentées par le public.</p>
<p>- Une proportion importante de peuplements sont vieux et dépérissent, entraînant des risques pour les usagers de la forêt.</p> <p>- Bien que la forêt présente une bonne diversité de peuplements adultes, elle souffre d'un déficit d'espaces ouverts, bien que la tempête ait fortement ouvert certaines zones.</p> <p>- La forêt ne bénéficie pas de stratégie formalisée en matière d'accueil du public.</p>	<p>Le rétablissement de l'équilibre des âges des peuplements présents sur la forêt permettra d'offrir une diversité des paysages.</p> <p>Les grands principes d'accueil du public définis dans l'aménagement forestier devront être affinés au travers de l'élaboration d'un schéma d'accueil.</p>
Production (ligneuse et non ligneuse)	
<p>+ La forêt possède dans l'ensemble de très bons sols, très favorables à la croissance forestière.</p> <p>+ Hormis quelques exceptions, les essences en places sont adaptées aux stations.</p> <p>+ Il est possible d'envisager la production de bois de bonne et très bonne qualité en chêne sessile et châtaignier.</p>	<p>La production de bois n'est pas l'objectif de gestion prioritaire retenu sur la forêt. Cependant une sylviculture dynamique devra être menée pour répondre au mieux aux exigences de croissance des essences et permettre un développement harmonieux des peuplements.</p> <p>La contrainte liée à la forte proportion de peuplements âgés et dépérissants doit être impérativement prise en compte. Une surface importante de la forêt devra être régénérée afin de permettre le rétablissement progressif de d'équilibre des classes d'âge. La forêt présentera ainsi une meilleure stabilité, assurant la continuité de son rôle social et écologique.</p>
<p>- La forêt présente une forte contrainte liée à une proportion très importante de peuplements âgés, dont certains dépérissent.</p>	

Fonction écologique	
+ Certaines zones, réduites au regard de la surface totale de la forêt méritent une attention particulière. + Plusieurs espèces animales et végétales remarquables ont été identifiées sur la forêt	Des travaux spécifiques doivent être menés pour valoriser les milieux et les espèces remarquables . Des inventaires devront être réalisés sur les milieux particuliers afin d'améliorer nos connaissances.
- Les connaissances dont on dispose sur la forêt sont limitées car peu d'inventaires ont été réalisés.	
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
- Le chevreuil et le sanglier tendent à être envahissants sur la forêt.	Les populations de grands animaux devront être suivies et régulées si nécessaire pour rester en équilibre avec le milieu.
- L'érable sycomore est envahissant, y compris dans des stations auxquelles il n'est pas adapté. C'est une essence menacée par les risques de réchauffement climatique. On observe sur la forêt des cas de maladie de la suie, champignon dont les spores peuvent entraîner des difficultés respiratoires chez les personnes sensibles.	La dynamique de l'érable sycomore devra être contrôlée, pour qu'il ne tende pas à faire disparaître les autres essences. Les semenciers d'érable devront être systématiquement prélevés lors des martelages.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	1666,33	1625,27
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)	53,03	53,03
<i>Sous-total : surface en sylviculture</i>	1707,38	1678,83
Hors sylviculture	42,08	30,02
<i>Total : surface retenue pour la gestion</i>	1749,38	1708,32

Les surfaces traitées en futaie par parquets correspondent au massif de Louveciennes.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Les essences objectifs et les critères d'exploitabilité sont déterminés en référence aux tableaux maîtres des Directives Régionales d'Aménagement.

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences principale objectif sur le long terme	Précisions	Surface (ha)	Optimum d'exploitabilité		Essences d'accompagnement	Unités stationnelles
			Age	Diamètre (cm)		
Chêne sessile	Contexte général	982,94	200	75-80	Châtaignier, frêne, hêtre, fruitiers, charme	Toutes
	<i>Ilots de vieillissement</i>	20,35	260	-		
Chêne pédonculé	Contexte général	15,04	120	60	Frêne, aulne glutineux	DRA 2
Châtaignier	Contexte général	607,46	80	60	Chêne sessile, fruitiers	DRA 2, 5, 8, 9, 10, 12
	<i>Ilots de vieillissement</i>	3,68	140	-		
Frêne	Contexte général	66,62	60	60	Chêne pédonculé, aulne glutineux	DRA 2, 3, 4, 5
	<i>Ilots de vieillissement</i>	11,21	120	-		
Total surface en sylviculture		1707,30				
Surfaces hors sylviculture		42,08				

Les âges d'exploitabilité retenus pour les îlots de vieillissement sont portés arbitrairement à 60 ans au delà l'âge normal, soit 3 périodes d'aménagements. L'âge d'exploitabilité du chêne sessile est porté au delà de l'optimum fixé par la DRA, pour tenir compte des contraintes liées au paysage et à l'accueil.

La localisation des îlots de vieux bois est donnée sur la carte d'aménagement.

La carte des essences objectif est la carte n°10a.

La carte des essences déterminant la sylviculture pour la durée de l'aménagement est la carte n°10b.

Certaines essences ne sont pas à leur place pour des raisons stationnelles ou des raisons liées au changement climatique. Pour celles-ci les critères d'exploitabilité suivants sont retenus :

Essences actuellement présentes et non adaptées : critères d'exploitabilité retenus à court terme				
Essences non adaptée	Surface en sylviculture (ha)	Age Retenu**	Diamètre retenu	Unités stationnelles concernées
Hêtre	138,81	90	55	DRA 5, 8, 9, 10, 11, 12
Chêne rouge	3,43	60	50	DRA 11
Douglas	2,68	45	45-50	DRA 5, 8, 11
Pin noir	0,55	50	40	DRA 11

Par ailleurs le hêtre, préconisé par la DRA sur la station 2, y est absent aujourd'hui. C'est pourquoi d'autres essences ont été retenues comme objectif sur cette station. Si le hêtre venait à s'y installer il conviendrait de le conserver comme essence d'accompagnement.

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- Bilan de la régénération menée au cours de l'aménagement précédent

On se référera au paragraphe 1.2.2.B pour plus de détails.

Application aménagement passé	Surface (ha)
Surface à régénérer prévue	106
Surface effectivement régénérée	6,55
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0

- Détermination de la surface d'équilibre (Se)

Un ensemble de peuplements équiennes répartis selon une suite continue de classes d'âges est en équilibre lorsque les classes d'âge occupent toutes des surfaces quasi identiques.

La surface annuelle d'équilibre correspond à la surface à renouveler chaque année qui maintient ou conduirait au plus vite vers l'équilibre des peuplements de chaque unité de gestion concernée.

Cette surface constitue une valeur de référence, calculée à partir des surfaces qui seront occupées à terme par les essences principales objectif d'une part, et des âges d'exploitabilité optimaux de ces essences d'autre part. Ces données ont été précisées au paragraphe 2.2.2.

Cycle	Essence objectif	Surface	s_e annuelle	Se
200 ans	Chêne sessile	982,94 ha	4,91 ha/an	39,32 ha
260 ans		20,35 ha	0,08 ha/an	0,63 ha
120 ans	Chêne pédonculé	15,04 ha	0,13 ha/an	1,00 ha
80 ans	Châtaignier	607,46 ha	7,59 ha/an	60,75 ha
140 ans		3,68 ha	0,03 ha/an	0,21 ha
60 ans	Frêne	66,62 ha	1,11 ha/an	8,88 ha
120 ans		11,21 ha	0,09 ha/an	0,75 ha
Total :		1707,30 ha	13,94 ha/an	111,53 ha

- Evaluation de la surface disponible à la régénération (Sd)

La surface disponible correspond, pour une période donnée, à l'ensemble des surfaces susceptibles d'entrer en régénération au cours de cette période, d'après :

- les diamètres minimaux d'exploitabilité fixés dans les DRA-SRA pour les essences et les qualités des peuplements en place,
- d'autres critères pouvant justifier une mise en renouvellement. C'est le cas notamment des peuplements qui ne peuvent plus gagner à vieillir (peuplements mitraillés, peuplement ruinés ou trop appauvris, essence inadaptée à la station).

Le tableau suivant détaille les éléments pris en compte pour le calcul de la surface disponible (Sd).

Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie.	521,18 ha
Surface dont les peuplements atteindront les critères maximaux d'exploitabilité pendant la période.	20,28 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant la période les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir.	254,34 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront que les critères minimaux d'exploitabilité pendant la période.	312,85 ha
Total	1108,65 ha

La surface disponible à la régénération est très importante sur la forêt, car proche des deux tiers de sa surface totale. Ce constat traduit l'état très déséquilibré de la forêt vers les vieux bois. La surface relativement réduite des peuplements qui atteindront les diamètres maximaux d'exploitabilité s'explique par le fait qu'un grand nombre de ces peuplements on en fait une durée de survie réduite.

Les peuplements ayant atteint les critères d'exploitabilité et ayant une durée de survie faible ne sont comptabilisés que dans la première catégorie. Les queues de régénération en font également partie.

• Evaluation de la contrainte de vieillissement (Sv)

La contrainte de vieillissement intègre l'ensemble des surfaces occupées par des peuplements forestiers dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie. Cette faible durée de survie est liée à l'âge des peuplements, à leur déstabilisation par des événements climatiques (tempête) et à leur état sanitaire. Les peuplements dont la régénération a déjà été entamée sont également intégrés dans cette contrainte.

Cette contrainte est la plus forte sur la forêt domaniale de Marly. En effet celle-ci présente des peuplements âgés et assez souvent en mauvais état sanitaire. Ce sont ces dépérissements importants qui ont conduit à la révision anticipée de l'aménagement prévu pour la période 2002 - 2018 et à la rédaction du présent document.

La contrainte de vieillissement est donc celle qui va déterminer l'effort de régénération sur la forêt. Afin de calculer l'effort de régénération propre au massif de Louveciennes, son calcul est distingué du massif de Marly.

Calcul de la contrainte liée aux durées de survies pour le massif de Marly

Durée de survie	Surface	Surface cumulée	Sv par an	Sv sur 8 ans
20 ans	510,22 ha	510,22 ha	25,51 ha/an	204,09 ha
40 ans	303,41 ha	813,63 ha	20,34 ha/an	162,73 ha
60 ans	406,31 ha	1219,94 ha	20,33 ha/an	162,66 ha
plus de 60 ans	446,39 ha	1666,33 ha		

La contrainte maximale sur le massif de Marly se situe à une échéance très courte : 510 ha ont une durée de survie estimée à 20 ans. Cet effort ne peut être reporté et implique de régénérer 25,51 ha/an pendant la période d'aménagement.

Calcul de la contrainte liée aux durées de survies pour le massif de Louveciennes

Durée de survie	Surface	Surface cumulée	Sv par an	Sv sur 8 ans
20 ans	10,96 ha	10,96 ha	0,55 ha/an	4,38 ha
40 ans	18,66 ha	29,62 ha	0,74 ha/an	5,92 ha
60 ans	15,75 ha	45,37 ha	0,76 ha/an	6,05 ha
plus de 60 ans	7,66 ha	53,03 ha		

La contrainte maximale sur le massif de Louveciennes se situe à une échéance plus lointaine avec 45,37 ha à régénérer en 60 ans. On ne pourrait régénérer que 4,38 ha durant le présent aménagement (correspondants au 10,96 ha de durée de survie inférieure à 20 ans), mais cela impliquerait de rattraper le retard lors des périodes d'aménagement suivantes. Pour lisser la contrainte on retiendra un effort de 0,76 ha/an à régénérer pour le massif de Louveciennes.

La surface de vieillissement S_v est de 210,14 ha pour les deux massifs confondus.

• Détermination de l'objectif de surface à ouvrir en régénération (S_o)

Nous sommes dans le cas $S_e < S_v < S_d$. **La surface de référence pour déterminer l'effort de régénération est donc la contrainte de vieillissement S_v , soit 210 ha.**

Sur le massif de Marly :

Lors de la période d'aménagement précédente 136,42 ha ont été ouverts mais leur régénération n'a pas encore été acquise. Ces surfaces, déjà ouvertes, ont néanmoins été comptabilisées comme ayant une durée de survie inférieure à 20 ans. Il est donc nécessaire d'en faire abstraction pour déterminer la surface à ouvrir en régénération.

Le calcul de la surface à ouvrir se présente de la manière suivante :

$$S_{OM} = (\text{Surface de durée de survie inférieure à 20 ans} - \text{Queues de régénération}) / 20 \text{ ans} \times \text{durée d'aménagement}$$

$$S_{OM} = (510,22 - 136,42) / 20 \times 8$$

$$S_{OM} = 149,52 \text{ ha}$$

Sur le massif de Louveciennes

Il n'y a pas eu de surface ouverte lors de la période d'aménagement précédente. L'effort d'ouverture correspond donc à la contrainte identifiée.

$$S_{OL} = S_{vL}$$

$$S_{OL} = 6,05 \text{ ha}$$

La surface à ouvrir en régénération correspond donc à 155,57 ha sur la forêt.

• Constitution du groupe de régénération

Le groupe de régénération comprend :

- des unités de gestion dont la régénération a été entamée mais n'est pas terminée à la date de rédaction du présent document. Ces "queues de régénération" appartiennent au groupe **REGQ**.
- des unités de gestion dont la régénération a échoué (échec de plantation ou de régénération naturelle), qui seront à régénérer artificiellement en début d'aménagement. Elles n'ont pas été considérées comme ayant une durée de survie courte et viennent donc en sus de l'effort issu des calculs précédents. Elles occupent une surface S_{rec} , égale à 24,44 ha, et forment le groupe de reconstitution **REGI**.
- des unités de gestion dont la régénération devra être ouverte en cours d'aménagement. Toutes ces unités de gestion font partie du groupe **REGS** et occupent une surface supérieure de 15 % à la surface à ouvrir en régénération S_o afin de conserver des îlots paysagers comme expliqué ci-après).
- des unités de gestion dont les peuplements présentent un état sanitaire inquiétant et dont l'évolution est liée à des paramètres qui ne sont pas connus, notamment les conditions climatiques des années à venir. Leur régénération n'est pas à ouvrir durant la période d'aménagement, a priori. Pour celles-ci seule une coupe sanitaire est prévue, mais celle-ci pourra éventuellement se transformer en coupe de mise en régénération si les peuplements évoluent de manière trop négative. Ces unités de gestion appartiennent au groupe **REGE**.

Les unités de gestion du groupe de régénération ne seront pas forcément ouvertes dans leur totalité. 15 % de leur surface totale pourront être conservés pour implanter des îlots paysagers et pour donner au gestionnaire une certaine souplesse pour adapter les mises en régénération suivant l'évolution sanitaire des peuplements.

La surface totale du groupe de régénération est donc de 349,25 ha et est répartie de cette manière :

REGQ :	136,42 ha
REGI :	24,44 ha
REGS :	171,19 ha
REGE :	17,20 ha

- **Détermination de l'objectif de surface à terminer par une coupe définitive (St)**

L'objectif de surface à terminer par une coupe de régénération est déterminé directement à partir de l'état d'assiette, ce dernier respectant le cadencement des coupes de régénération prévues dans les guides de sylviculture.

Aucun objectif de surface à terminer n'est fixé sur le groupe REGE. Pour les autres groupes le calendrier des coupes avant plantation (code RA) et coupes définitives (code RD) est le suivant :

DOCUMENT ONE

Groupe	IIDT_UG	Année de passage en coupe	Type de coupe	Surface de l'unité de gestion
REGI	MARLY-VS_00020_c	2013	RA	4,03
	MARLY-VS_00035_a	2012	RA	9,48
	MARLY-VS_00042_b	2016	RA	2,14
Total REGI				15,65
REGQ	MARLY-VS_00006_a	2011	RD	2,85
	MARLY-VS_00007_a	2012	RD	12,59
	MARLY-VS_00009_u	2016	RD	10,82
	MARLY-VS_00020_b	2011	RD	2,87
	MARLY-VS_00026_a	2013	RD	6,27
	MARLY-VS_00044_b	2015	RD	13,45
	MARLY-VS_00046_c	2011	RD	4,47
	MARLY-VS_00048_c	2015	RD	9,14
	MARLY-VS_00067_a	2018	RD	7,23
	MARLY-VS_00088_b	2014	RD	2,8
	MARLY-VS_00102_b	2016	RD	2,16
	MARLY-VS_00153_b	2011	RD	5,49
	MARLY-VS_00154_u	2014	RD	9,89
	MARLY-VS_00155_b	2014	RD	5,79
	MARLY-VS_00156_u	2011	RD	2,75
MARLY-VS_00167_u	2016	RD	4,04	
Total REGQ				102,61
REGS	MARLY-VS_00003_b	2011	RD	2,82
	MARLY-VS_00004_a	2015	RA	12,98
	MARLY-VS_00008_a	2015	RD	9,4
	MARLY-VS_00011_b	2017	RD	3,86
	MARLY-VS_00015_b	2011	RA	5,27
	MARLY-VS_00016_a	2011	RD	4,97
	MARLY-VS_00018_b	2013	RD	1,98
	MARLY-VS_00018_c	2013	RD	1,27
	MARLY-VS_00027_a	2016	RA	12,05
	MARLY-VS_00031_a	2018	RA	4,94
	MARLY-VS_00036_b	2011	RD	2,17
	MARLY-VS_00038_a	2017	RA	8,91
	MARLY-VS_00046_a	2018	RA	5,99
	MARLY-VS_00053_a	2011	RD	2,08
	MARLY-VS_00068_a	2012	RD	3,68
	MARLY-VS_00072_b	2011	RD	2,81
	MARLY-VS_00078_u	2013	RD	8,02
	MARLY-VS_00095_u	2016	RD	4,79
	MARLY-VS_00096_u	2017	RD	3,34
	MARLY-VS_00103_b	2011	RD	5,03
	MARLY-VS_00112_b	2011	RD	1,14
	MARLY-VS_00150_a	2012	RD	3,2
	MARLY-VS_00155_a	2013	RD	10,95
	MARLY-VS_00168_u	2017	RD	3,79
	MARLY-VS_00217_u	2012	RD	1,27
	MARLY-VS_00151_b	2012	RD	3,7
	Total REGS			
Total				238,12

Le total des surfaces des unités de gestion devant être terminées par une coupe définitive est de 238,12 ha. L'extrait d'état d'assiette indique une surface à terminer par une coupe définitive de 119,09 ha, à mi-période d'aménagement (fin 2014).

Pour déterminer l'objectif de surface à terminer effectivement par une coupe définitive, il est nécessaire de retrancher les 15 % qui seront conservés en îlots paysagers.

Aussi l'objectif de surface à terminer est de 202 ha. A mi-période d'aménagement 101 ha auront déjà été parcourus par une coupe définitive.

• Objectif de surface de régénération acquise

On parle de régénération acquise lorsque celle-ci a atteint 3 m de hauteur (classe 3a de la base de données régénération).

Compte tenu du fait que l'on est en révision anticipée d'aménagement et que la durée restante est de 8 ans (période 2011 - 2018), les surfaces ouvertes durant cette période ne pourront être acquises en fin de période.

Seules pourront être acquises des surfaces déjà ouvertes, faisant partie du groupe REGQ. L'objectif de surface de régénération acquise est déterminé à partir de l'état des régénérations donné dans la base de donnée régénération (données 2009) :

Essence	Stock de régénération par essence (ha)						
	Classe 0 (attente)	Classe 1 (entamée) régénération de quantité insuffisante ou à développement limité		Classe 2 (installée) régénération inférieure à 3m, de quantité suffisante, ou plantation de plus de 1 an		Classe 3 (acquise) semis et plants de plus de 3 m jusqu'à la réalisation de la première éclaircie	
		1a	1b	2a	2b	3a	3b
Chêne pédonculé	0	0	0	0	0	0,3	0
Chêne rouge	0	0	0	0	1	0	0
Chêne sessile	69,89	43,2	53,02	46,08	0	0	0
Châtaignier	0,64	5,61	0	4,53	7,69	4,67	0
Érable sycomore	0	0	0	0	0	1,58	0
Total	70,53	48,81	53,02	50,61	8,69	6,55	0

Pour les essences à dynamique rapide (châtaignier et érables sycomore) on peut raisonnablement supposer que les surfaces ouvertes et non encore acquises (1a à 2b) le seront dans 8 ans. Pour le chêne, dont la croissance est plus lente, on peut supposer que les surfaces en classe 2b (entre 1,5 m et 3 m de hauteur le seront dans 8 ans), que les surfaces où la régénération vient d'être entamée (1a et 1b) ne seront pas acquises, et que 50% des surfaces en classe 2b (entre 30 cm et 1,50 m de hauteur) pourront être acquises.

Au total l'objectif de régénération acquise est estimé à 42 ha.

- **Surface en régénération conditionnelle (S conditionnelles)**

Aucune unité de gestion ayant des contraintes techniques ou financières particulières n'est à régénérer.

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouveau suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)	Surface (ha)	
Surface disponible (Sd)	1108,65	
Contrainte de vieillissement (Sv)	210,14	
Surface d'équilibre (Se)	111,53	Niveau prévu à mi-période
Surface du groupe de régénération (GR)	349,25	
Surface à ouvrir (So)	155,57	77,78
Surface à terminer (St)	202	101
Groupe de reconstitution (S _{rec})	24,44	24,44
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution	42	

2.4 Classement des unités de gestion

Unité de gestion : unité de référence pour le suivi technique et le bilan économique de la mise en oeuvre du plan de gestion d'une forêt, pour les actions s'inscrivant dans un cadre surfacique (UG surfacique), linéaire (UG linéaire) ou ponctuel (UG ponctuelle).

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

2.4.1.A Constitution des groupes d'aménagement

La carte des unités de gestion est la carte n°12.

- Tableau de classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt)
- Cas des groupes de régénération

Les quantités de surface à ouvrir et à terminer par unité de gestion dépendent de l'implantation des îlots paysagers qui sera déterminée par le gestionnaire en relation avec un paysagiste. Elles ne sont donc pas précisées ici.

Codification des groupes d'UG surfaciques

REGI	Groupe de régénération par plantation
REGQ	Groupe de régénération à terminer
REGE	Groupe de régénération éventuelle (en cas d'urgence sanitaire)
REGS	Groupe de régénération à ouvrir
AME1	Groupe d'amélioration (classes d'âge 1 à 2)
AME2	Groupe d'amélioration (classes d'âge 2 à 3)
AME3	Groupe d'amélioration (classes d'âge 3 à 4)
AMED	Groupe d'amélioration - peuplements ruinés (coupes sanitaires)
AMEE	Groupe d'amélioration - éducation (en cours de compression, une ou deux coupes possibles)
AMEJ	Groupe d'amélioration - jeunesse
AMES	Groupe d'amélioration en croissance libre sur la période (sans coupe)
AUTV	Groupe des vides non boisables
AUTZ	Groupe des espaces boisés hors sylviculture

Groupe	Parcelle	Code UG	Surface
REGI	20	c	4,03
	34	b	1,34
	35	a	9,48
	42	b	2,14
	158	a	7,45
Total REGI			24,44
REGQ	5	b	8,81
	6	a	2,85
	7	a	12,59
		b	1,36
		c	2,37
	9	u	10,82
	19	b	4,58
	20	b	2,87
	26	a	6,27
	32	b	1,66
	44	b	13,45
	46	c	4,47
	48	c	9,14
	64	c	2,71
	67	a	7,23
	68	b	1,03
	88	b	2,8
	102	b	2,16
	104	b	3,09
	153	b	5,49
	154	u	9,89
	155	b	5,79
	156	u	2,75
	157	b	4,49
166	u	3,71	
167	u	4,04	
Total REGQ			136,42
Total			160,86

Groupe	Parcelle	Code UG	Surface
REGE	10	b	2,09
	42	c	0,64
	64	a	4,11
	114	a	7,1
	163	b	0,64
	164	b	0,37
	216	u	0,64
	224	a	0,58
	225	a	1,03
	Total REGE		
REGS	3	b	2,82
	4	a	12,98
	8	a	9,4
	11	a	14,03
		b	3,86
	15	b	5,27
	16	a	4,97
	17	b	3,71
	18	b	1,98
		c	1,27
	24	u	12,05
	29	a	4,74
	31	a	9,46
		b	4,94
	36	b	2,17
	38	a	8,91
	42	a	6,66
	46	a	5,99
		b	4,74
	53	a	2,08
	57	b	1,45
	68	a	3,68
	72	b	2,81
	79	u	8,02
	84	b	1,82
	96	u	4,79
	96	u	3,34
	103	b	5,03
	112	b	1,14
150	a	3,2	
151	b	3,17	
155	a	0,93	
168	u	3,79	
205	u	1,88	
217	u	1,27	
226	u	1,25	
229	u	1,59	
Total REGS			171,19
Total			188,39

- Tableau de classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt)
- Cas des groupes autre que régénération

Groupe	Parcelle	Code UG	Surface
AME1	14	a	5,83
	41	u	20,94
	92	a	6,34
	155	c	1,11
	207	u	1,95
	213	u	2,14
	215	u	0,76
	228	u	3,24
Total AME1			42,31
AME2	2	u	12,95
	4	b	1,46
	22	b	7,54
	27	b	1,1
	28	b	5,88
	30	a	12,12
	47	u	11,11
	54	u	5,67
	56	u	6,61
	58	u	6,07
	59	u	9,07
	60	u	7,07
	61	u	6,76
	62	u	3,69
	63	u	10,42
	69	a	8,93
	71	b	2,49
	72	a	6,11
	73	b	3,09
	74	u	4,88
	75	a	4,94
	76	u	7,27
	77	u	12,22
	80	u	6,78
	85	a	9,5
		b	0,42
	102	a	8,22
	112	a	7,27
	115	u	6,25
	117	u	6,63
	121	a	2,36
	122	a	10,63
	123	u	8,77
	128	u	4,88
133	u	6,81	
134	u	6,12	
136	u	7,71	
137	u	7,57	
138	u	7,26	
139	u	5,36	
140	u	7,15	
142	u	2,7	
144	u	4,94	
159	u	12,74	
161	u	10,64	
165	u	1,46	
203	u	2,98	
204	u	1,51	
208	u	2,44	
210	u	1,74	
212	u	2,18	
214	u	2,18	
220	u	1,14	
221	u	1,72	
222	u	1,08	
Total AME2			336,72
Total			379,03

Groupe	Parcelle	Code UG	Surface
AME3	1	u	13,41
	3	a	15,74
	8	b	2,22
	12	u	19,04
	13	u	17,31
	15	a	11,71
	16	b	7,24
	17	a	14,02
	18	a	5,25
	19	a	4,43
	20	a	9,01
	21	u	9,95
	26	b	4,53
	27	a	13,59
	32	a	10,05
	33	u	15,75
	34	a	7,19
	36	a	11,35
	37	u	13,54
	39	a	13,5
	43	u	14,16
	44	a	8,63
	45	a	10,21
	49	u	13,35
	50	u	19,57
	51	a	7,27
	52	u	14,51
	53	b	6,25
	55	u	6,68
	64	b	1,52
	65	u	10,65
	66	u	13,39
	81	a	7,24
		b	3,78
	82	u	11,78
	83	u	3,75
	84	a	6,6
	86	u	13,28
	87	a	2,33
	89	u	8,08
	90	u	8,77
	92	d	1,69
	93	u	10,53
	98	u	5,54
99	u	5,44	
100	a	2,63	
104	c	6,77	
105	u	7,83	
108	a	3,84	
110	a	3,51	
111	u	7,17	
114	b	0,67	
125	u	4,55	
126	u	5,79	
129	a	7,52	
130	c	1,57	
131	u	10,33	
132	u	7,95	
141	u	2,99	
143	u	7,66	
145	b	4,15	
148	u	7,24	
172	u	18,63	
173	u	10,95	
206	u	1,5	
218	u	0,7	
224	b	1,07	
Total AME3			558,85
Total			558,85

Groupe	Parcelle	Code UG	Surface
AMED	10	a	17,21
	23	u	17,94
	25	u	12,17
	35	b	2,47
	38	b	8,12
	40	u	10,15
	48	a	3,8
	84	c	1,4
	92	e	0,69
	97	u	5,36
	101	a	3,71
	103	a	3,41
	106	u	7,44
	107	u	11,31
	118	u	9,74
	135	a	1,66
	146	a	2,88
	147	u	6,8
	149	a	9,27
	150	c	1,54
	157	a	1,48
	158	b	1,11
	163	a	2,43
164	a	2,2	
171	a	0,78	
202	u	2,12	
209	u	1,86	
211	a	3,16	
219	u	1,9	
227	a	1,52	
230	u	2,14	
Total AMED			177,77
AMEE	6	b	5,2
	14	b	12,76
	22	a	8,9
	30	b	3,97
	45	b	5,29
	51	b	5,67
	70	u	12,5
	79	u	5,95
	88	a	3,97
		c	2,41
	91	a	7,43
		b	0,74
	94	u	2,32
	100	b	0,55
	110	b	0,66
	119	a	10,95
	122	b	2,69
	130	a	4,48
	150	b	0,82
162	u	6,55	
223	u	1,71	
Total AMEE			103,6
ILV	4	c	3,31
	10	c	2,85
	28	c	2,27
	29	c	4,3
	36	c	4,44
	53	c	4,41
	87	b	3,21
	113	a	2,96
	127	b	3,68
	135	c	3,81
Total ILV			35,24
ILS	26	c	1,56
	42	e	3,64
	73	a	3,56
	151	a	3,3
Total ILS			12,06
Total			308,67

Groupe	Parcelle	Code UG	Surface	
AMEJ	5	a	9,17	
	6	c	1,26	
	28	a	9,71	
	30	c	2,98	
	39	b	6,58	
	92	b	1,92	
		c	2,73	
	104	a	3,38	
	129	c	0,44	
	130	b	2,3	
	149	b	0,44	
	152	u	6,18	
	153	a	1,71	
	171	b	4,55	
	Total AMEJ			53,35
	AMES	29	b	7,13
57		a	7,19	
67		b	0,42	
71		a	4,22	
108		b	1,12	
109		a	8,15	
113		b	4,46	
116		u	8,96	
119		b	0,35	
120		a	7,85	
		b	0,51	
121		b	2,77	
124		u	9,48	
127		a	4,21	
169		a	1,34	
201		u	1,17	
225	c	0,88		
Total AMES			70,21	
AUTV	22	c	0,26	
	29	d	0,25	
	42	d	0,18	
	113	c	0,03	
	129	b	0,6	
	145	a	0,59	
	146	b	0,27	
	169	b	0,29	
	170	u	1,34	
	231	a	0,46	
RTE	u	1,93		
Total AUTV			6,2	
AUTZ	48	b	7,78	
	75	b	1,85	
	101	b	2,61	
	109	b	1,41	
	135	b	2,22	
	160	u	2,31	
	174	u	4,37	
	225	b	0,96	
231	b	0,31		
Total AUTZ			23,82	
Total			153,58	

La carte d'aménagement est la carte n°11.

2.4.1.B Constitution de divisions

Aucune division n'est distinguée dans la forêt, elle est traitée dans son ensemble par le présent document d'aménagement.

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

L'aménagement ne définit pas d'unités de gestion linéaires.

Les routes ne feront pas l'objet d'un suivi technique et économique individualisé mais seront suivies de manière globale.

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

L'aménagement ne nécessite pas la définition d'unités de gestion ponctuelles.

DOCUMENT ONE

2.5 Programme d'actions pour la période 2011 - 2018

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Etat des lieux**

L'état détaillé des limites est disponible auprès du processus SAM pour sa partie "gestion foncière". Il est également intégré dans les bases de données SIG.

La forêt (hormis le massif de Louveciennes) était autrefois entièrement ceinturée par un mur façonné ; lui même bordé vers l'extérieur par un "tour d'échelle" prévu pour son entretien. Du fait de la pression urbaine et de la difficulté à suivre l'empiètement des riverains, ce tour d'échelle a une largeur variable et a parfois complètement disparu. Souvent, il est concédé aux riverains. Quelquefois il a été vendu ou n'existait même pas à l'origine sans qu'un plan précis puisse être établi. Cet espace est source de conflits avec les riverains depuis des siècles.

De nombreux problèmes fonciers sont notés :

- occupation et utilisation du tour d'échelle sans concession
- disparition physique du tour d'échelle du fait de constructions
- tour d'échelle devenu chemin rural ou voies de desserte considérées à tort comme communales
- cadastre et TGPE non tenus à jour et nous servant pourtant de référence
- Bois Noirs non encore officiellement intégrés à la forêt
- Bois des Dames non encore officiellement intégré à la forêt
- Incertitude sur le statut (propriétaire affecté) de certaines parcelles cadastrales
- Attente de la remise par la SCNF des parcelles cadastrales 86 et 87, section G à l'Etang-la-Ville conformément à la décision du Ministre de l'Agriculture F.2.3 n°1034 du 27/03/1981
- Emprise autoroutière non bornée

Par ailleurs une mise à jour des concessions s'avère nécessaire.

- **Actions envisageables**

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1	1	Actualisation des concessions	Ensemble de la forêt		-
FON 2	1	Bornage des limites litigieuses	Limites sur les parcelles 12, 68, 84, 92, 113, 120, 145, 155, 158, 169, 217, 225	4500 m de limites litigieuses à border au total	30 000
FON 3	2	Mise à jour des matrices cadastrales	Ensemble de la forêt		-
FON 4	2	Réorganisation foncière - cession de la parcelle forestière 160	Parcelle forestière 160	Parcelle enclavée part l'échangeur de l'autoroute	-
Coût total FONCIER (€)					30 000
Coût moyen annuel FONCIER					3750

- **Revenus liés aux concessions**

Il n'y a pas possible de dresser le bilan des revenus liés aux concessions à la date de rédaction du présent aménagement, la plupart de ces dernières n'étant ni actualisées ni suivies.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

2.5.2.A Documents de référence à appliquer

Pour la mise en œuvre du présent aménagement le gestionnaire se référera utilement :

- au guide de sylviculture de la chênaie atlantique
- au guide de sylviculture du châtaignier du Nord-Ouest

Il est rappelé que conformément aux guides de sylviculture, le délai théorique séparant la première coupe de régénération de la coupe définitive est de 10 ans dans le cas d'une régénération naturelle de chêne sessile. La régénération naturelle du châtaignier s'effectue au moyen d'une coupe unique.

2.5.2.B Coupes

- **Programme de coupes**

Pour chaque coupe une année de passage est programmée, y compris pour les coupes de régénération. Elle n'a cependant qu'une valeur indicative pour ces dernières. Le cadencement des coupes de régénération est le cadencement théorique décrit dans les guides de sylviculture.

Codification des coupes

A1	Coupe d'amélioration (classe d'âge 1)
A2	Coupe d'amélioration (classe d'âge 2)
A3	Coupe d'amélioration (classe d'âge 3)
A4	Coupe d'amélioration (classe d'âge 4)
AS	Coupe sanitaire
JA	Coupe de jardinage - équilibre à l'échelle de la parcelle
RA	Coupe rase
RCV	Coupe de relevé de couvert
RD	Coupe définitive
RE	Coupe d'ensemencement
RS	Coupe secondaire

Année	Unité de gestion		Groupe d'aménagement	Type de peuplement - codification territoriale	Code coupe	Surface totale de l'unité de gestion (ha)	Surface à parcourir (ha)
	Parcelle	UG					
2011	3	b	REGS	TCHTE	RD	2,82	2,82
	6	a	REGQ	FCHES	RD	2,85	2,85
		b	AMEE	FCHEP	A1	5,21	5,21
	8	a	REGS	FCHSG	RS	9,4	8,54
		b	AME3	SCHTM	A3	2,22	2,22
	15	b	REGS	FCHTT	RA	5,27	5,27
	16	a	REGS	FCHTG	RD	4,97	4,97
	20	a	AME3	FCHSG	A4	9,01	9,01
		b	REGQ	FCHSG	RD	2,87	2,87
	29	a	REGS	FCHST	RCV	4,74	4,74
	36	a	AME3	FHETG	A4	11,35	11,35
		b	REGS	FCHTG	RD	2,17	2,17
	46	b	REGS	FHETT	RE	4,74	4,74
		c	REGQ	FCHSS	RD	4,47	4,47
		a	REGS	SCHTM	RD	2,08	2,08
	53	a	REGS	SCHTM	RD	2,08	2,08
	55	u	AME3	TCHTP	A3	6,68	6,43
	67	a	REGQ	FCHES	RS	7,23	7,23
	72	b	REGS	FCHTM	RD	2,81	2,81
	73	b	AME2	FCHTM	A3	3,09	3,09
	88	a	AMEE	FCHEP	A1	3,97	3,97
	92	a	AME1	FCHP1	A1	6,34	6,34
	100	b	AMEE	FP.LP	A1	0,55	0,55
	103	a	AMED	TCHTP	AS	3,41	3,41
		b	REGS	FCHPG	RD	5,03	5,03
	104	c	AME3	FCHTM	A3	6,77	6,77
	112	b	REGS	RCHA	RD	1,14	1,14
	148	u	AME3	FCHTM	A3	7,24	3,7
	153	b	REGQ	FCHES	RD	5,49	5,49
	154	u	REGQ	FCHTT	RS	9,89	9,89
	155	b	REGQ	FCHEM	RS	5,79	5,79
		c	AME1	FCHES	A1	1,11	0,8
		u	REGQ	FCHTI	RD	2,75	2,75
156	u	REGQ	FCHTI	RD	2,75	2,75	
165	u	AME2	TCHTP	A3	1,46	1,46	
172	u	AME3	SCHTG	A3	18,63	18,63	
Total 2011						173,55	168,59
2012	7	a	REGQ	FCHTS	RD	12,59	12,59
	9	u	REGQ	FCHEP	RS	10,82	10,82
	35	a	REGI	FCHES	RA	9,48	9,48
	39	a	AME3	FFREM	A3	13,5	13,5
	44	b	REGQ	FCHSS	RS	13,45	13,45
	48	c	REGQ	FCHTS	RS	9,14	9,14
	51	a	AME3	SCHTT	A3	7,27	7,27
	68	a	REGS	FFRET	RD	3,68	3,68
	74	u	AME2	FCHTM	A3	15,88	15,88
	77	u	AME2	SCHTP	A3	12,25	12,25
	92	b	AMEJ	FCHTS	RD	1,92	1,92
		c	AMEJ	FROBP	RD	2,73	2,73
		e	AMED	FERSP	AS	0,69	0,69
	100	a	AME3	SCHTG	A3	2,63	2,63
	102	a	AME2	TCHTP	A3	8,22	8,22
		b	REGQ	FCHEG	RS	2,16	2,16
	130	a	AMEE	FFREG	RD	4,48	4,48
		c	AME3	SCHTG	A3	1,57	1,57
		u	AME2	TCHTP	A2	6,81	6,81
	133	u	AME2	TCHTP	A2	6,81	6,81
	135	a	AMED	FCHET	AS	1,66	1,66
	140	u	AME2	TCHTP	A3	7,15	7,15
	141	u	AME3	TCHTM	A3	2,99	2,99
	142	u	AME2	SCHTM	A3	2,7	2,7
	144	u	AME2	SCHTP	A3	4,94	4,94
	150	a	REGS	FFRET	RD	3,2	3,13
		c	AMED	FCHAT	AS	1,54	1,54
	151	b	REGS	FFRET	RD	3,17	2,59
	206	u	AME3	FCHSG	A4	1,5	1,5
	207	u	AME1	FCHS1	A1	1,95	1,95
	208	u	AME2	SCHTM	JA	2,44	2,44
	210	u	AME2	SCHTG	JA	1,74	1,74
	213	u	AME1	FCHTM	A3	2,14	2,14
215	u	AME1	FMER1	A1	0,76	0,76	
217	u	REGS	TCHTM	RD	1,27	1,27	
228	u	AME1	TCHTE	A1	3,24	3,24	
229	u	REGS	FCHST	RE	1,59	1,59	
Total 2012						183,25	182,6

Année	Unité de gestion		Groupe d'aménagement	Type de peuplement - codification territoriale	Code coupe	Surface totale de l'unité de gestion (ha)	Surface à parcourir (ha)
	Parcelle	UG					
2013	18	b	REGS	FCHST	RD	1,98	1,98
		c	REGS	TCHTE	RD	1,27	1,27
	19	a	AME3	FCHSG	A4	4,43	4,43
	20	c	REG1	FCHEG	RA	4,03	4,03
	22	a	AMEE	FCHSE	A1	8,97	8,97
		a	REGQ	FCHEP	RD	6,27	6,27
	26	b	AME3	FCHST	A3	4,53	4,53
		b	AMEE	FCHEE	A1	3,97	3,97
	30	b	AMEE	FCHEE	A1	3,97	3,97
	33	u	AME3	FA.FM	A3	15,75	15,75
	34	a	AME3	FFREM	A3	7,19	7,19
	41	u	AME1	FCHEP	A1	20,94	20,94
	48	a	AMED	FCHST	AS	3,8	3,8
	49	u	AME3	FCHEM	A3	13,35	13,35
	75	a	AME2	SCHEG	A3	4,04	4,04
	76	u	AME2	SHETM	A3	7,27	7,27
	78	u	REGS	FCHTM	RD	8,02	8,02
	85	a	AME2	SCHTM	A3	9,5	9,5
		b	AME2	FP.LM	A3	0,42	0,42
	101	a	AMED	TCHTG	AS	3,71	3,71
	110	a	AME3	FCHSG	A4	3,51	3,51
	111	u	AME3	TCHTM	A3	7,17	7,17
	145	b	AME3	SCHTT	A3	4,15	4,15
	146	a	AMED	SCHTM	AS	2,88	2,88
	147	a	AMED	TCHTM	AS	6,8	6,32
	148	u	AME3	FCHTM	A3	7,24	3,54
	153	a	AME1	FCHTE	RD	1,71	1,71
155	a	REGS	FCHTT	RD	0,93	0,93	
157	a	AMED	FCHTM	AS	1,48	1,48	
164	a	AMED	SCHTM	AS	2,2	2,2	
168	u	REGS	FCHTT	RE	3,79	3,02	
171	a	AMED	TCHTP	AS	0,78	0,78	
Total 2013						172,08	167,13
2014	2	u	AME2	FCHE1	A2	12,95	12,95
	3	a	AME3	FCHTM	A4	15,74	15,74
	10	a	AMED	FCHSG	AS	17,21	17,21
	28	b	AME2	FCHEM	A3	5,88	5,88
	29	a	REGS	FCHST	RS	4,74	4,74
	43	u	AME3	FHETG	A4	14,16	14,16
	45	a	AME3	FCHEG	A4	10,21	10,21
	46	b	REGS	FHETT	AS	4,74	4,74
	50	u	AME3	FCHEM	A3	19,57	19,57
	51	b	AMEE	FBOUE	A1	5,67	5,67
	52	u	AME3	TCHTP	A2	14,51	14,51
	57	b	REGS	SCHST	RCV	1,45	1,45
	67	a	REGQ	FCHEE	RS	7,23	7,23
	72	a	AME2	FCHTG	A3	6,11	6,11
	79	u	AMEE	FCHEE	A1	5,95	5,95
	81	a	AME3	SCHTM	A3	7,24	7,24
		b	AME3	FHETM	A3	3,78	3,78
	84	b	REGS	SCHTT	RE	1,82	1,82
	88	b	REGQ	FCHTT	RD	2,8	2,8
	93	u	AME3	SCHEG	A3	10,53	10,53
	103	b	REGS	FCHPG	RS	5,03	1,87
	119	a	AMEE	FCHEE	A1	10,95	10,95
	128	u	AME2	TCHTP	A3	4,88	4,88
	136	u	AME2	FCHTM	A3	7,71	7,71
	138	u	AME2	FCHTM	A3	7,26	7,26
	139	u	AME2	FFREP	A2	5,36	5,36
	149	a	AMED	FCHTM	AS	9,27	9,27
154	u	REGQ	FCHTT	RD	9,89	9,89	
155	b	REGQ	FCHEM	RD	5,79	5,79	
Total 2014						238,43	235,27

Année	Unité de gestion		Groupe d'aménagement	Type de peuplement - codification territoriale	Code coupe	Surface totale de l'unité de gestion (ha)	Surface à parcourir (ha)
	Parcelle	UG					
2015	4	a	REGS	FCHPT	RA	12,98	12,98
	8	a	REGS	FCHSG	RD	9,4	8,54
	12	u	AME3	FCHSG	A4	19,04	19,04
	14	a	AME1	FCHEP	A2	5,83	5,83
	15	a	AME3	FCHSG	A4	11,71	11,71
	17	b	REGS	FCHST	RE	3,71	3,71
	44	a	AME3	FCHEG	A4	8,63	8,63
		b	REGQ	FCHSS	RD	13,45	13,45
	48	c	REGQ	FCHTS	RD	9,14	9,14
	53	b	AME3	SCHTT	A4	6,25	6,25
	58	u	AME2	FHETM	A3	6,07	6,07
	59	u	AME2	TCHTP	A3	9,07	9,07
	60	u	AME2	TCHTP	A3	7,07	7,07
	61	u	AME2	TCHTP	A3	6,76	6,76
	63	u	AME2	TCHTP	A3	10,42	10,42
	83	u	AME3	FHETM	A3	3,75	3,75
	89	u	AME3	FCHSG	A3	8,08	8,08
	91	a	AMEE	FCHEP	A1	7,43	7,43
		b	AMEE	FCHRE	A1	0,74	0,74
	94	u	AMEE	FCHEE	A1	2,32	2,32
	122	a	AME2	SCHTM	A3	10,63	10,63
	123	u	AME2	FCHTM	A3	8,77	8,77
	130	a	AMEE	FFREG	A1	4,48	4,48
	159	u	AME2	SCHTG	A3	12,74	12,74
	161	u	AME2	SCHEG	A3	10,64	10,64
	202	u	AMED	FCHTM	AS	2,12	2,12
	203	u	AME2	FCHTM	A3	2,98	2,98
	204	u	AME2	FCHTM	A3	1,51	1,51
	205	u	REGS	FCHST	RE	1,88	1,88
211	u	AMED	TCHTM	AS	3,16	3,16	
212	u	AME2	FCHSG	TB	2,18	2,18	
214	u	AME2	FCHSG	A3	2,18	2,18	
226	u	REGS	FCHST	RE	1,25	1,25	
227	u	AMED	SCHTG	AS	1,52	1,52	
229	u	REGS	FCHST	RS	1,59	1,59	
230	u	AMED	SCHTG	AS	2,14	2,14	
Total 2015						231,62	230,76
2016	1	u	AME3	SCHAM	A4	13,41	13,41
	9	u	REGQ	FCHEG	RD	10,82	10,82
	17	a	AME3	FCHST	A4	14,02	14,02
	22	b	AME2	FCHEM	A3	7,54	7,54
	23	u	AMED	FCHST	AS	17,94	17,94
	24	u	REGS	FCHSG	RA	12,05	12,05
	37	u	AME3	FHETG	A4	13,54	13,54
	40	u	AMED	FCHST	AS	10,15	10,15
	42	a	REGS	FCHSG	RE	6,66	6,66
		b	REGI	FA.FE	RA	2,14	2,14
		c	REGE	FDOUM	RA	0,64	0,64
	80	u	AME2	SCHTP	A3	6,78	6,78
	82	u	AME3	SCHTM	A3	11,78	11,78
	84	a	AME3	SCHTM	A3	6,6	6,6
		c	AMED	SA.FI	AS	1,4	1,4
	87	a	AME3	FCHEG	A5	2,33	2,33
	92	d	AME3	FCHTG	A3	1,69	1,69
	95	u	REGS	SCHTT	RD	4,79	4,79
	102	b	REGQ	FCHEG	RD	2,16	2,16
	105	u	AME3	TCHTG	A4	7,83	7,83
	118	u	AMED	FCHTM	AS	9,74	9,74
	129	a	AME3	FCHET	A4	7,52	7,52
	143	u	AME3	SCHTP	A3	7,66	7,66
	163	a	AMED	FCHTT	AS	2,43	2,43
		b	REGE	FDOUP	AS	0,64	0,64
	164	b	REGE	FDOUP	AS	0,37	0,37
	166	u	REGQ	FCHEG	AS	3,71	3,71
167	u	REGQ	FCHET	RD	4,04	4,04	
173	u	AME3	TCHTM	A3	10,95	10,95	
Total 2016						201,33	201,33

Année	Unité de gestion		Groupe d'aménagement	Type de peuplement - codification territoriale	Code coupe	Surface totale de l'unité de gestion (ha)	Surface à parcourir (ha)
	Parcelle	UG					
2017	4	b	AME2	FFREM	A3	1,46	1,46
	10	b	REGE	FCHTT	RD	2,09	2,09
	11	a	REGS	FCHSG	RE	14,03	14,03
		b	REGS	FCHTG	RD	3,86	3,86
	13	u	AME3	FHETM	A3	17,31	17,31
	18	a	AME3	FCHST	AS	5,25	5,25
	21	u	AME3	FCHTM	A3	9,95	9,95
	29	a	REGS	FCHST	RS	4,74	4,74
	32	a	AME3	FHETG	A4	10,05	10,05
	35	b	AMED	FCHAM	AS	2,47	2,47
	38	a	REGS	FHETG	RA	8,91	8,91
		b	AMED	FHETT	AS	8,12	8,12
	46	b	REGS	FHETT	RS	4,74	4,74
	56	u	AME2	SCHTP	A2	6,61	6,61
	57	b	REGS	SCHST	RS	1,45	1,45
	65	u	AME3	FFREM	A3	10,65	10,65
	70	u	AMEE	FCHSP	A1	12,5	12,5
	84	b	REGS	SCHTT	RS	1,82	1,82
	86	u	AME3	FCHEG	A3	13,28	13,28
	88	a	AMEE	FCHEP	A2	3,97	3,97
	90	u	AME3	FCHEG	A4	8,77	8,77
	96	u	REGS	SCHTG	RD	3,34	3,34
	99	a	AME3	SCHTG	A3	5,44	5,44
	103	b	REGS	FCHPG	RS	5,03	1,87
		u	AMED	SCHTM	AS	11,31	11,31
	108	a	AME3	TCHTT	A3	3,84	3,84
	112	a	AME2	FCHTM	A3	7,27	7,27
125	u	AME3	FCHSG	A4	4,55	4,55	
131	u	AME3	TCHTP	A3	10,33	10,33	
155	c	AME1	FCHES	A2	1,11	1,11	
158	b	AMED	FCHSG	AS	1,11	1,11	
168	u	REGS	FCHTT	RD	3,79	3,02	
Total 2017						209,15	205,22
2018	6	b	AMEE	FCHEP	A1	5,21	5,21
	16	b	AME3	FCHTG	A4	7,24	6,9
	17	b	REGS	FCHST	RS	3,71	3,71
	25	u	AMED	FCHTT	AS	12,17	12,17
	27	a	AME3	TCHTP	A3	13,59	13,59
		b	AME2	FCHT1	A2	1,1	1,1
	30	a	AME2	FHETM	A3	12,12	12,12
	31	a	REGS	FCHTT	RE	9,46	9,46
		b	REGS	FCHTG	RA	4,94	4,94
	46	a	REGS	FHETG	RA	5,99	5,99
	47	u	AME2	SCHTG	A2	11,11	11,11
	54	u	AME2	TCHTP	A3	5,67	5,67
	62	u	AME2	TCHTP	A3	3,69	3,69
	64	a	REGE	TCHTP	AS	4,11	4,11
		b	AME3	FFRET	AS	1,52	1,52
	66	u	AME3	FFREM	A3	13,39	13,39
	67	a	REGQ	FCHES	RD	7,23	7,23
	69	u	AME2	FFREM	A3	8,93	8,93
	71	b	AME2	FCHTM	A3	2,49	2,49
	97	u	AMED	FCHSG	AS	5,36	5,36
	98	u	AME3	SCHTG	A4	5,54	5,54
	106	u	AMED	FCHTT	AS	7,44	7,44
	114	a	REGE	FCHTG	RD	7,1	7,1
		b	AME3	FCHTG	AS	0,67	0,67
	115	u	AME2	SCHTM	A4	6,25	6,25
	117	u	AME2	SCHTG	A3	6,63	6,63
	121	a	AME2	TCHTP	A3	2,36	2,36
126	u	AME3	FCHST	A3	5,79	5,79	
132	u	AME3	TCHTP	A3	7,95	7,95	
134	u	AME2	TCHTP	A3	6,12	6,12	
137	u	AME2	TCHTP	A2	7,57	7,57	
162	u	AMEE	TCHTE	A1	6,55	5,43	
209	u	AMED	FCHTM	AS	1,86	1,86	
213	u	AME1	FCHTM	A3	2,14	2,14	
215	u	AME1	FMER1	A2	0,76	0,76	
216	u	REGE	FCHST	RA	0,64	0,64	
218	u	AME3	SCHTG	A5	0,7	0,7	
219	u	AMED	TCHTM	AS	1,9	1,9	

Année	Unité de gestion		Groupe d'aménagement	Type de peuplement - codification territoriale	Code coupe	Surface totale de l'unité de gestion (ha)	Surface à parcourir (ha)
	Parcelle	UG					
2018	220	u	AME2	SCHTG	A4	1,14	1,14
	221	u	AME2	TCHTP	A3	1,72	1,72
	222	u	AME2	FCHTM	A3	1,08	1,08
	223	u	AMEE	TCHTE	A1	1,71	1,71
	224	a	REGE	FCHST	RCV	0,58	0,58
		b	AME3	SCHTP	A3	1,07	1,07
	225	a	REGE	TCHTE	AS	1,03	1,03
	226	u	REGS	FCHST	RS	1,25	1,25
	228	u	AME1	TCHTE	A2	3,24	3,24
229	u	REGS	FCHST	RS	1,59	1,59	
Total 2018						231,41	229,95

• Règles de culture

D'une manière générale, le gestionnaire se référera aux guides de sylviculture existants.

Lors des coupes les semenciers d'érable sycomore seront systématiquement prélevés afin de freiner la dynamique de cette essence, qui tend à envahir la forêt.

• Volume présumé récoltable

Le volume présumé récoltable est déterminé à partir des prélèvements types par type de coupe et essence dominante du peuplement, et la surface parcourue. Les prélèvements types sont déterminés à l'aide du logiciel RECPREV (prélèvements types issus de l'analyse des coupes de 2007 à 2010, pour l'ensemble des forêts domaniales de l'ouest de l'Ile-de-France). Ils sont donnés dans le tableau suivant :

Type de coupe	Prélèvement type en volume (m ³ /ha)				Prélèvement type en surface terrière (m ² /ha)			
	Essence prépondérante du peuplement				Essence prépondérante du peuplement			
	Chêne	Châtaignier	Autres feuillus	Résineux	Chêne	Châtaignier	Autres feuillus	Résineux
A1	37	71	50	36	3,7	6,9	6,1	5,9
A2	32	67	75	34	3,7	6,4	5,9	4,1
A3	39	77	53	52	2,5	5,8	3,5	4,7
A4	45	76	64	-	2,6	6,2	3,5	-
A5	50	88	-	-	3,2	8,1	-	-
AS	36	77	89	-	1,4	7,8	3,7	-
JA	71				4,6			
TS	133				9			
TB	76				6,6			
RA	133	275	134	121	5,2	10,8	6,5	9,8
RCV	47				2,9			
RD	89	181	98	-	3,6	13,1	-	-
RE	87	-	128	-	4,4	-	5,4	-
RS	78				3,3			

Les surfaces parcourues par type de coupe et par essence dominante du peuplement sont les suivantes. Elles sont déterminées à partir du programme de coupes donné précédemment :

Type de coupe	Surface parcourue (ha)			
	Essence prépondérante du peuplement			
	Chêne	Châtaignier	Autres feuillus	Résineux
A1	91,61	4,95	11,65	
A2	23,86	50,95	6,12	
A3	110,48	369,28	121,17	0,42
A4	118,64	33,91	62,51	
A5	2,33	0,7		
AS	66,83	91,65	14,2	1,01
JA		4,18		
RCV	6,77			
RE	29,12	14,3	4,74	
RS	78,03	20,85	9,48	
RD	76,95	91,34	19,07	
RA	42,58	10,21	17,04	0,64
TB	2,18			

Le croisement des surfaces parcourues avec les prélèvements types permet d'estimer le volume présumé réalisable (volume commercial) et la surface terrière présumée réalisable.

Type de coupe	Volume bois fort total à récolter (tige + houppier + taillis)		Surface terrière totale à récolter	
	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)
A1	540	4 320	78	627
A2	580	4 640	56	450
A3	4 900	39 190	356	2 844
A4	1 490	11 920	92	737
A5	20	180	2	13
AS	1 350	10 780	62	498
JA	40	300	2	19
RCV	40	320	2	20
RE	570	4 570	28	224
RS	760	6 090	32	257
RD	3 160	25 250	198	1 588
RA	1 350	10 830	56	449
TB	20	170	2	14
Totaux	14 820	118 560	968	7 742

• Mode de suivi de la récolte

Afin d'éviter tout écart du à des méthodes d'estimation du volume différentes, les prélèvements seront suivis en surface terrière. La possibilité volume récolté est donnée à titre indicatif et est exprimée en volume commercial.

La surface terrière annuelle présumée réalisable est de 968 m²/an.

Le volume annuel présumé réalisable ressort à 14 820 m³/an.

2.5.2.C Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**
(Y compris études de schémas de desserte)

Codes - action - article	Priorité	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)						
DES1	1	Création de place de dépôt	A déterminer par les gestionnaires suivant les besoins	4	Limitation des dégâts d'exploitation. Stockage des bois concentré. A implanter en retrait des chemins fortement fréquentés.	60 000
Entretien courant du réseau						
DES2	En continu	Réfection de routes forestières revêtues	RF neuve du Roi RF des Joncs RF Royale RF de l'Etoile verte RF de la mare à la bonde RF Dauphine RF des Princesses	10 220	Routes forestières fréquentées par le public.	77 000
DES3	En continu	Réfection de routes forestières empierrées	RF des Marguerites RF d'Hardouin RF d'Avignières RF de la mare au Princes à l'étoile du braconnier RF de l'étoile du braconnier à la RF neuve du roi	4540	Routes forestières fréquentées par le public.	19 000
Coût total DESSERTÉ (€)						156 000
Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)						19 500

2.5.2.D Travaux sylvicoles

Les travaux sylvicoles sont présentés à partir d'une approche globale sur la base des itinéraires techniques de travaux sylvicoles (ITTS).

La répartition globale des surfaces par itinéraire provient de l'agglomération des itinéraires attribués à chaque unité de peuplement appartenant aux groupes de régénération ou au groupe des jeunes peuplements.

Les normes de référence ont été réajustées financièrement pour tenir compte du contexte de la région Ile de France. La période d'aménagement étant relativement courte, les ITTS ne pourront s'appliquer dans leur totalité pour les unités de gestion du groupe de régénération à entamer. Par ailleurs un certain

nombre de travaux ont déjà été réalisées sur les queues de régénération et ne seront pas refaire pour la durée d'aménagement. Un coefficient de réalisation est donc introduit pour intégrer ces paramètres.

La répartition de l'utilisation des normes pour les unités de gestion classées en régénération figure dans le tableau suivant :

Groupe d'aménagement	Itinéraire technique de travaux sylvicoles		Surface totale (ha)	Surface à travailler (ha)	Coût unitaire itinéraire complet (euros HT/ha)	Coefficient de réalisation	Coût indicatif (euros HT)
	Code	Libellé					
REGQ - Queues de régénérations	1CHX1	Régénération naturelle de chêne sessile - Type chênaie acidicienne	14,61	14,61	1900	75%	20 820
	1CHX2	Régénération naturelle de chêne sessile - Type chênaie acidiphile sèche	20,9	20,9	2700	75%	42 320
	1CHX4	Régénération naturelle de chêne sessile - Type chênaie charmaie des milieux riches	8,54	8,54	1700	75%	10 890
	3CHS1	Régénération naturelle de chêne sessile sans accompagnement feuillu naturel	10,74	10,74	6100	75%	49 140
	3CHS2	Régénération naturelle de chêne sessile avec accompagnement feuillu naturel	34,45	34,45	6100	75%	157 610
	1CHT1	Régénération naturelle d'un taillis de châtaignier	24,67	24,67	1200	75%	22 200
	5CHT2	Amélioration de taillis à objectif grume	0,83	0,83	1700	75%	1 060
	1FRE1	Régénération naturelle de frêne	7,23	7,23	5400	75%	29 280
	3FRE1	Régénération artificielle de frêne	1,03	1,03	2900	100%	2 990
	5FRE1	Amélioration de frênes de hauteur > 3 m	2,7	2,7	3200	75%	6 480
1ERS1	Régénération naturelle d'érable sycomore	10,72	10,72	2800	100%	30 020	
REGI - Régénération	3CHS1	Régénération naturelle de chêne sessile sans accompagnement feuillu naturel	11,48	11,48	6100	100%	70 030
	3CHS2	Régénération naturelle de chêne sessile avec accompagnement feuillu naturel	12,96	12,96	6100	100%	79 060
REGS - Régénération	1CHX1	Régénération naturelle de chêne sessile - Type chênaie acidicienne	4,74	4,03	1900	50%	3 830
	1CHX2	Régénération naturelle de chêne sessile - Type chênaie acidiphile sèche	21,5	18,28	2700	50%	24 680
	1CHX4	Régénération naturelle de chêne sessile - Type chênaie charmaie des milieux riches	25,78	21,91	1700	50%	18 620
	3CHS1	Régénération naturelle de chêne sessile sans accompagnement feuillu naturel	1,61	1,37	6100	50%	4 180
	3CHS2	Régénération naturelle de chêne sessile avec accompagnement feuillu naturel	53,99	45,89	6100	50%	139 960
	1CHT1	Régénération naturelle d'un taillis de châtaignier	47,62	40,48	1200	50%	24 290
	3CHT3	Régénération artificielle - Transformation d'un taillis de châtaignier	1,27	1,08	800	50%	430
	1FRE1	Régénération naturelle de frêne	8,84	7,51	5400	50%	20 280
	1ERS1	Régénération naturelle d'érable sycomore	5,77	4,9	2800	50%	6 860
	5HET2	Amélioration de peuplement moyennement dense de hêtre	0,07	0,06	800	50%	20
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)							765 050
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)							95 630

Certaines unités de gestion sont actuellement envahies par l'érable. L'érable sycomore, présentant un caractère envahissant et n'étant pas retenu comme essence objectif sur la forêt, ces unités de gestion seront broyées et plantées.

La répartition de l'utilisation des normes pour les unités de gestion classées en amélioration figure dans le tableau suivant :

Groupe d'aménagement	Itinéraire technique de travaux sylvicoles		Surface totale (ha)	Surface à travailler (ha)	Coût unitaire itinéraire complet (euros HT/ha)	Coût indicatif (euros HT)
	Code	Libellé				
AMEJ - Groupe de jeunesse sans coupes	3CHS2	Régénération artificielle de chêne sessile avec accompagnement feuillu naturel	2,73	2,73	6100	16 650
	5CHX1	Amélioration futaie de chêne	39,71	39,71	1100	43 680
	5CHT2	Amélioration taillis de châtaignier à objectif grumette	6,08	6,08	1700	10 340
	5FRE1	Amélioration frêne de hauteur > 3 m	2,44	2,44	3200	7 810
	5P.X2	Amélioration des peuplements moyennement denses de pins	0,55	0,55	1300	720
AMEE - Premières éclaircies sans rotation fixe applicable	5CHX1	Amélioration futaie de chêne	18,6	18,6	1100	20 460
	5CHT2	Amélioration taillis de châtaignier à objectif grumette	7,14	7,14	1700	12 140
	5CHT3	Depressage de châtaignier après régénération naturelle	2,46	2,46	2200	5 410
	5FRE1	Amélioration frêne de hauteur > 3 m	4,48	4,48	3200	14 340
	5CHR20	Amélioration chêne rouge	2,69	2,69	600	1 610
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						133 160
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						16 650

Total des dépenses en travaux

112 280 euros/an

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

2.5.3.A Biodiversité courante

Les actions de gestion courante de la biodiversité correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles. Elles sont intégrées dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

La gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante au travers :

- du maintien d'arbres morts ou à cavités,
- de la mise en place d'îlots de vieux bois,
- de la favorisation du mélange des essences,
- du maintien de lisières forestières diversifiées,
- du respect des sols fragiles, des zones humides et des cours d'eau.

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	35,24
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	0
	Total	35,24
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe II S)	12,06
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée	0
	Autre surfaces boisées lors sylviculture sur le long terme	23,82
	Total	35,88

2.5.3.B Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- **Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**
(y compris études et inventaires naturalistes des habitats et des espèces)

La forêt présente une richesse importante en mares, qui n'ont fait l'objet que de peu d'inventaires. Ces mares seraient à inventorier dans un premier temps. Suite à cet inventaire, les mares qui le nécessitent pourront l'objet de travaux de restauration.

Pour la mise en oeuvre de ces travaux le gestionnaire se référera au guide de la gestion des mares forestières de plaine.

Par ailleurs, la forêt est potentiellement très riche en chiroptères. Des investigations seraient à mener dans ce sens pour déterminer les espèces présentes.

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Coût indicatif de l'action (€ HT)
BIO1	1	Inventaires des mares	Ensemble des mares	-	15 000
BIO2	1	Restauration et entretien de mares	Ensemble des mares	-	69 000
BIO3	1	Dégagement de la station à prêle panachée	-	-	14 000
BIO4	2	Inventaire des chiroptères	Ensemble de la forêt	-	10 000
Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)					108 000
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)					13 500

Ces actions, allant au-delà des bonnes pratiques sylvicoles, sont conditionnées par l'obtention de financements externes

2.5.3.C Réserves biologiques et réserves naturelles

La forêt ne comprend ni réserve biologique, ni réserve naturelle.

2.5.3.D Documents techniques de référence

Les guides techniques de la gestion des mares forestières de plaine (ARNABOLDI F., ALBAN N. - 2007 - ONF) pourra être utilisé pour mener les actions en faveur de la biodiversité sur les mares.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

2.5.4.A Accueil et paysage

La prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

La gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage (impact des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition...).

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**
(y compris études de fréquentation et études de sites paysagers)

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC					
ACC1	1	Réalisation d'un schéma d'accueil du public	Ensemble de la forêt	-	40 000
PAYSAGE					
ACC	1	Etude paysagère sur les parcelles du groupe de régénération	Parcelles devant être ouvertes en régénération	-	20 000
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)					60 000
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)					7 500

A ce stade, le chiffrage des coûts ne résulte pas d'une étude détaillée : les coûts élémentaires sont à déterminer lors de la mise en œuvre de chaque action.

L'organisation spatiale et temporelle des coupes et des travaux a été raisonnée (§ 2.5.2), de manière à en limiter les impacts paysagers à l'échelle de chaque secteur de sensibilité paysagère forte ou moyenne.

Arbres remarquables

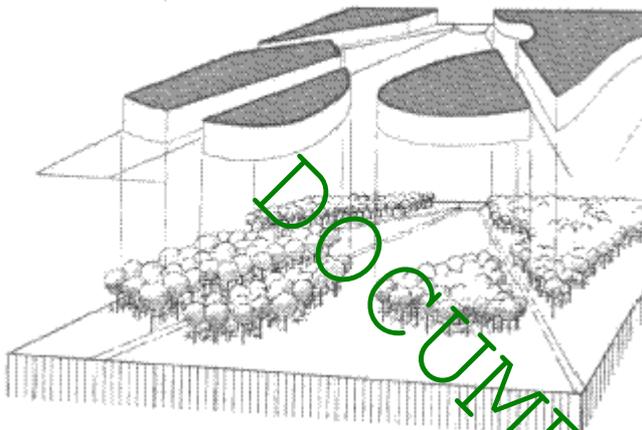
La localisation des arbres remarquables sera enregistrée au sommier de la forêt et une attention particulière sera portée à leur préservation lors de chaque intervention à leur proximité. Leur état sanitaire sera observé régulièrement afin de réagir rapidement à toute dégradation.

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

Les coupes d'amélioration éclaircissent les peuplements. Leur action est donc très peu visible à distance. Elles ont plutôt un rôle favorable pour le paysage interne de la forêt, par l'apport de lumière qui en résulte.

Les dispositions les plus importantes concernent les coupes de régénération.

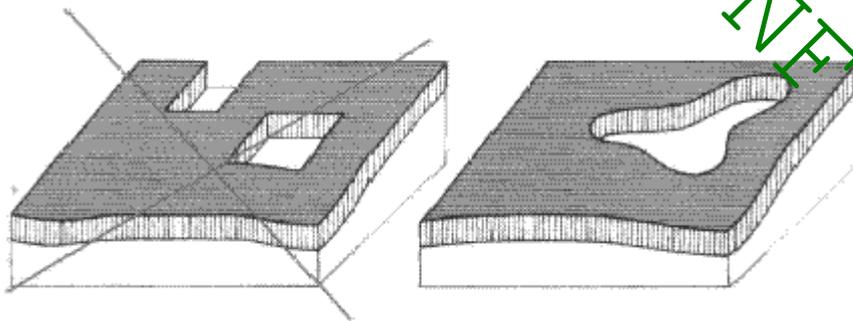
Certaines parcelles devant passer en régénération durant la période d'aménagement sont contiguës et sont inscrites soit la même année, soit avec un an de décalage. Le gestionnaire devra donc avoir une réflexion paysagère sur l'ensemble de ces parcelles, et non pas les traiter individuellement. Il pourra par exemple veiller à la continuité de l'implantation d'îlots paysagers lors des martelages. Ceci afin d'éviter de s'appuyer sur les limites des parcelles lors des coupes, qui auraient alors des formes trop géométriques.



Les unités d'intervention ne se superposent pas forcément à un réseau de desserte ou à un parcellaire géométrique.

Certains principes de gestion paysagère s'appliquent, quelque soit le type de sensibilité (liée à la vision externe ou liée à la fréquentation) :

- Dans tous les cas le gestionnaire veillera à la forme des zones d'intervention. Celles-ci ne doivent en effet pas être géométriques. Au contraire les limites devront avoir des contours pseudo-aléatoires épousant les courbes de niveaux et des formes pseudo-naturelles.



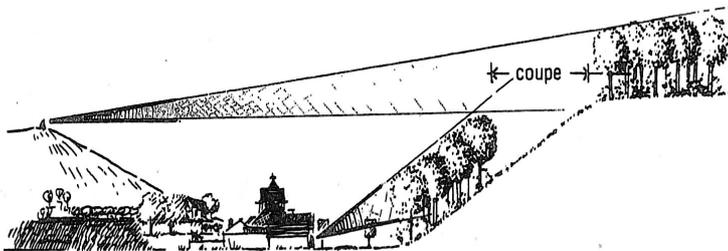
- Par ailleurs, lors des coupes il ne faut pas chercher à "camoufler" les interventions mais les intégrer le mieux possible dans leur environnement et en faire ainsi des éléments du paysage. Les coupes permettent de diversifier les ambiances forestières, en jouant sur l'alternance de zones sombres et éclairées. Elles peuvent également être l'occasion de créer des points de vue depuis la forêt sur l'extérieur.

Des actions spécifiques seront également menées en fonction du type de sensibilité paysagère et de son niveau d'intensité :

- Pour les parcelles où la sensibilité paysagère liée à la vision extérieure est forte, mais qui sont peu fréquentées (il s'agit principalement des parcelles situées versants) :

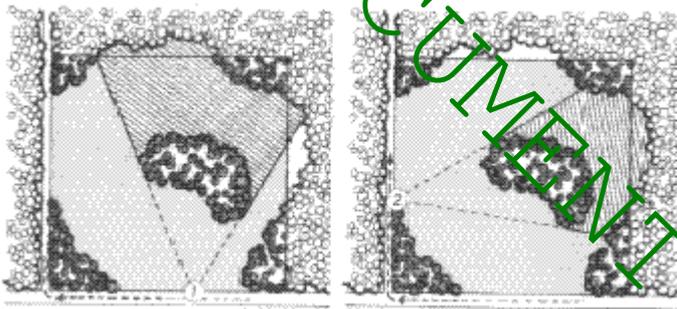
Les zones d'intervention à perception éloignée peuvent avoir des superficies plus importantes que les zones à perception rapprochée, sous réserve d'une réflexion sur leur forme. On évitera ainsi l'effet de mitage qu'entraîne la vision à distance de petites unités d'intervention (Cf. Guide Paysage, p. 14 à 17).

Les lisières feront l'objet d'un traitement spécifique ; plus claires et étagées, elles seront plus perméables et assureront mieux leur fonction de transition écologique et paysagère (Cf. Guide paysage, p. 26 à 30).



L'impact des coupes est atténué par le maintien d'une partie de peuplement en bas de pente.

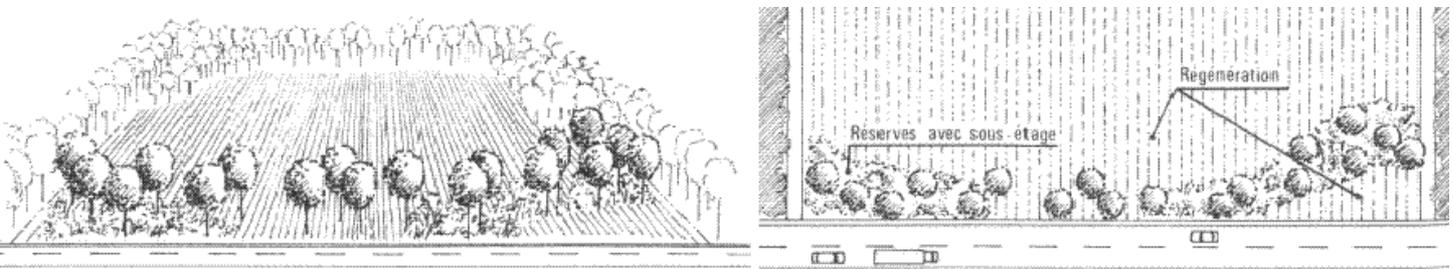
- Pour les parcelles présentant une sensibilité paysagère liée à la fréquentation : Le gestionnaire pourra jouer sur l'implantation de bouquets paysagers et le relief pour jouer sur la perception des superficies des coupes (Cf. Guide Paysage, p. 17).



Surface perçue et découverte du milieu par un promeneur.

En bordure des chemins fréquentés il évitera d'implanter des écrans « cache-misères » homogènes et opaques mais maintiendra un écran discontinu en conservant des arbres adultes à l'état sanitaire satisfaisant (Cf. Guide Paysage, p. 18).

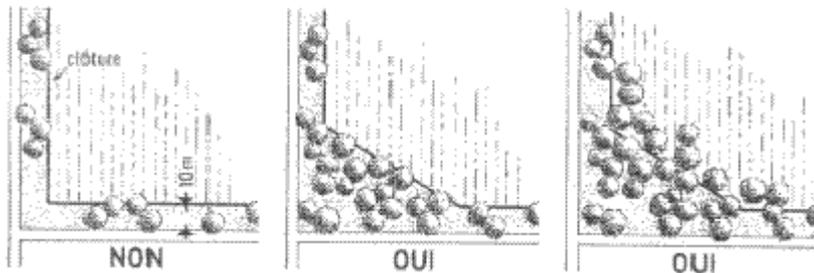
Maintenir un écran discontinu



Des prescriptions simples, pour laisser des arbres témoins, seront également observées : des arbres "signaux" pourront être laissés, en raison de leur essence, de leur forme particulière pour constituer des relais visuels vers les grands arbres environnants, distrayant l'œil des zones en régénération (Cf. Guide Paysage, p. 18).

Un nombre important de coupes seront suivies de plantation avec protection contre le grand gibier. Le gestionnaire veillera à limiter l'impact paysager de ces engillagements. Pour ce faire, il pourra

implanter les grillages à l'intérieur des parcelles, en retrait des zones fréquentées et maintenir des plages de peuplement primitif entre le grillage et les chemins fréquentés et aux angles des parcelles (Cf. Guide Paysage, p. 20 à 22).



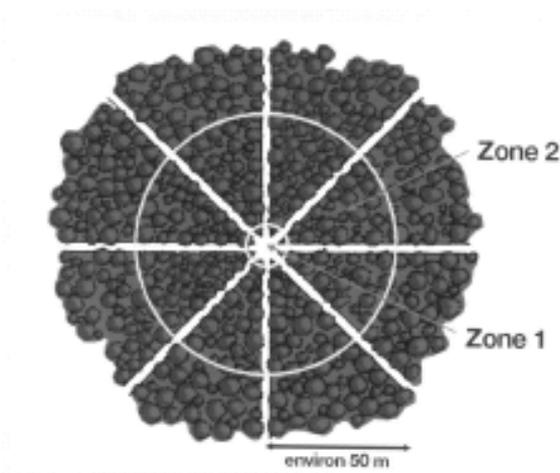
- Les parcelles en régénération situées à proximité d'un carrefour en étoile (parcelles 74 et 75) feront l'objet d'un traitement paysager spécifique (Cf. Guide Paysage, p. 24 et 25).

Avant chaque marclage, le gestionnaire déterminera dans quel contexte paysager se situe son intervention. En fonction du type de sensibilité il appliquera les recommandations ci-dessus, issues du guide paysage, auquel il pourra se référer pour plus de détails. Dans le cas où plusieurs types de sensibilités se superposeraient les recommandations valables pour chacun des types sont compatibles et se cumulent.

Disposition spécifiques aux carrefours en étoile

On nomme généralement "carrefours en étoile" les croisements où convergent symétriquement six ou huit chemins. Ces carrefours constituent un héritage historique, issu de la tradition de l'aménagement des domaines de chasse de la noblesse aux XVII^e et XVIII^e siècles. Points de passage fréquents pour les usagers, ces carrefours "royaux" ont reçu par le passé une attention particulière de la part du forestier. Aujourd'hui certains de ces sites sont devenus des sites emblématiques et leur gestion nécessite une réflexion et un soin adapté.

On distingue deux zones autour du carrefour :



Zone 1 : La première correspond à la bordure végétale immédiate du carrefour. De très faible superficie, elle est en général enherbée ou plantée de manière spécifique. Elle peut également comporter des signes de marquage ou de reconnaissance du carrefour (mobilier bois), voir une aire de pique-nique.

Zone 2 : La seconde constitue une transition boisée entre le centre du carrefour et les peuplements forestiers à proprement parler (environ 50 m). Cette zone de transition n'a pas pour objectif de cacher les opérations sylvicoles. Elle atténue simplement l'effet focalisant des actions les plus marquantes, en conservant une homogénéité paysagère autour du carrefour.

Le principe d'action retenu pour le renouvellement des peuplements autour des carrefours repose sur le traitement en bloc de la zone 2.

- **Documents techniques de référence**

Pour la mise en œuvre des actions paysagère le gestionnaire pourra se référer au guide paysage de la DT Ile-de-France Nord-Ouest.

2.5.4.B Ressource en eau potable

Aucune action particulière n'est à prévoir, la forêt n'étant pas concernée par un périmètre de captage.

DOCUMENT ONE

2.5.4.C Chasse – Pêche (Voir aussi § 2.5.6.B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)

- **Etat des lieux**

Il y a déséquilibre sylvo-cynégétique : voir plus loin le § 2.5.6.B

- **Citer les principales caractéristiques des activités de chasse**

Modes de chasse pratiqués		Prélèvement par espèces			Observations	Revenus (€)
		2007-2008	2008-2009	2009-2010		
Approche et battue	Sanglier	122	144	48	La chasse est pratiquée en licence dirigée. Les revenus associés peuvent être fluctuants suivant les années.	24 000
	Chevreuil	60	61	53		

Des indices kilométriques d'abondance ont été réalisés sur la forêt mais ces données n'ont pas été actualisées ces dernières années.

Les mesures biométriques réalisées sur les chevreuils indiquent des signes de stress importants avec des poids des chevillards faibles.

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Codes - action - article	Priorité	Description de l'action	Localisation	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique				
CHP1	1	Mettre en place un suivi des populations au moyen d'indices de consommation	Ensemble de la forêt	-
CHP2	1	Equilibrer les prélèvements du chevreuil entre mâles, femelles et jeunes	Ensemble de la forêt	-
CHP3	1	Diminuer les populations de chevreuil afin de les ramener à un niveau acceptable	Ensemble de la forêt	-
CHP3	1	Contrôler strictement la population de sangliers	Ensemble de la forêt	-
Coût total CHASSE PECHE (€)				-
Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)				-

L'ajustement des demandes de plan de chasse et le contrôle de leur bonne exécution sont les moyens privilégiés pour réaliser les actions CHP2 et CHP3.

2.5.4.D Pastoralisme

La forêt ne fait l'objet d'aucune activité pastorale et ne le sera pas pendant la période d'aménagement.

2.5.4.E Affouage et droits d'usage

L'affouage n'est pas pratiqué sur la forêt et ne le sera pas pendant la période d'aménagement.

2.5.4.F Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

Richesses culturelles	Nature	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Croix Saint Michel	Monument historique		Voir paragraphe concernant les monuments historiques.
Allée menant à l'Abbaye de Joyenval	Vestige historique		-
Château de Retz	Vestige historique		Zone interdite aux engins lourds
Donjon de Montjoye	Vestige historique		Zone interdite aux engins lourds
Porte Criton	Monument historique		Voir paragraphe concernant les monuments historiques.
Porte de la Bretèche	Vestige historique		-
Porte de Rocquencourt	Vestige historique		-
Porte de Bailly	Vestige historique		-
Porte de la Tuilerie	Vestige historique		-
Table de vénerie du carrefour royal	Vestige historique		-
Table de vénerie du carrefour royal	Vestige historique		-
Table de vénerie du carrefour royal	Vestige historique		-
Château de Noisy	Vestige historique		Voir paragraphe concernant les monuments historiques.
Plants de Noisy	Arbres remarquables		-
Batterie de Noisy	Vestige historique		Zone interdite aux engins lourds
Batterie de l'Auberderie	Vestige historique		Zone interdite aux engins lourds
Batterie du champ de Mars	Vestige historique		Zone interdite aux engins lourds
Batterie de Marly	Vestige historique		Zone interdite aux engins lourds
Batterie des réservoirs	Vestige historique		Zone interdite aux engins lourds
Stèles commémoratives du Trou d'Enfer	Vestige historique		-
Fontaine de la Mare Noire	Vestige historique		-
Fontaine d'Actéon	Vestige historique		-
Fontaine de la Maison Rouge	Vestige historique		-

Les attraits de la forêt (comprenant les richesses culturelles) et la fréquentation par sites figure au titre 1 – § 1.3.3

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Les abords des richesses culturelles, zones d'intérêt pour le public, seront systématiquement mis en sécurité. Les chemins permettant d'y accéder le seront également.

Les actions spécifiquement dédiées à l'entretien et à la restauration de sites (autres que la mise en sécurité) ne figurent pas à l'aménagement.

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

La forêt n'étant pas concernée par des risques naturels, aucun plan d'action n'est à prévoir en ce sens.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

2.5.6.A Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

La forêt ne fait pas l'objet d'un classement au titre de l'article L 321.1 du code forestier. Elle ne pas non plus partie d'un plan protection contre les incendies au titre de l'article L 321.6 du code forestier, ni d'un plan de prévention de risques d'incendies de forêt.

- **Etat des lieux**

Bien que la forêt soit fortement fréquentée, le risque d'incendie reste faible au regard des peuplements et des essences en place.

2.5.6.B Déséquilibre sylvo-cynégétique

La forêt est en déséquilibre sylvo-cynégétique au moment de la rédaction du présent aménagement. La population de chevreuil est en effet importante et oblige à protéger les plantations de manière systématique, hormis sur le massif de Louveciennes. Les régénérations naturelles peuvent par contre être conduites sans engrillagement.

La population de chevreuil a été suivie durant un temps par indice kilométrique d'abondance (IKA), mais on ne dispose pas de mesures récentes à la date de rédaction du présent aménagement.

Atteintes au milieu forestier ou aux habitats naturels Essences concernées	Localisation	Intensité des dégâts	Protections utilisées	Observations
Chêne sessile - abrouissements	Plantations	Faible	Protections individuelles -	

			Tubex	
Chêne sessile - abrouissements	Régénérations naturelles	Faible	-	
Châtaignier - abrouissements	Régénérations	Limitée		Abrouissement des rejets de châtaignier

Le programme d'actions visant à résorber le déséquilibre sylvo-cynégétique est regroupé au § 2.5.4 – C.

2.5.6.C Crises sanitaires

Une partie trop importante des peuplements de la forêt présente un état sanitaire inquiétant. Des dépérissements sont observés dans le chêne, le châtaignier et le hêtre. Les résultats du diagnostic réalisé en 2009 - 2010 donnent un total de 180 ha de peuplements présentant des problèmes sanitaires graves.

2.5.6.D Tassement des sols

La forêt de Marly présente des sols limoneux sur l'ensemble du plateau. Ces limons sont très sensibles au tassement par les engins forestiers. Sur ces stations, les exploitations devront être stoppées lorsque les conditions climatiques sont défavorables (humidification des sols les rendant particulièrement sensibles au tassement). Par ailleurs certaines zones de la forêt, plus restreintes, sont humides et présentent une sensibilité marquée tout au long de l'année.

Ces zones apparaissent sur la carte de sensibilité des sols au tassement (carte n° 4b).

Il est rappelé que l'implantation de cloisonnements d'exploitations, indispensables à la protection des sols, doit être systématique pour les unités de gestion passant en coupe où ils ne sont pas déjà implantés.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

2.5.7.A Certification PEFC

A la date de début de l'aménagement, la forêt est certifiée PEFC.

2.5.7.B Autres actions

Peuplements classés

Certains peuplements classés matériel forestier de reproduction sont à régénérer dans le présent aménagement. Il faudra rechercher d'autres peuplements aptes à les remplacer.

Actions de communication

Le présent aménagement prévoit un nombre important d'unités de gestion à passer en régénération, ainsi qu'un nombre important de coupes. Ces opérations de régénération, aussi bien menées soit-elles, peuvent choquer les usagers de la forêt qui ont parfois du mal à les comprendre.

La communication menée autour des actions sylvicoles prévues dans cet aménagement est l'un des points clés de la réussite de celles-ci. Il est indispensable que les gestionnaires réussissent à convaincre les partenaires et les usagers du bien fondé de ces actions.

Les comités participatifs sont des temps forts d'échange entre l'ONF et ses partenaires.

Le comité de suivi écologique rassemble des personnalités compétentes en matière d'écologie et de gestion forestière. Il permet de partager des informations sur l'écologie des milieux et des espèces et d'échanger des points de vue différents. Le programme annuel des travaux écologiques et le bilan des actions sylvicoles pourront être présentés au cours des réunions du comité.

Le comité de gestion patrimoniale rassemble un champ plus vaste d'interlocuteurs. Il est en particulier une interface privilégiée entre l'ONF, les partenaires institutionnels, les collectivités et les associations représentatives des usagers de la forêt. Ce système serait à instaurer pour le massif de Marly.

Par ailleurs chaque action sylvicole devra être accompagnée d'une information dont les modalités restent à définir.

2.5.8 Compatibilité avec Natura 2000

La forêt n'est pas concernée par un zonage Natura 2000.

DOCUMENT
ONF

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier

Les décisions et actions programmées sont compatibles avec les réglementations visées à l'article L11 du code forestier.

Réglementation concernée	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Précautions spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Monuments historiques	Régénération de la parcelle 11 à proximité de la Croix Saint Michel. Régénération des parcelles 36, 46 et 48 à proximité du domaine dit désert de Retz.	Une étude paysagère sera réalisée spécifiquement sur la parcelle 11 afin de définir la localisation des îlots paysagers à laisser en place et les modalités d'ouverture de la parcelle.	Neutre
Site classé du désert de Retz	Régénération d'une partie de la parcelle 36 (2,17 ha). Régénération d'une partie de la parcelle 53 (2,08 ha). Régénération de la parcelle 67. Coupes d'améliorations sur le restant.	Une étude paysagère sera réalisée spécifiquement sur la parcelle 67 afin de définir la localisation des îlots paysagers à laisser en place et les modalités d'ouverture de la parcelle.	Neutre

Les zones à régénérer en parcelles 36, 46, 48 et 53 sont situées sur le plateau et ne sont pas visibles depuis le désert de Retz car complètement masquées par les peuplements situés sur les versants. Ces zones, en parcelles 36 et 53 représentent de plus de faibles surfaces. Les parcelles 46 et 48 font partie d'une entité paysagère différente de celle du domaine de Retz, car situées sur le plateau et séparée par l'autoroute.

La parcelle 67 n'est par contre séparée du désert de Retz que par une bande de peuplement étroite. Néanmoins sa topographie sur versant fait qu'il est facile de limiter l'impact paysager des coupes de régénération en laissant une partie du peuplement situé à l'ouest de la parcelle, en bas de versant.

Le cadre paysager de la Croix Saint Michel sera conservé.

Les autres monuments historiques se situent en dehors de la forêt, dans un environnement urbain.

La forêt se retrouve dans le périmètre de protection de ces monuments bien qu'elle ne fasse pas partie du cadre paysager de ces derniers. La Porte Criton et le tombeau du Maréchal Joffre constituent cependant des exceptions car situés juste en lisière de la forêt. Leur environnement sera préservé.

Les coupes d'améliorations ne font qu'éclaircir temporairement les peuplements qui se referment naturellement. Ces opérations, indispensables au bon développement des arbres, n'ont donc qu'un impact paysager très limité.

Signatures et mention des consultations réglementaires

Document

rédigé le : 20/12/2010

par : Guillaume FAVAND, l'ingénieur chef de projet aménagement

Vérfié le : 4/12/2011

par : Brigitte PILARD-LANDEAU, la directrice forêt de la DT IDF-NO

Proposé le : 10/01/11

par : François BLAND, le directeur territorial IDF-NO

Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes : 17 novembre 2010

Le bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus et associations, est donné en annexe 2.

Consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites :

CARTES

- 01 - Carte de situation
- 02 - Carte du parcellaire forestier
- 03a - Carte de la fonction de production ligneuse
- 03b - Carte de la fonction écologique
- 03c - Carte de la fonction sociale
- 04a - Carte des stations forestières
- 04b - Carte des sensibilités des sols au tassement
- 05a - Carte des peuplements forestiers
- 05b - Carte de la nature et de l'état des taillis
- 05c - Cartes des surfaces disponibles à la régénération
- 05d - Carte des classes de capital
- 06 - Carte des méthodes d'inventaire
- 07 - Carte de la desserte
- 08 - Carte des sujétions
- 09 - Carte des sensibilités paysagères
- 10a - Carte des essences objectif
- 10b - Carte des essences déterminant la sylviculture
- 11 - Carte des groupes d'aménagement
- 12 - Carte des unités de gestion

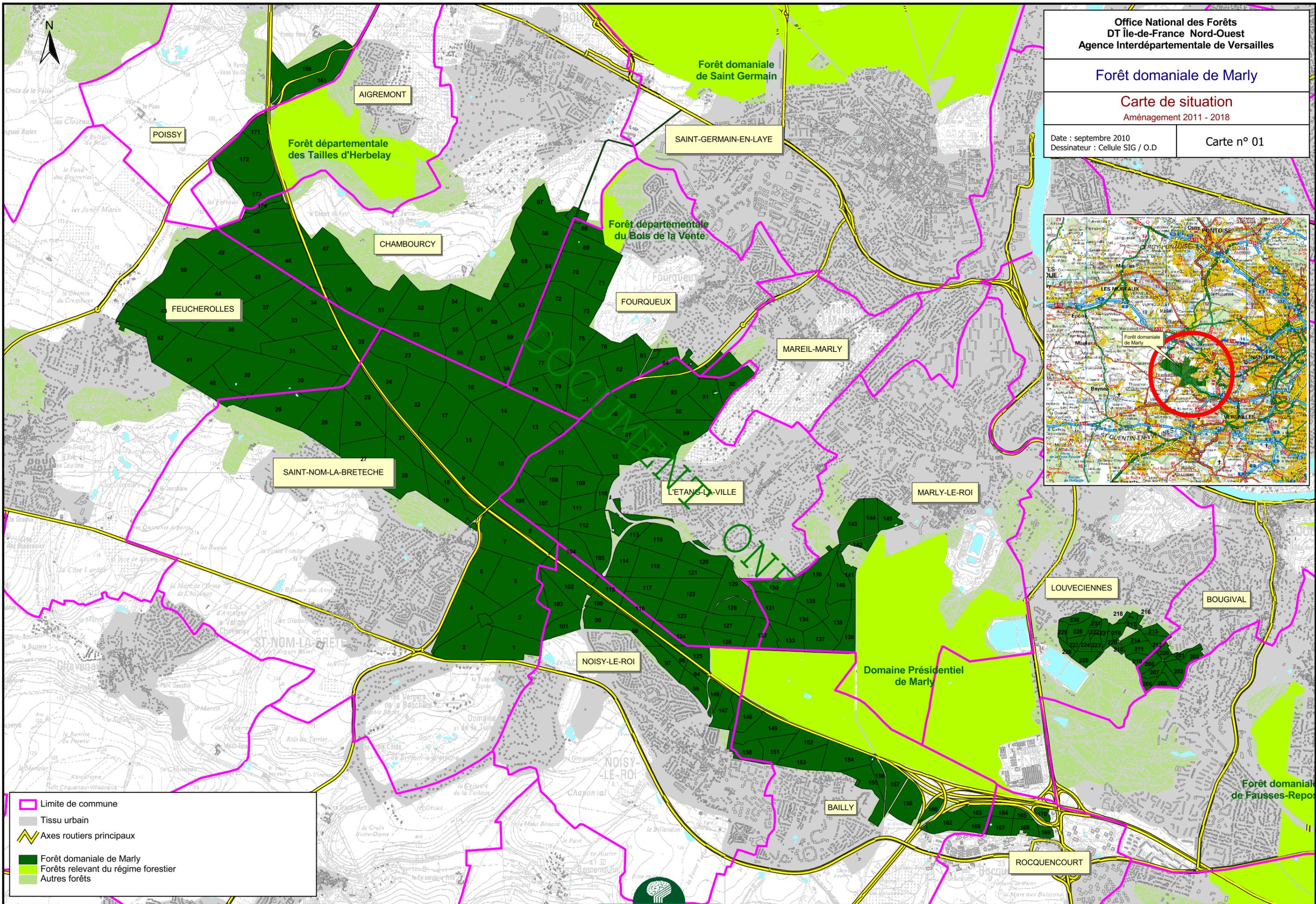
DOCUMENT ONE

Forêt domaniale de Marly

Carte de situation
Aménagement 2011 - 2018

Date : septembre 2010
Dessinateur : Cellule SIG / O.D

Carte n° 01



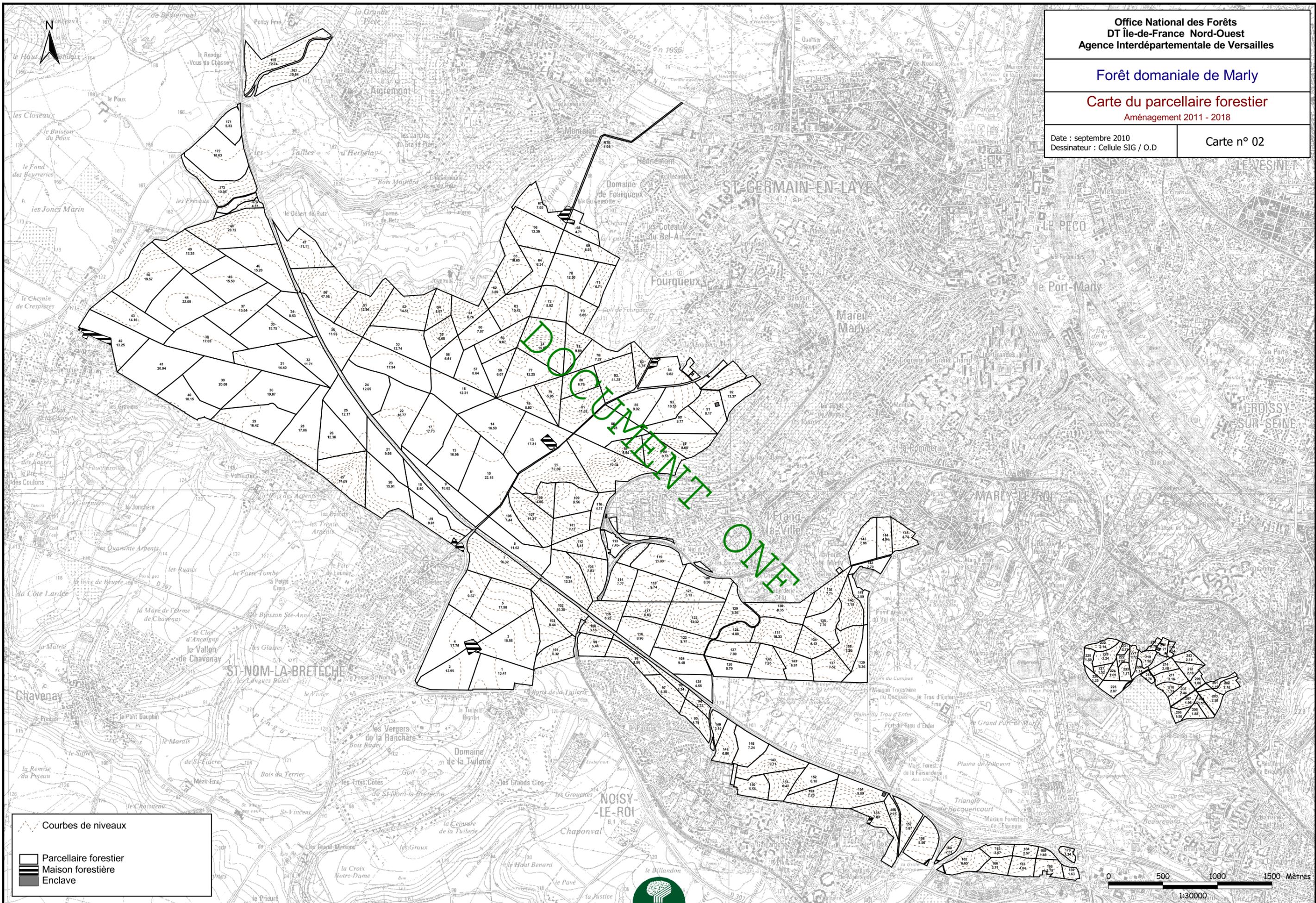
- Limite de commune
- Tissu urbain
- Axes routiers principaux
- Forêt domaniale de Marly
- Forêts relevant du régime forestier
- Autres forêts

Forêt domaniale de Marly

Carte du parcellaire forestier
Aménagement 2011 - 2018

Date : septembre 2010
Dessinateur : Cellule SIG / O.D

Carte n° 02



Courbes de niveaux

Parcelle forestière

Maison forestière

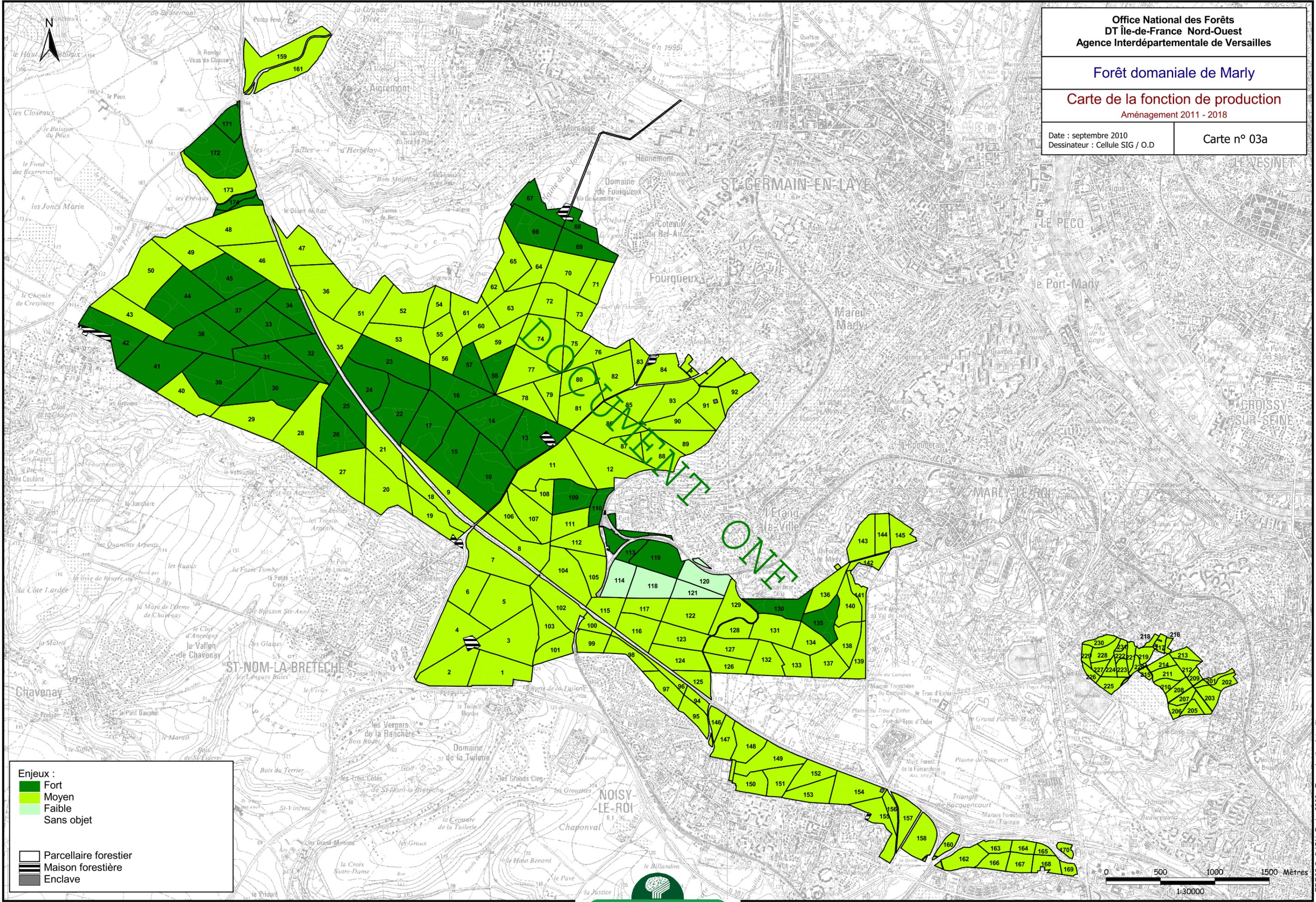
Enclave

Forêt domaniale de Marly

Carte de la fonction de production
Aménagement 2011 - 2018

Date : septembre 2010
Dessinateur : Cellule SIG / O.D

Carte n° 03a



Enjeux :

- Fort
- Moyen
- Faible
- Sans objet

Parcelle forestière

Maison forestière

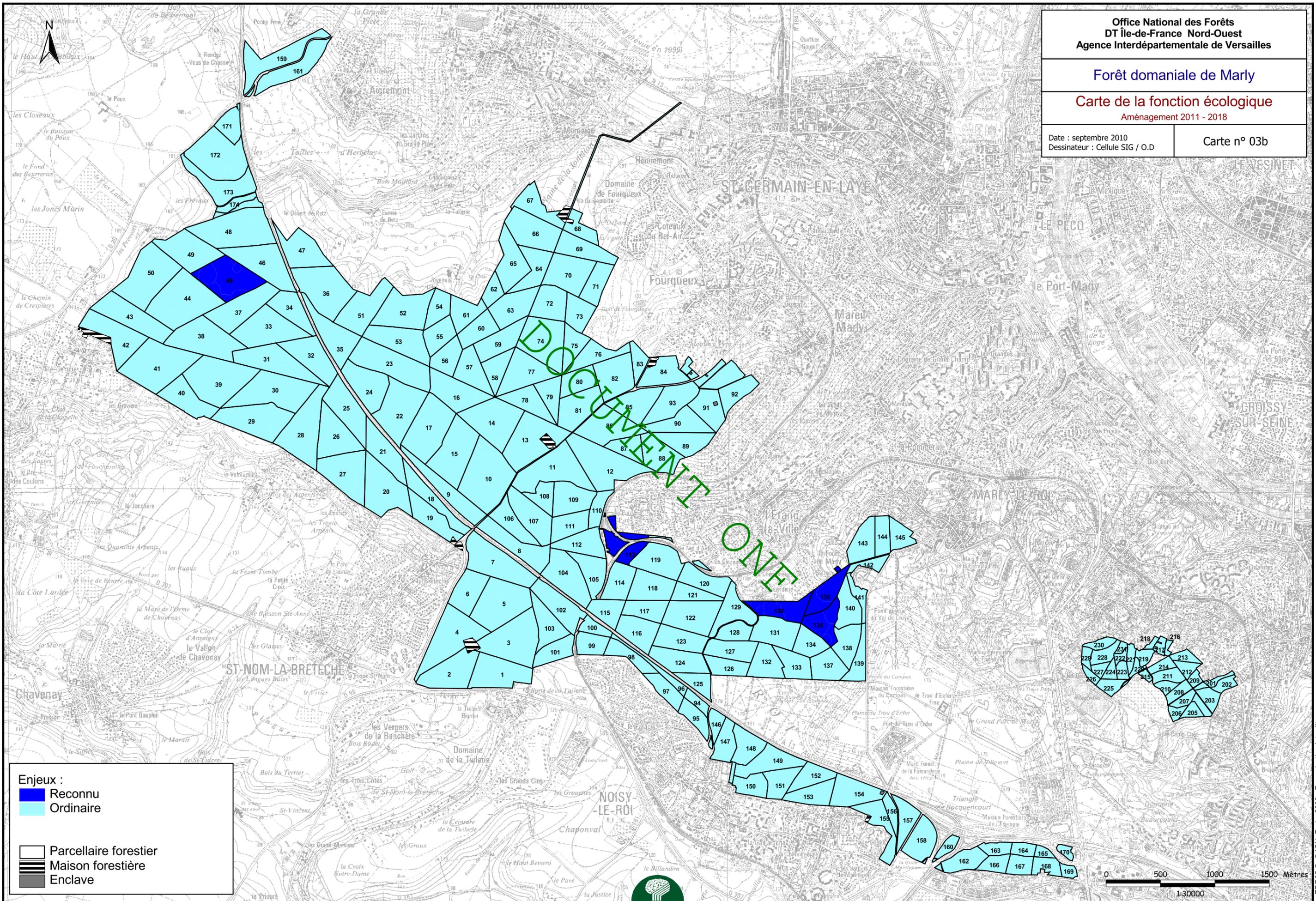
Enclave

Forêt domaniale de Marly

Carte de la fonction écologique
Aménagement 2011 - 2018

Date : septembre 2010
Dessinateur : Cellule SIG / O.D

Carte n° 03b



Enjeux :

- Reconnu
- Ordinaire

Parcelle forestier

Maison forestière

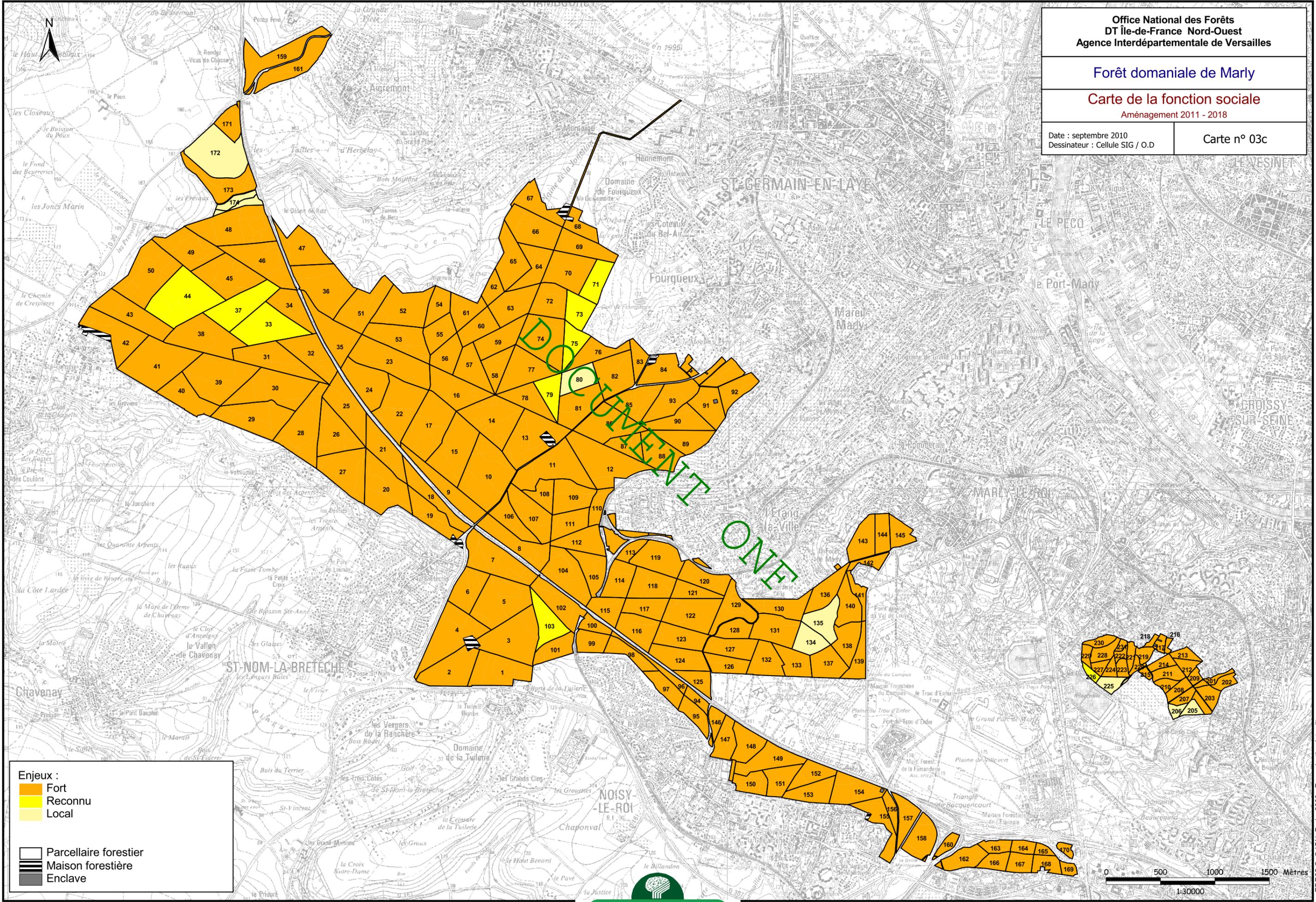
Enclave

Forêt domaniale de Marly

Carte de la fonction sociale
Aménagement 2011 - 2018

Date : septembre 2010
Dessinateur : Cellule SIG / O.D

Carte n° 03c



Enjeux :

- Fort
- Reconnu
- Local

Parcelle forestière

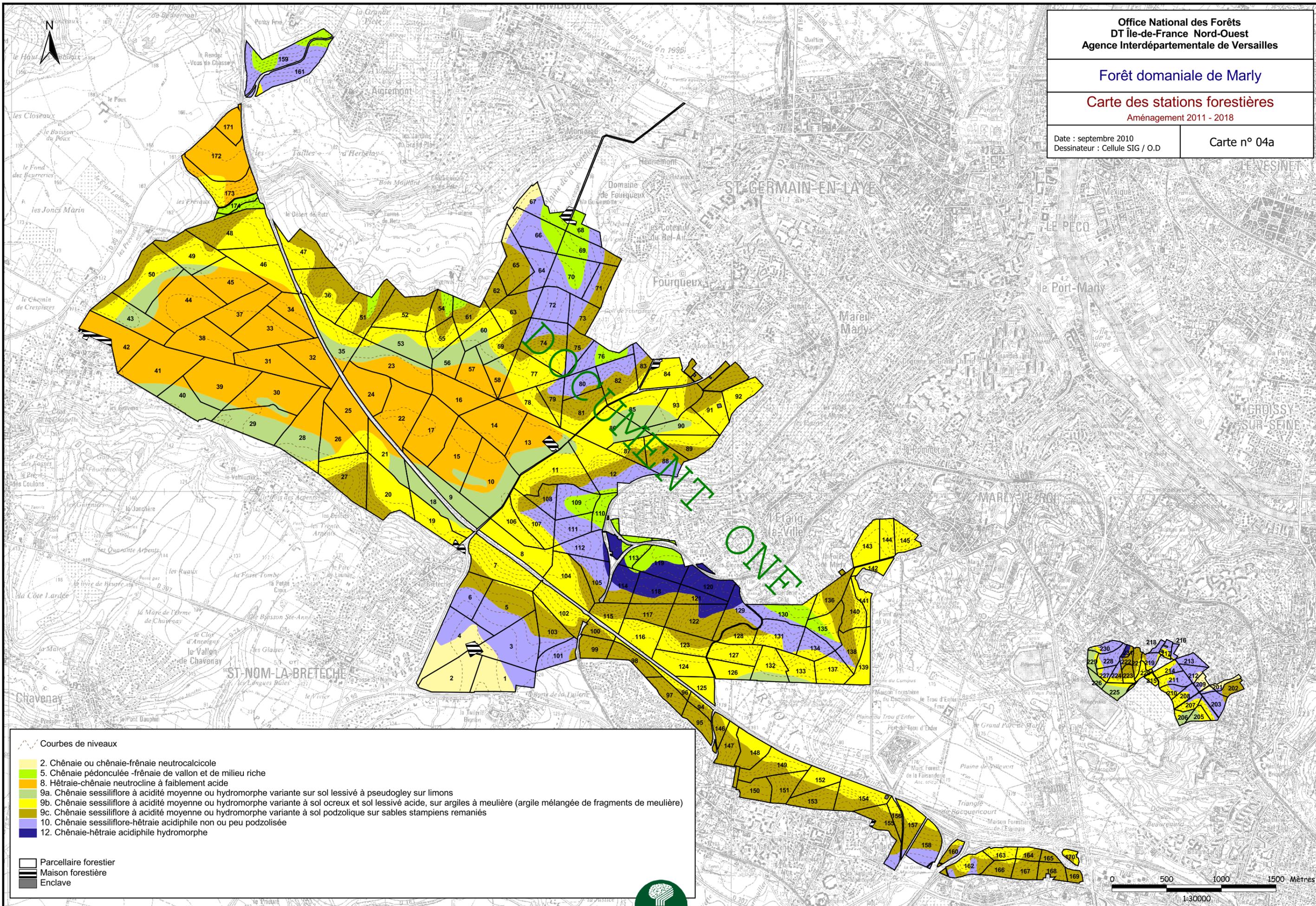
- Maison forestière
- Enclave

Forêt domaniale de Marly

Carte des stations forestières
Aménagement 2011 - 2018

Date : septembre 2010
Dessinateur : Cellule SIG / O.D

Carte n° 04a



Courbes de niveaux

- 2. Chênaie ou chênaie-frênaie neutrocalcicole
- 5. Chênaie pédonculée -frênaie de vallon et de milieu riche
- 8. Hêtraie-chênaie neutrocline à faiblement acide
- 9a. Chênaie sessiliflore à acidité moyenne ou hydromorphe variante sur sol lessivé à pseudogley sur limons
- 9b. Chênaie sessiliflore à acidité moyenne ou hydromorphe variante à sol ocreux et sol lessivé acide, sur argiles à meulière (argile mélangée de fragments de meulière)
- 9c. Chênaie sessiliflore à acidité moyenne ou hydromorphe variante à sol podzolique sur sables stampiens remaniés
- 10. Chênaie sessiliflore-hêtraie acidiphile non ou peu podzolisée
- 12. Chênaie-hêtraie acidiphile hydromorphe

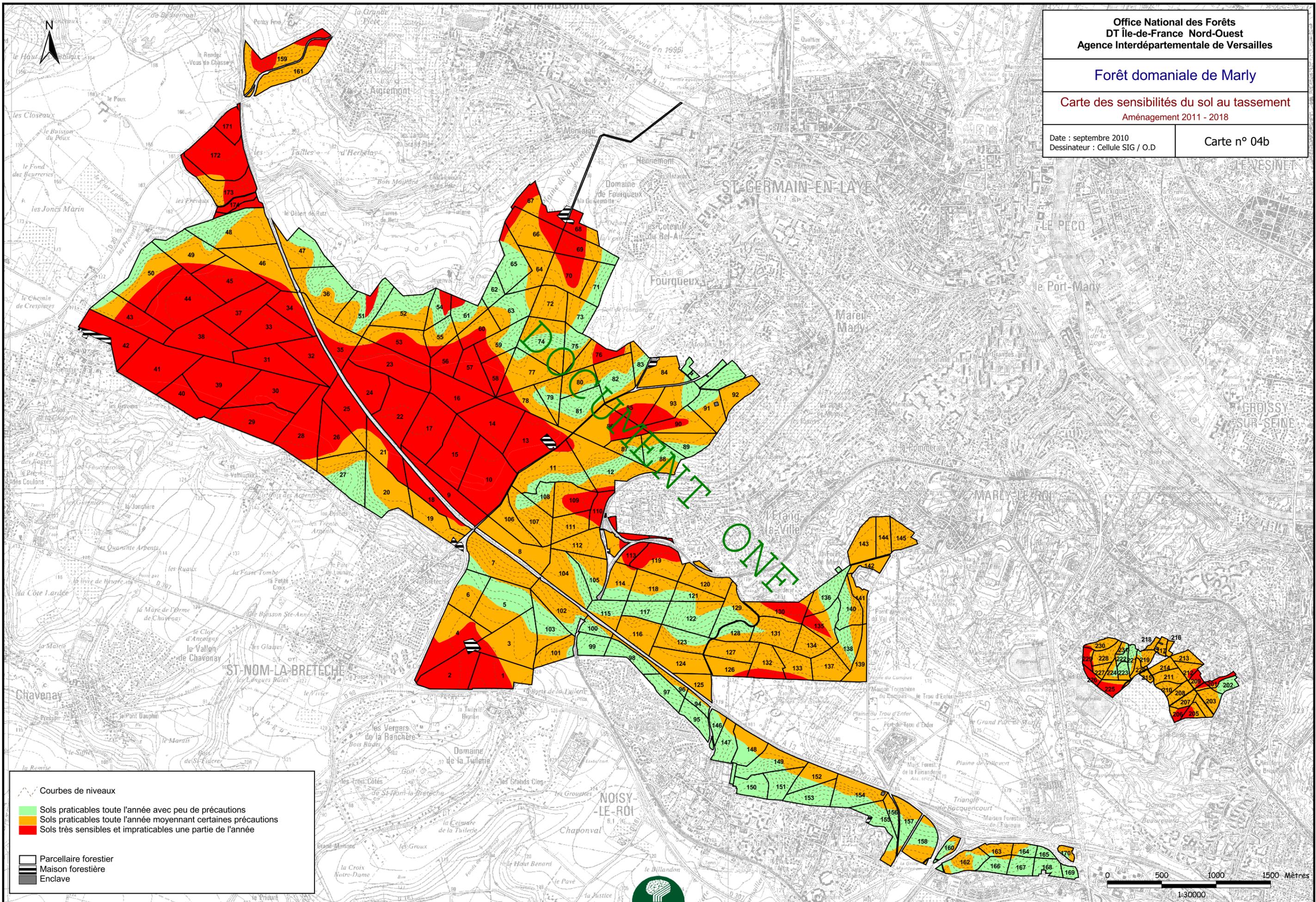
Parcelle forestière
Maison forestière
Enclave

Forêt domaniale de Marly

Carte des sensibilités du sol au tassement
Aménagement 2011 - 2018

Date : septembre 2010
Dessinateur : Cellule SIG / O.D

Carte n° 04b



Courbes de niveaux

Sols praticables toute l'année avec peu de précautions

Sols praticables toute l'année moyennant certaines précautions

Sols très sensibles et impraticables une partie de l'année

Parcellaire forestier

Maison forestière

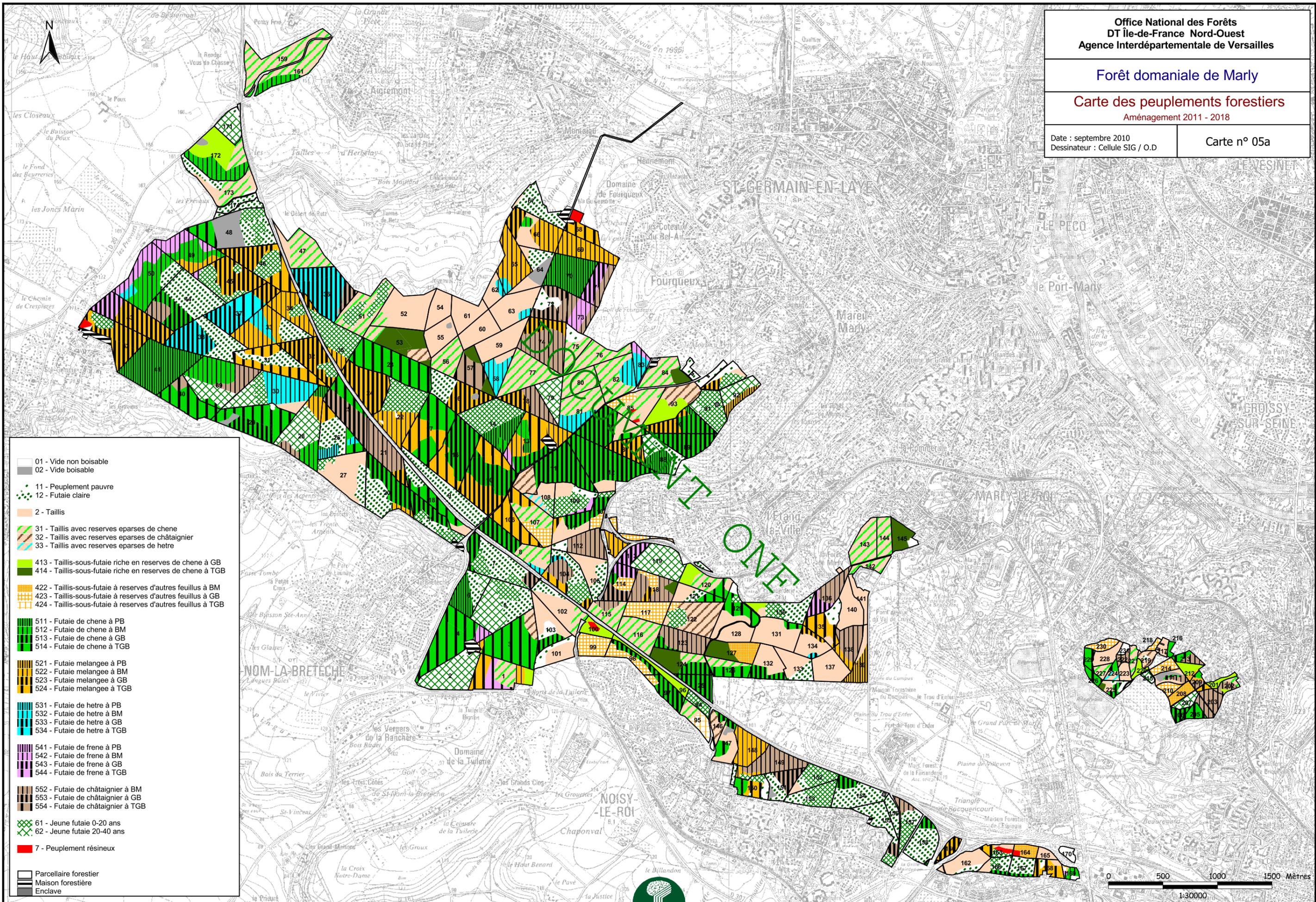
Enclave

Forêt domaniale de Marly

Carte des peuplements forestiers
Aménagement 2011 - 2018

Date : septembre 2010
Dessinateur : Cellule SIG / O.D

Carte n° 05a



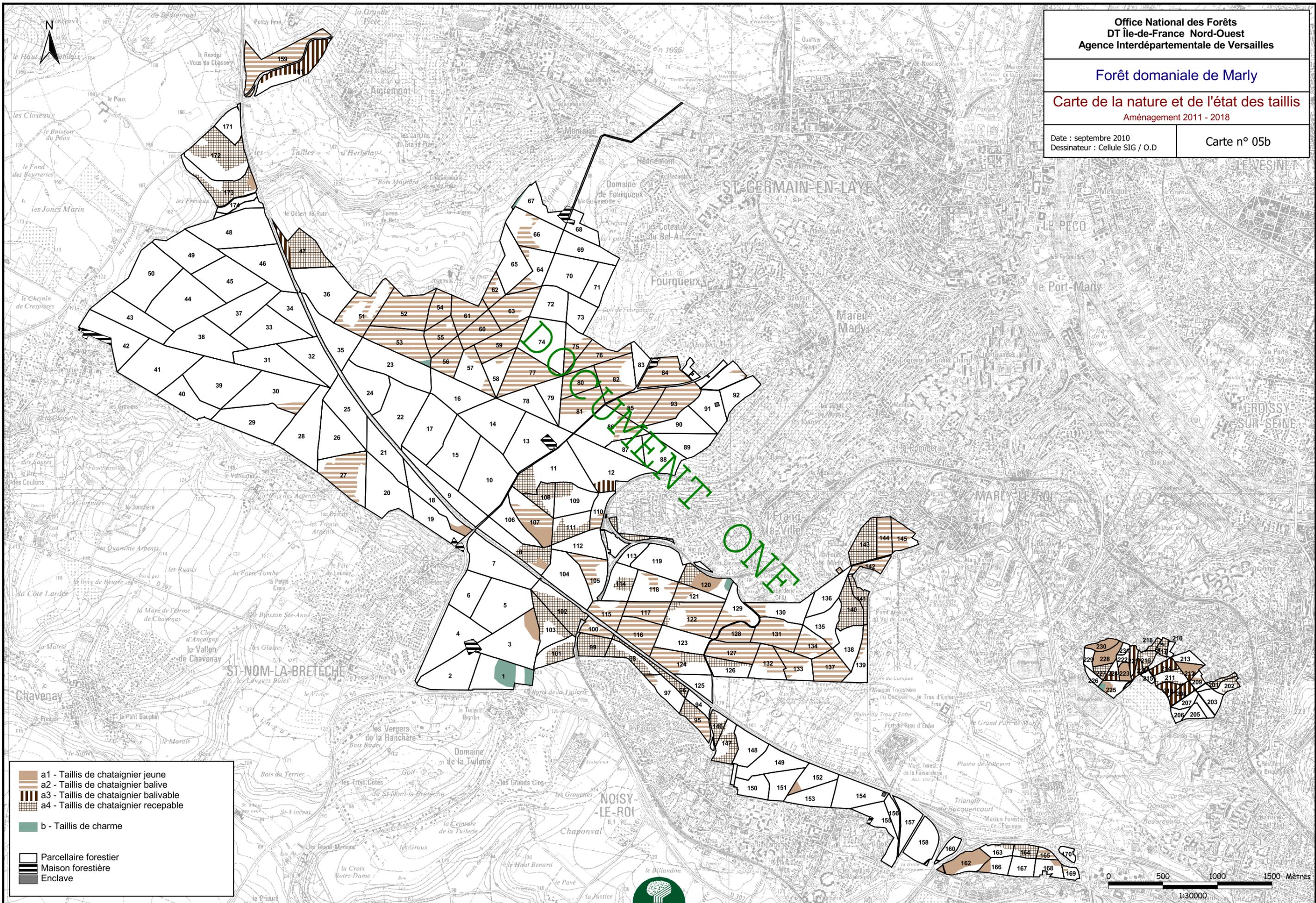
- 01 - Vide non boisable
- 02 - Vide boisable
- 11 - Peuplement pauvre
- 12 - Futaie claire
- 2 - Taillis
- 31 - Taillis avec réserves éparses de chêne
- 32 - Taillis avec réserves éparses de châtaignier
- 33 - Taillis avec réserves éparses de hêtre
- 413 - Taillis-sous-futaie riche en réserves de chêne à GB
- 414 - Taillis-sous-futaie riche en réserves de chêne à TGB
- 422 - Taillis-sous-futaie à réserves d'autres feuillus à BM
- 423 - Taillis-sous-futaie à réserves d'autres feuillus à GB
- 424 - Taillis-sous-futaie à réserves d'autres feuillus à TGB
- 511 - Futaie de chêne à PB
- 512 - Futaie de chêne à BM
- 513 - Futaie de chêne à GB
- 514 - Futaie de chêne à TGB
- 521 - Futaie mixte à PB
- 522 - Futaie mixte à BM
- 523 - Futaie mixte à GB
- 524 - Futaie mixte à TGB
- 531 - Futaie de hêtre à PB
- 532 - Futaie de hêtre à BM
- 533 - Futaie de hêtre à GB
- 534 - Futaie de hêtre à TGB
- 541 - Futaie de frêne à PB
- 542 - Futaie de frêne à BM
- 543 - Futaie de frêne à GB
- 544 - Futaie de frêne à TGB
- 552 - Futaie de châtaignier à BM
- 553 - Futaie de châtaignier à GB
- 554 - Futaie de châtaignier à TGB
- 61 - Jeune futaie 0-20 ans
- 62 - Jeune futaie 20-40 ans
- 7 - Peuplement résineux
- Parcellaire forestier
- Maison forestière
- Enclave

Forêt domaniale de Marly

Carte de la nature et de l'état des taillis
Aménagement 2011 - 2018

Date : septembre 2010
Dessinateur : Cellule SIG / O.D

Carte n° 05b

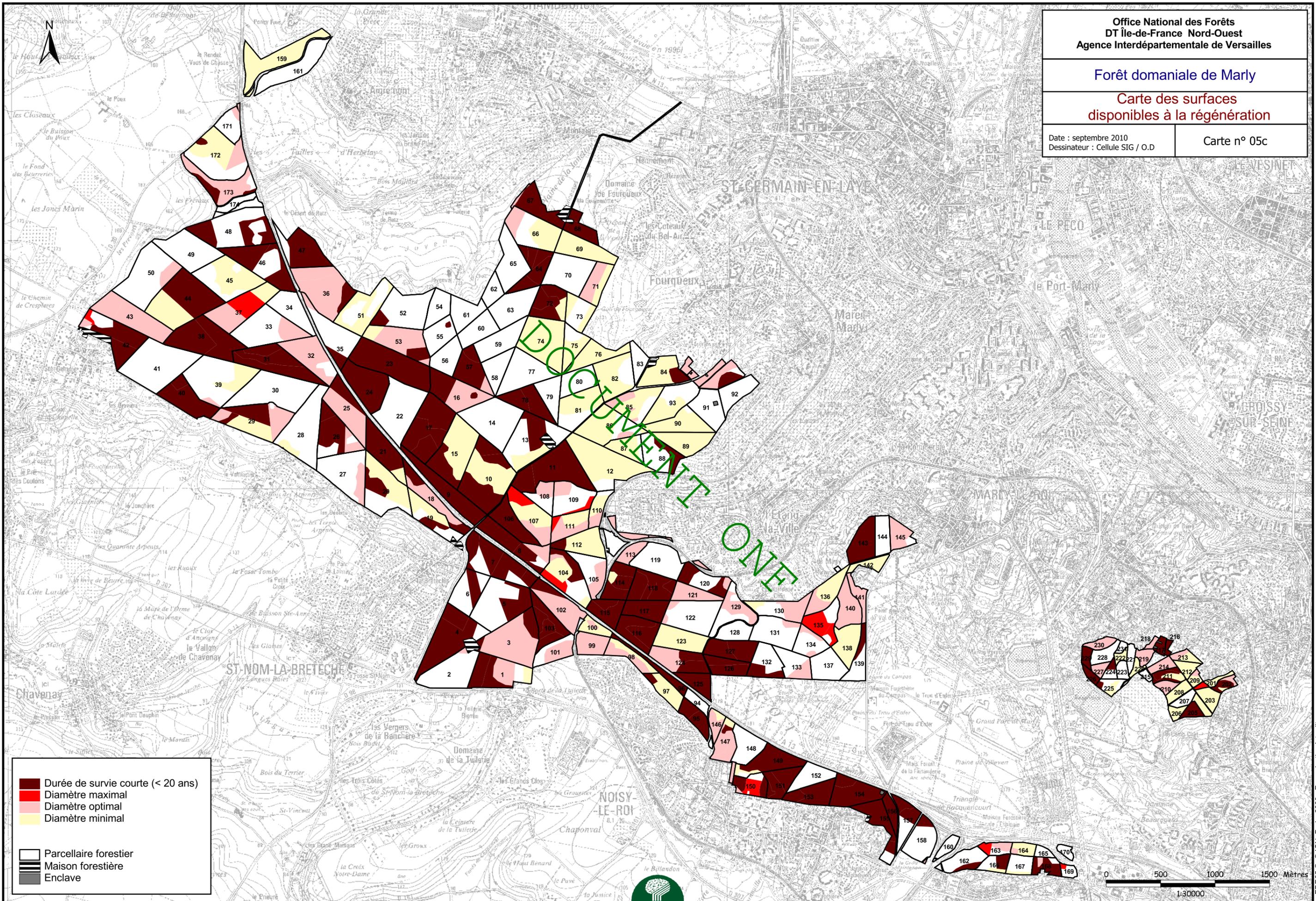


-  a1 - Taillis de châtaignier jeune
-  a2 - Taillis de châtaignier balivable
-  a3 - Taillis de châtaignier balivable
-  a4 - Taillis de châtaignier recevable
-  b - Taillis de charme
-  Parcelle forestière
-  Maison forestière
-  Enclave

Forêt domaniale de Marly
Carte des surfaces
disponibles à la régénération

Date : septembre 2010
Dessinateur : Cellule SIG / O.D

Carte n° 05c



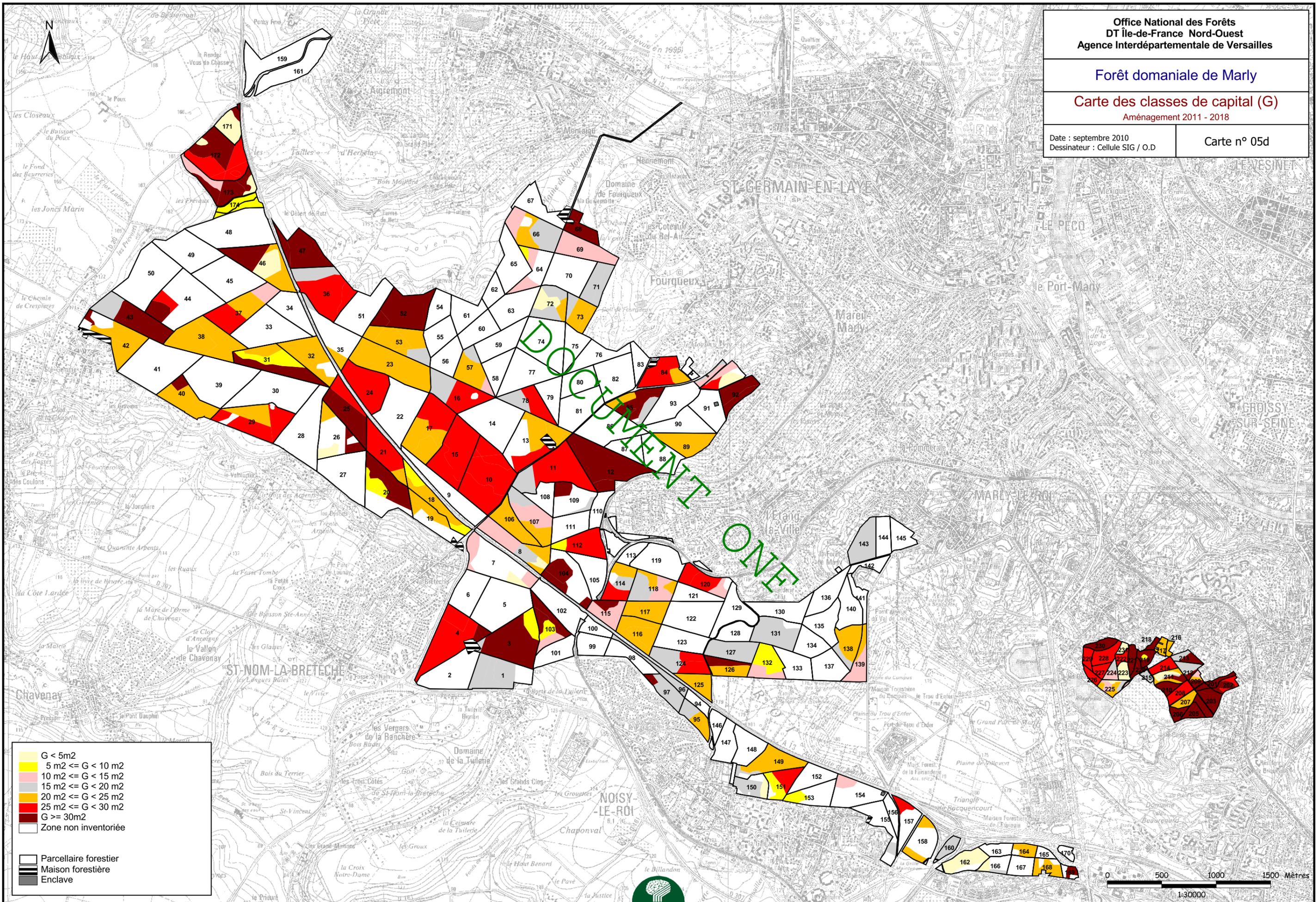
	Durée de survie courte (< 20 ans)
	Diamètre maximal
	Diamètre optimal
	Diamètre minimal
	Parcelle forestier
	Maison forestière
	Enclave

Forêt domaniale de Marly

Carte des classes de capital (G)
Aménagement 2011 - 2018

Date : septembre 2010
Dessinateur : Cellule SIG / O.D

Carte n° 05d

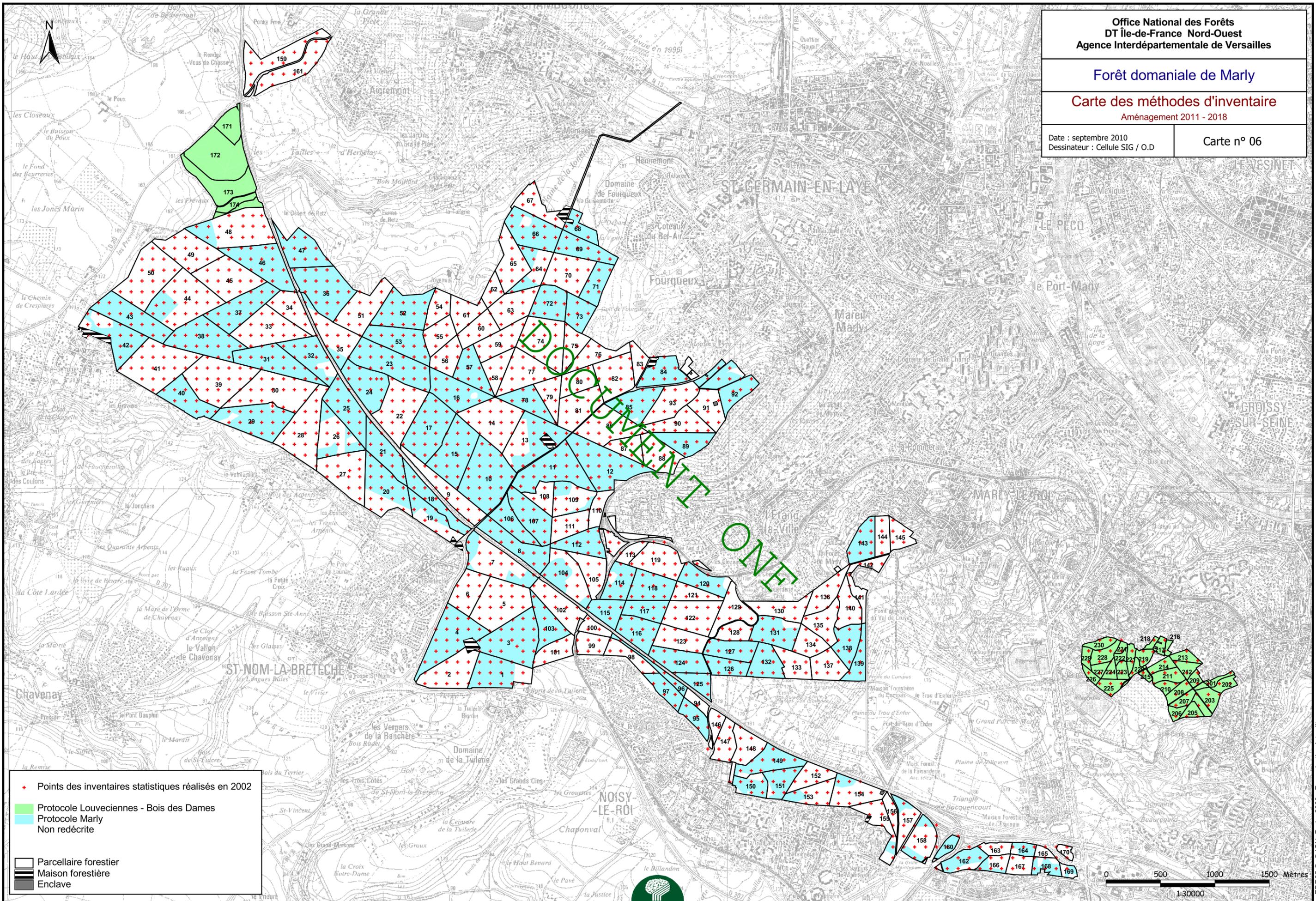


Forêt domaniale de Marly

Carte des méthodes d'inventaire
Aménagement 2011 - 2018

Date : septembre 2010
Dessinateur : Cellule SIG / O.D

Carte n° 06



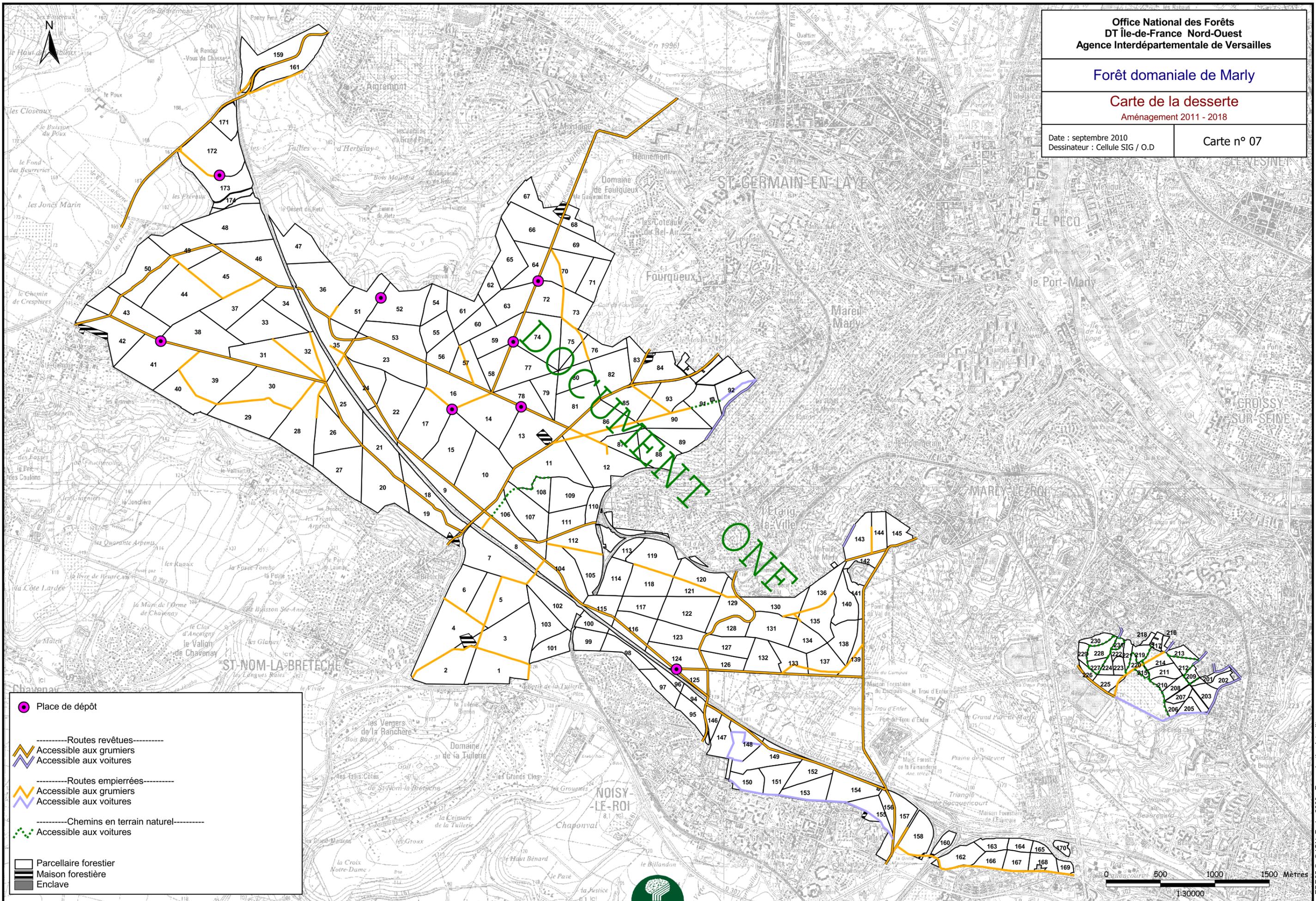
- ♦ Points des inventaires statistiques réalisés en 2002
- Protocole Louveciennes - Bois des Dames
- Protocole Marly Non redécrite
- Parcelle forestière
- Maison forestière
- Enclave

Forêt domaniale de Marly

Carte de la desserte
Aménagement 2011 - 2018

Date : septembre 2010
Dessinateur : Cellule SIG / O.D

Carte n° 07



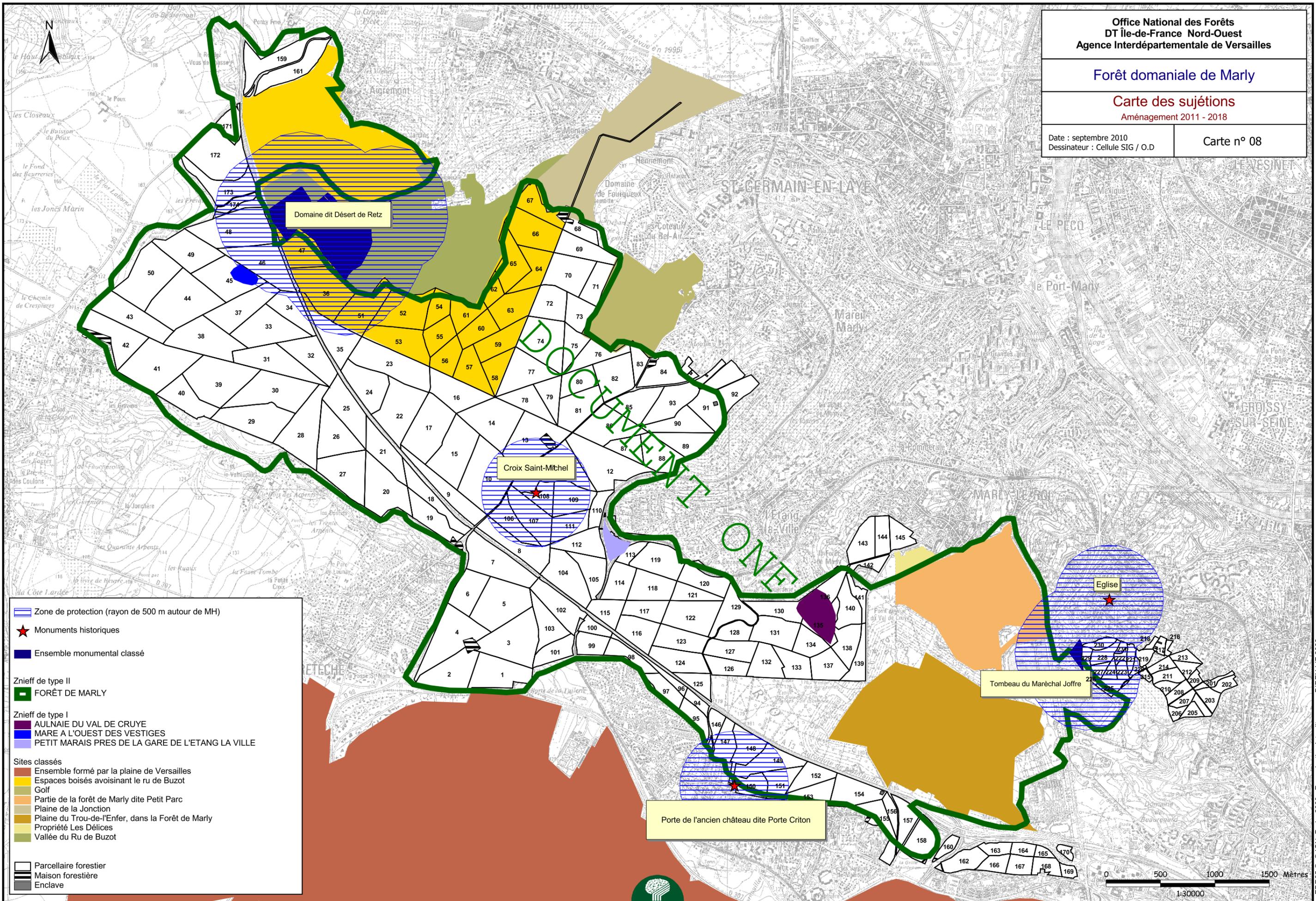
- Place de dépôt
- Routes revêtues
Accessible aux grumiers
Accessible aux voitures
- Routes empierrées
Accessible aux grumiers
Accessible aux voitures
- Chemins en terrain naturel
Accessible aux voitures
- Parcelle forestière
- Maison forestière
- Enclave

Forêt domaniale de Marly

Carte des sujétions
Aménagement 2011 - 2018

Date : septembre 2010
Dessinateur : Cellule SIG / O.D

Carte n° 08



Zone de protection (rayon de 500 m autour de MH)

Monuments historiques

Ensemble monumental classé

Znieff de type II

FORÊT DE MARLY

Znieff de type I

AULNAIE DU VAL DE CRUYE

MARE A L'OUEST DES VESTIGES

PETIT MARAIS PRES DE LA GARE DE L'ETANG LA VILLE

Sites classés

Ensemble formé par la plaine de Versailles

Espaces boisés avoisinant le ru de Buzot

Golf

Partie de la forêt de Marly dite Petit Parc

Plaine de la Jonction

Plaine du Trou-de-l'Enfer, dans la Forêt de Marly

Propriété Les Délices

Vallée du Ru de Buzot

Parcellaire forestier

Maison forestière

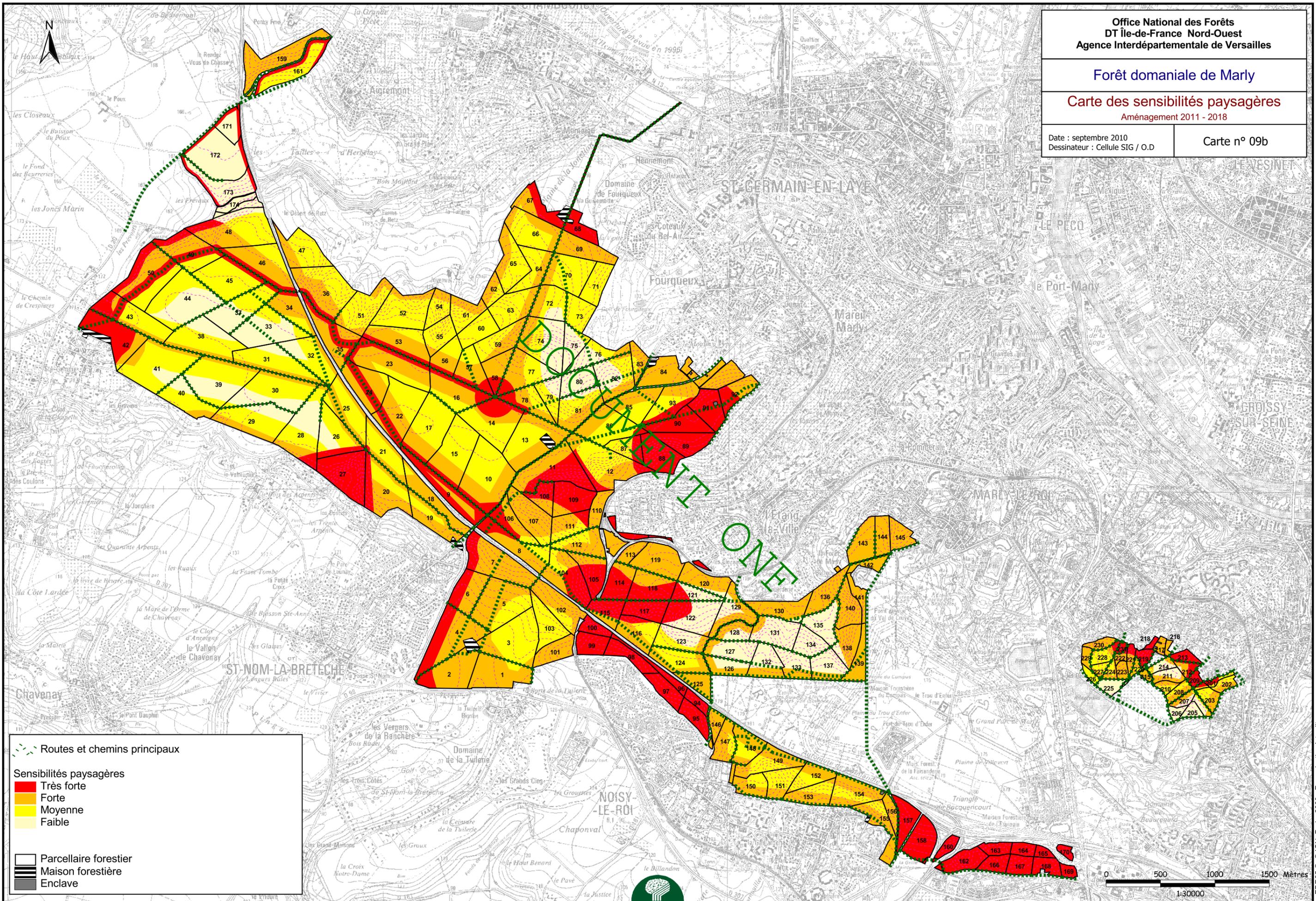
Enclave

Forêt domaniale de Marly

Carte des sensibilités paysagères
Aménagement 2011 - 2018

Date : septembre 2010
Dessinateur : Cellule SIG / O.D

Carte n° 09b



Routes et chemins principaux

Sensibilités paysagères

- Très forte
- Forte
- Moyenne
- Faible

Parcelle forestier

Maison forestière

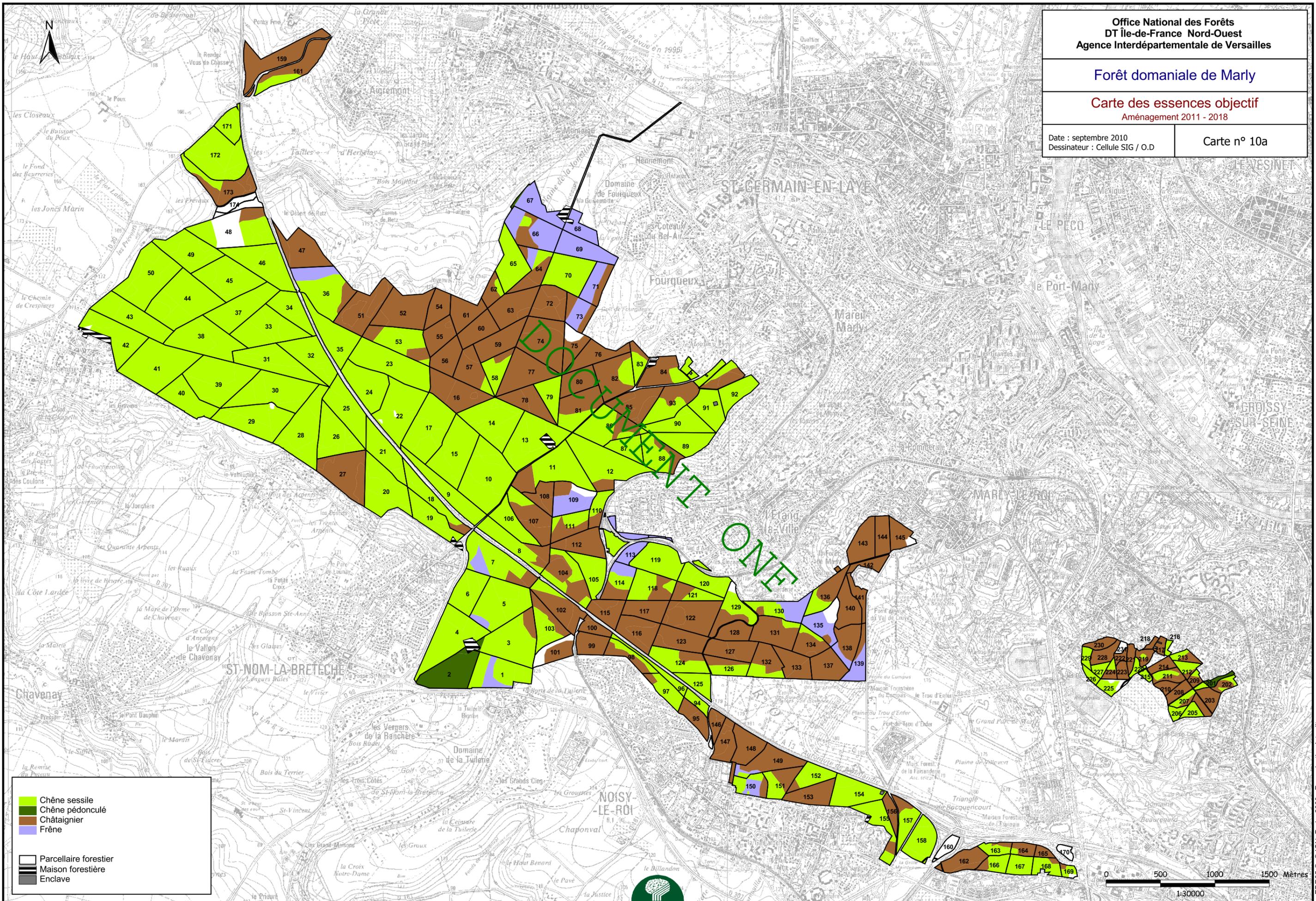
Enclave

Forêt domaniale de Marly

Carte des essences objectif
Aménagement 2011 - 2018

Date : septembre 2010
Dessinateur : Cellule SIG / O.D

Carte n° 10a



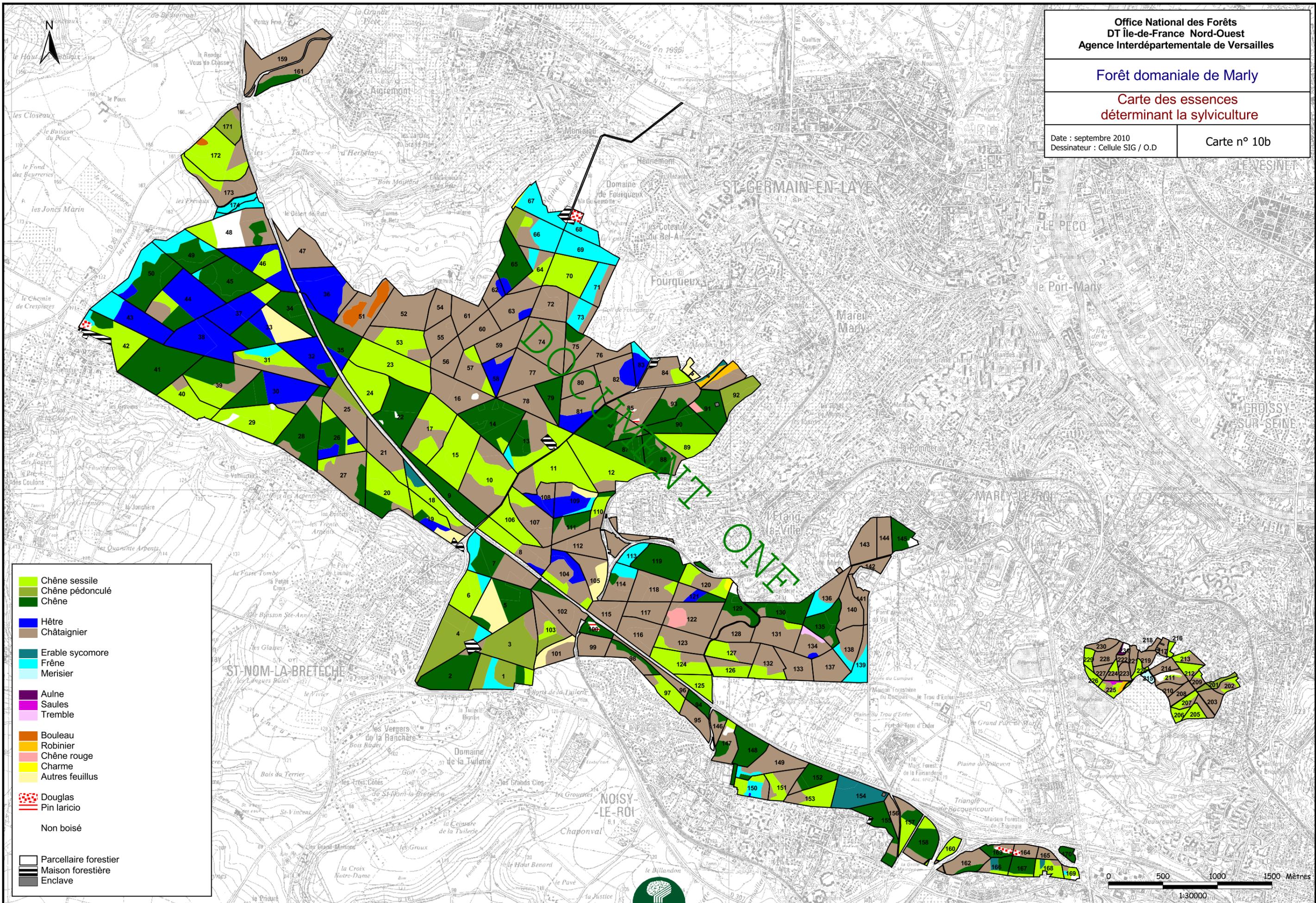
- Chêne sessile
- Chêne pédonculé
- Châtaignier
- Frêne
- Parcelle forestière
- Maison forestière
- Enclave

Forêt domaniale de Marly

Carte des essences
déterminant la sylviculture

Date : septembre 2010
Dessinateur : Cellule SIG / O.D

Carte n° 10b

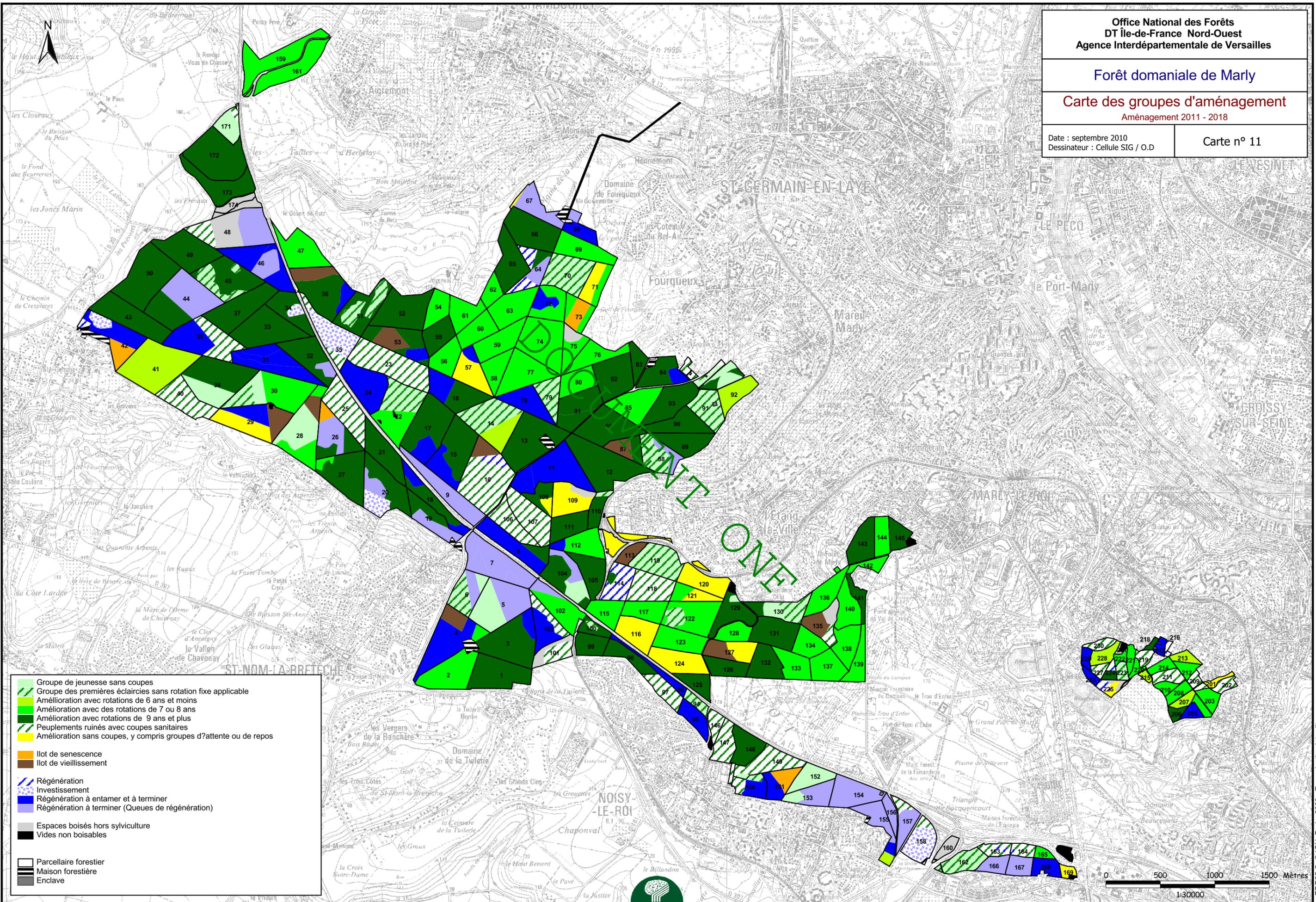


Forêt domaniale de Marly

Carte des groupes d'aménagement
Aménagement 2011 - 2018

Date : septembre 2010
Dessinateur : Cellule SIG / O.D

Carte n° 11



- Groupes de jeunesse sans coupes
- Groupes des premières éclaircies sans rotation fixe applicable
- Amélioration avec rotations de 6 ans et moins
- Amélioration avec des rotations de 7 ou 8 ans
- Amélioration avec rotations de 9 ans et plus
- Peuplements ruinés avec coupes sanitaires
- Amélioration sans coupes, y compris groupes d'attente ou de repos
- Ilot de senescence
- Ilot de vieillissement
- Régénération
- Investissement
- Régénération à entamer et à terminer
- Régénération à terminer (Queues de régénération)
- Espaces boisés hors sylviculture
- Vides non boisables
- Parcellaire forestier
- Maison forestière
- Enclave

Forêt domaniale de Marly

Carte des unités de gestion
Aménagement 2011 - 2018

Date : septembre 2010
Dessinateur : Cellule SIG / O.D

Carte n° 12

